



**HAL**  
open science

## Les organismes de coopération transfrontalière

Robin Guth

► **To cite this version:**

| Robin Guth. Les organismes de coopération transfrontalière. Géographie. 2019. dumas-02445534

**HAL Id: dumas-02445534**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02445534>**

Submitted on 20 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Robin Guth**

Master 2 géopolitique

*Année scolaire 2018-2019*

## RAPPORT DE STAGE

### **LES ORGANISMES DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

#### STAGE À L'EURÉGIO MEUSE-RHIN

(06.03 - 28.06.2019)



Enseignants référents :

Stéphane Rosière, professeur à l'URCA  
Yann Calbérac, maître de conférence à l'URCA

Maître de stage :

Michael Dejozé, directeur du bureau de l'EMR

Soutenance le 9 juillet 2019.



# Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique du master de géopolitique pour tout le savoir et la méthodologie qu'ils m'ont apporté. Je remercie plus particulièrement Stéphane Rosière pour sa disponibilité et l'aide qu'il m'a fourni lors de la rédaction de ce rapport.

Je voudrais également remercier Michael Dejozé pour m'avoir fait découvrir le monde de la coopération transfrontalière et tout le bureau de l'Eurégio Meuse-Rhin qui a toujours été disponible et a participé à ce que mes conditions de travail soient optimales. Merci de m'avoir fait confiance.

Aussi, qu'il s'agisse de mes amis, de ma famille, des personnes que j'ai croisées par hasard et celles avec qui j'ai tissé des liens, je vous remercie d'avoir rendu cette expérience enrichissante dans la sphère professionnelle comme dans la sphère privée. La qualité et la motivation d'un travail à l'étranger dépend en grande partie des rencontres qu'on y fait et je m'estime très chanceux d'avoir pu partager ces instants avec des personnes formidables.

Enfin, j'aimerais émettre ma gratitude envers mon camarade Jérémy Denieulle qui m'a toujours soutenu dans mes études et dont la relecture de ce rapport m'a été fort utile. Merci à toi !



# Sommaire

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....</b>	<b>15</b>
1.1 LA STRUCTURE DE L'EURÉGIO MEUSE-RHIN .....	17
1.2 OBJECTIFS ET ACTIONS.....	26
1.3 ELÉMENTS DE RÉFLEXION .....	36
<b>2. CONTENU DE MA MISSION .....</b>	<b>39</b>
2.1 PRÉSENTATION DES MISSIONS.....	39
2.2 RÉSULTATS ET BILAN .....	53
2.3 CONCLUSION .....	57
<b>3. LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE DE BELGIQUE ..</b>	<b>59</b>
3.1 MISE EN PERSPECTIVE DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE ..	61
3.2 LES SPÉCIFICITÉS JURIDIQUES ET FONCTIONNELLES DE L'AUTONOMIE DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE .....	68
3.3 UN ARCHÉTYPE DE RÉGION TRANSFRONTALIÈRE .....	76
3.4 CONCLUSION .....	81
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>83</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>87</b>



# Liste des abréviations

**ARFE** : Association des Régions Frontalières Européennes.

**CDR** : Comité des Régions.

**CG (ou DG)** : Communauté germanophone de Belgique (*Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens* en allemand).

**EaSI** : Employment and Social Innovation programme.

**EMR** : Eurégio Meuse-Rhin.

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.

**GEC** : Groupement Eurorégional de Coopération.

**GECT** : Groupement Européen de Coopération Territoriale.

**NRW** : Rhénanie-du-Nord-Westphalie (*Nordrhein-Westfalen* en allemand).

**NUTS** : Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques.

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé.

**PIF** : Point d'Information Frontalier.

**UE** : Union Européenne.

**WHO-RHN** : World Health Organization - Regions for Health Network.





# Introduction

J'ai effectué un stage au sein de l'Eurégio Meuse-Rhin entre le 6 mars et le 28 juin 2019 dans le cadre du quatrième semestre du master de géopolitique de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne. Ce rapport rend compte des expériences que j'y ai vécu et de la mise en pratique du savoir que j'ai acquis pendant mes années d'étude. Etant donné que ma structure d'accueil agit à la fois à l'échelle européenne et régionale, ce dossier s'éloigne de la géopolitique classique et traite plutôt d'une nouvelle branche de cette discipline, celle des coopérations.

Lors de ma recherche de stage, je me suis rapidement orienté vers les organismes européens. J'avais réalisé en M1 un mémoire d'étape sur l'Eurégio Meuse-Rhin et voulais mettre en pratique le savoir théorique que j'avais acquis lors de la conception de ce document. J'ai alors pris contact avec Jean Peyrony, le directeur de la MOT<sup>1</sup>, qui m'a aidé à trouver des organismes correspondant à mes compétences et à mes souhaits. Grâce à lui j'ai passé deux entretiens : le premier à l'Eurégio Meuse-Rhin (EMR) et le second à l'Eurodistrict PAMINA<sup>2</sup> dont le siège est situé à Lauterbourg en Alsace. Les deux structures sont assez similaires et j'ai fait mon choix plutôt par curiosité qu'en fonction des opportunités que chacun des stages avait à m'offrir. En effet, je suis né et j'ai grandi en Alsace, je suis au fait des tenants et aboutissants des échanges transfrontaliers entre la France et l'Allemagne et je parle les langues de ces deux pays. Travailler chez PAMINA me semblait moins enrichissant qu'à l'EMR.

Ce stage faisant encore partie de ma formation, j'ai préféré m'en servir pour apprendre le plus possible, à l'intérieur comme en dehors du milieu professionnel. Ainsi le choix de l'EMR, chevauchant trois pays étrangers dans lesquels trois langues sont parlées, m'est apparu comme un challenge intéressant. De plus j'ai acquis des bases en néerlandais lors de mes études et j'ai des affinités avec les villes de Liège et d'Aix-la-Chapelle. Faire ce stage à Eupen n'était donc pas un saut vers l'inconnu mais plutôt une volonté personnelle de sortir de ma zone de confort.

J'ai précédemment évoqué les termes d'échelle régionale et de géopolitique des coopérations pour définir l'objet de mon stage. Afin de mieux comprendre ces enjeux, commençons par définir ces termes qui lui sont propres.

---

<sup>1</sup> La Mission Opérationnelle Transfrontalière est une association siégeant à Paris dont l'objectif est de promouvoir la coopération transfrontalière.

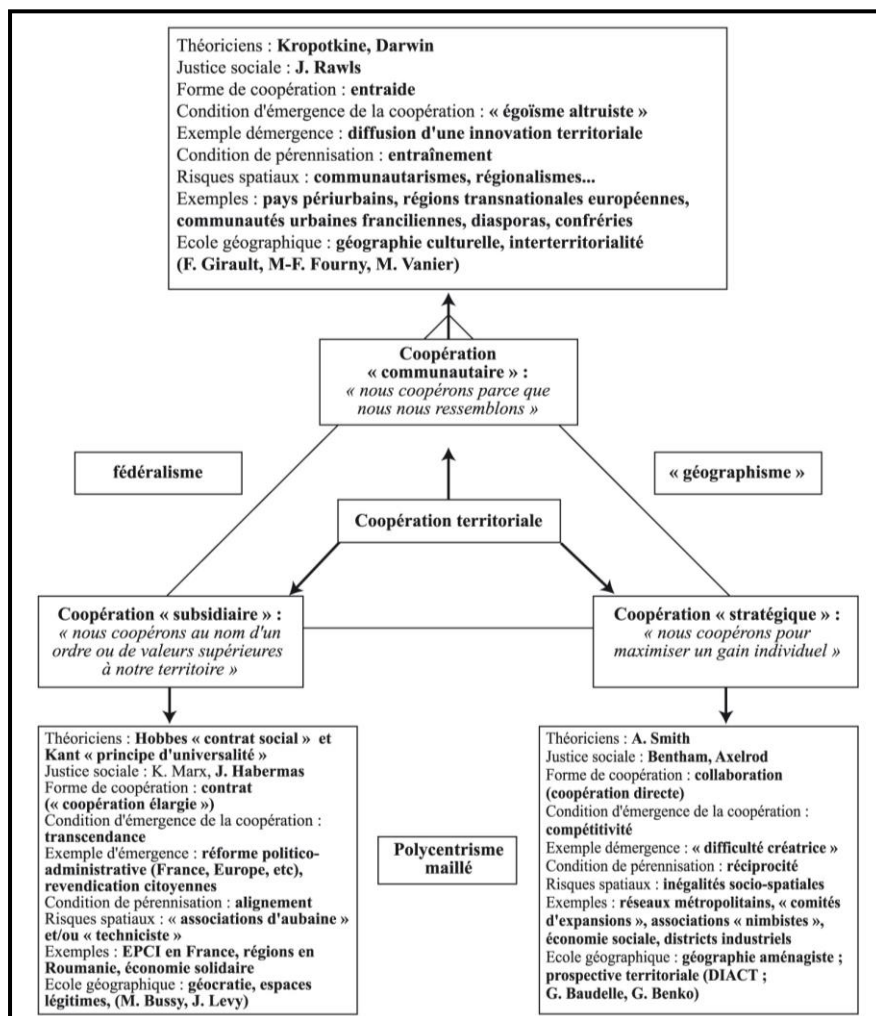
<sup>2</sup> PAMINA est un organisme de coopération transfrontalière situé entre la France et l'Allemagne. Il englobe les régions du Palatinat et du Rhin Supérieur allemand ainsi que l'Alsace du nord française.

# Définitions

*La coopération territoriale* est définie par le géographe Michel Bussi dans son ouvrage « Un monde en recomposition : géographie des coopérations territoriales » (2009, p. 19) comme une « méthode d'action par laquelle des personnes ayant des intérêts communs constituent une association territoriale où le pouvoir de décision de chacun est égal et les risques comme les bénéfices sont partagés ». Il définit alors trois types de coopération répondant à trois logiques différentes. La coopération stratégique aligne les économies des territoires partenaires dans le but de maximiser les profits ; la coopération subsidiaire est fondée sur le respect d'un pouvoir supérieur, à l'image du *Léviathan* de Thomas Hobbes ; enfin la coopération communautaire est basée sur les points communs des partenaires, que l'on peut définir comme appartenant à un seul groupe – ou une communauté. Ces trois types de coopérations sont présentés dans le schéma suivant :

**Schéma 0.1 : Tentative de formalisation des coopérations territoriales**

Source : Michel Bussi, 2009.



Dans le cas de l'EMR, la création du groupe de travail en 1976 avait pour objectif de développer l'économie via la coopération transfrontalière. Il s'agit donc d'un cas de coopération stratégique. Néanmoins son développement ultérieur a instauré une structure politique de droit européen agissant pour promouvoir la coopération sur son territoire, ce qui correspond à une coopération subsidiaire. L'Eurégio Meuse-Rhin est une structure de coopération transfrontalière combinant logiques stratégique et subsidiaire. C'est-à-dire qu'elle a pour objectif d'aider les régions partenaires à se développer concomitamment et se matérialise par des organes politiques (conseil eurégional, comité directeur, bureau).

Ajoutons que les cas de coopération transfrontalière qui ont eu lieu avant l'institutionnalisation de l'eurorégion ont été réalisés dans un but de profit économique et non pas d'entraide. La coopération communautaire ne correspond donc pas à l'Eurégio car sa population est diversifiée culturellement et il est difficile de trouver des points communs pour l'ensemble des régions partenaires. Pour simplifier, on ne peut pas parler de « communauté eurégionale » car elle n'a pas vocation à unifier son territoire mais cherche seulement à promouvoir son développement.

*L'échelle régionale* a une fonction intermédiaire, ou méso pour reprendre les mots d'Emmanuelle Boulineau (2017). S'il est difficile de la définir dans l'absolu (par exemple, la région Grand Est est deux fois plus grande que l'Etat belge), on peut aisément la classer en fonction d'autres échelles. Au niveau étatique, elle se situe entre l'échelle locale (micro) et nationale (macro). Au niveau européen, la région – transfrontalière - se situe entre l'Etat (micro) et le continent (macro). Souvent associée aux eurorégions, cette échelle ne se définit pas par sa taille car les régions sont souvent plus petites que les Etats, mais par sa fonction. En effet, les régions d'Europe servent à articuler des ensembles hétérogènes pour les rendre cohérents et faciliter l'intégration européenne. Ce sont des territoires dans lesquels plusieurs nations coexistent et apprennent à vivre ensemble, c'est pourquoi on définit communément une eurorégion comme « l'UE en plus petit ».

## Problématique

Dans le champ de la géopolitique, je me suis très vite intéressé aux enjeux de l'Europe et de l'UE. Plutôt que d'étudier les rapports que les grandes puissances établissent entre elles, je préfère me concentrer sur la géopolitique à l'échelle des régions européennes et sur les structures de coopération. Lors de ma recherche d'un sujet pour le mémoire d'étape de l'année dernière, j'ai commencé par m'intéresser aux liens entre les villes de Liège, Maastricht et Aix-la-Chapelle. En effet, ces trois villes appartiennent à trois pays différents et ne parlent pas la même langue, pourtant elles sont toutes de taille significative (plus de 150 000 habitants) et sont situées à moins de 40 km de distance. J'ai alors découvert grâce à mes

recherches sur ce sujet qu'une structure de coopération existait bien entre ces trois villes, l'Eurégio Meuse-Rhin.

Son objectif est, entre autres, d'assurer une liaison entre les échelles locales et européennes pour la coopération de ces territoires. J'ai donc décidé de choisir cette structure comme sujet de mon mémoire d'étape en me concentrant sur l'efficacité qu'elle apporte dans la coopération transfrontalière.

Ce rapport traite du même sujet que l'année dernière, à savoir l'Eurégio Meuse-Rhin en tant que structure où j'ai effectué mon stage, et s'intéresse également à la Communauté germanophone de Belgique (CG) comme sujet du chapitre académique. Ces deux éléments sont liés, parce que la CG est membre de l'EMR d'une part, et parce qu'ils entrent tous les deux dans les champs définis précédemment. En effet, L'Eurégio est une structure régionale de coopération transfrontalière, et la CG est une région frontalière qui – nous le verrons dans le chapitre 3 – utilise la coopération pour s'affirmer.

## Techniques et outils de travail

Durant mon stage j'ai eu accès à beaucoup de documentation sur l'EMR au sujet de son fonctionnement et de ses partenaires. J'ai aussi eu l'opportunité de prendre contact avec l'ITEM<sup>3</sup> de Maastricht, un institut spécialisé dans l'étude des relations transfrontalières. Afin d'obtenir des informations plus précises sur certains points théoriques, j'ai réalisé un entretien avec l'un de ses chercheurs, Martin Unfried, au centre Ceramique de Maastricht que j'ai retranscrit dans ce rapport (cf. Annexe 1). Aussi, j'ai lu plusieurs articles scientifiques sur le sujet de l'EMR, de la coopération transfrontalière et des eurorégions en général.

En ce qui concerne le sujet du chapitre académique, j'ai choisi la Communauté germanophone car c'est ici que j'ai fait mon stage. Il s'est déroulé en période électorale (élections européennes du 26 mai 2019) et, comme l'EMR partage son bâtiment avec le cabinet du Ministre-président de la CG, j'ai pu être informé de la préparation des élections ainsi que des événements ultérieurs, comme la formation d'une coalition au Parlement ou les revendications des partis d'opposition. Aussi, plusieurs de mes collègues étaient issus de ce territoire et m'ont activement aidé dans mes recherches. J'ai notamment pu rencontrer Werner Miessen grâce à eux. Il s'agit d'un historien issu de la CG qui a réalisé une bibliographie de sa région natale. C'est-à-dire qu'il a publié un ouvrage regroupant tous les articles et publications traitant de la CG de sa création à aujourd'hui. Il est venu me rencontrer à Eupen

---

<sup>3</sup> L'ITEM (Institute for Transnational and Euregional cross-border cooperation and Mobility) est un institut lié à l'Université de Maastricht dont le but est d'étudier les effets de la coopération transfrontalière dans les territoires frontaliers des Pays-Bas.

et, après une courte discussion, m'a offert cet ouvrage. Finalement, qu'il s'agisse de mes collègues ou d'autres employés, j'ai facilement pu me renseigner sur le sujet de mon chapitre académique au gré de mes rencontres.

## Présentation du plan

Pour présenter au mieux le déroulement de mon stage, ce rapport se compose de trois parties. Les deux premières concernent mon travail, avec une présentation de la structure dans laquelle j'ai effectué mon stage dans un premier temps, puis un compte rendu de mes activités en tant que stagiaire. La première partie présentant l'Eurégio Meuse-Rhin ne se contente pas de décrire l'organisme et son fonctionnement mais, étant donné que mon mémoire d'étape était sur ce sujet (Guth, 2018), apporte aussi une réflexion sur ses activités ainsi que sur les objectifs des eurorégions dans le champ de la géopolitique. Ensuite, pour décrire mes activités, une présentation de mon organisme d'accueil et une méthodologie seront proposées en introduction de la seconde partie.

Enfin, la troisième partie constitue le chapitre académique que j'ai écrit en parallèle de mon stage. Pour le rédiger, j'ai lu beaucoup d'articles provenant du CRISP<sup>4</sup> – un institut de recherche belge spécialisé dans les questions socio-politiques. J'ai aussi lu des articles ne traitant pas de géopolitique comme ceux du linguiste belge Jean-Marie Klinkenberg, m'apportant des informations complémentaires pour mieux comprendre la situation des belges germanophones. De plus, j'ai effectué un travail de terrain, comme expliqué précédemment, en me rendant à Eupen tous les jours et en participant à la vie de cette communauté.

---

<sup>4</sup> Le Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques est un institut belge situé à Bruxelles et publiant régulièrement des articles en Sciences Humaines.



# 1. Présentation de l'organisme

L'Eurégio Meuse-Rhin est une des plus anciennes eurorégions. Fondée en 1976, elle a pour but de développer la coopération transfrontalière entre des territoires concomitants de Belgique, d'Allemagne et des Pays-Bas. Elle se constitue de cinq régions partenaires : la Province du Limbourg néerlandais, la Region Aachen-Zweckverband (comprendre : association ad hoc) d'Aix-la-Chapelle, les Provinces belges du Limbourg et de Liège, et la Communauté germanophone de Belgique. Au total, trois langues (français, allemand et néerlandais) sont parlées dans l'EMR, ce qui fait d'elle une des eurorégions les plus diversifiées.

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) donne une définition complète des eurorégions car elle les a beaucoup étudiées en tant qu'association travaillant avec des acteurs du domaine transfrontalier. Elle les définit comme des « entités territoriales transfrontalières qui réunissent les partenaires de deux ou plusieurs régions frontalières et différents Etats européens. Elles ont pour objectif de créer un espace cohérent, qui se développe de concert, pour faire de la frontière non plus un obstacle mais une ressource et une opportunité de développement. Pour ce faire, elles constituent un cadre à la coopération permettant de réunir les différents acteurs et de mettre en place des politiques et projets communs dans des domaines comme l'aménagement du territoire, les transports, l'économie locale, les activités culturelles, l'environnement etc., toujours selon les spécificités de chaque frontière » (La MOT, 2019).

Il est utile d'ajouter à cette définition que les domaines de coopération dépendent du niveau de gouvernance des régions membres, car un partenariat à l'échelle municipale, comme c'est le cas de l'Euregio Rhein-Maas-Nord avec les communes de Venlo et Mönchengladbach, a un champ d'action plus réduit qu'un partenariat entre régions ou provinces comme l'Eurégio Meuse-Rhin. Aussi la situation des Etats compte, par exemple un Land allemand dispose d'un parlement et est compétent dans de nombreux domaines alors qu'une région française ne peut, quant à elle, que gérer des affaires dans des domaines très restreints et n'a aucune compétence pour signer des traités internationaux.

Concernant le territoire, la géographe Emmanuelle Boulineau (2017) propose de définir les eurorégions comme « des interstices fonctionnels comblant le vide entre l'échelle étatique et l'échelle européenne. Elles servent à développer l'intégration européenne et à partager le développement du continent ». Mais on parle généralement d'eurorégion pour désigner à la fois l'institution européenne et son territoire d'activité. Ainsi l'économiste britannique Markus Perkmann a catégorisé les formes de coopération transfrontalière en Europe selon leurs attributs géographiques : si le territoire est contigu et de petite taille, on peut alors parler de région transfrontalière et d'eurorégion ; si sa superficie dépasse celle des Etats en



revanche, il s'agit d'une communauté de travail. Pour les territoires non-contigus, on distingue les coopérations interrégionales agissant sur des petits territoires des organisations faîtières pouvant s'étendre sur l'ensemble du continent. Les eurorégions sont donc définies géographiquement comme des petits territoires (échelle régionale) contigus à cheval entre au moins deux Etats européens.

Enfin, en terme d'organisation, les eurorégions sont définies par l'ARFE<sup>5</sup> comme étant permanentes, ayant une identité propre et distincte de leurs régions partenaires, avec une administration, des ressources et un organe décisionnel propres (AEBR, 2019).

La première eurorégion a été officiellement créée en 1958 entre les Pays-Bas et l'Allemagne. Depuis une centaine ont été constituées, aux statuts juridiques divers (association, fondation, GECT), à l'intérieur comme aux limites de l'Union européenne.

Le conseil de l'Europe et l'UE ont facilité la création de ces entités par la convention de Madrid<sup>6</sup> dont un troisième protocole additionnel a été signé en 2009 à Utrecht instaurant la création de Groupements Eurorégionaux de Coopération (GEC), dépendant du conseil de l'Europe et non pas d'un Etat membre. Le soutien financier du programme Interreg, mis en place par l'UE en 1990, a également permis aux eurorégions de se développer plus facilement. Enfin, la création de la structure juridique de Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) par l'UE a permis aux eurorégions répondant à ses critères de disposer d'un statut privilégié car il est de droit européen.

Les eurorégions sont donc des organismes européens agissant à l'échelle locale et régionale dont l'utilité a été reconnue. Les politiques de l'UE des dernières décennies ont cherché à développer leurs compétences pour promouvoir l'intégration européenne, afin que cette dernière puisse être efficace aux échelles définies précédemment. Ainsi, ce chapitre a pour but de présenter l'Euregio Meuse-Rhin de manière synthétique dans un premier temps, puis fera une analyse des thématiques dans lesquelles cette structure promeut la coopération transfrontalière.

---

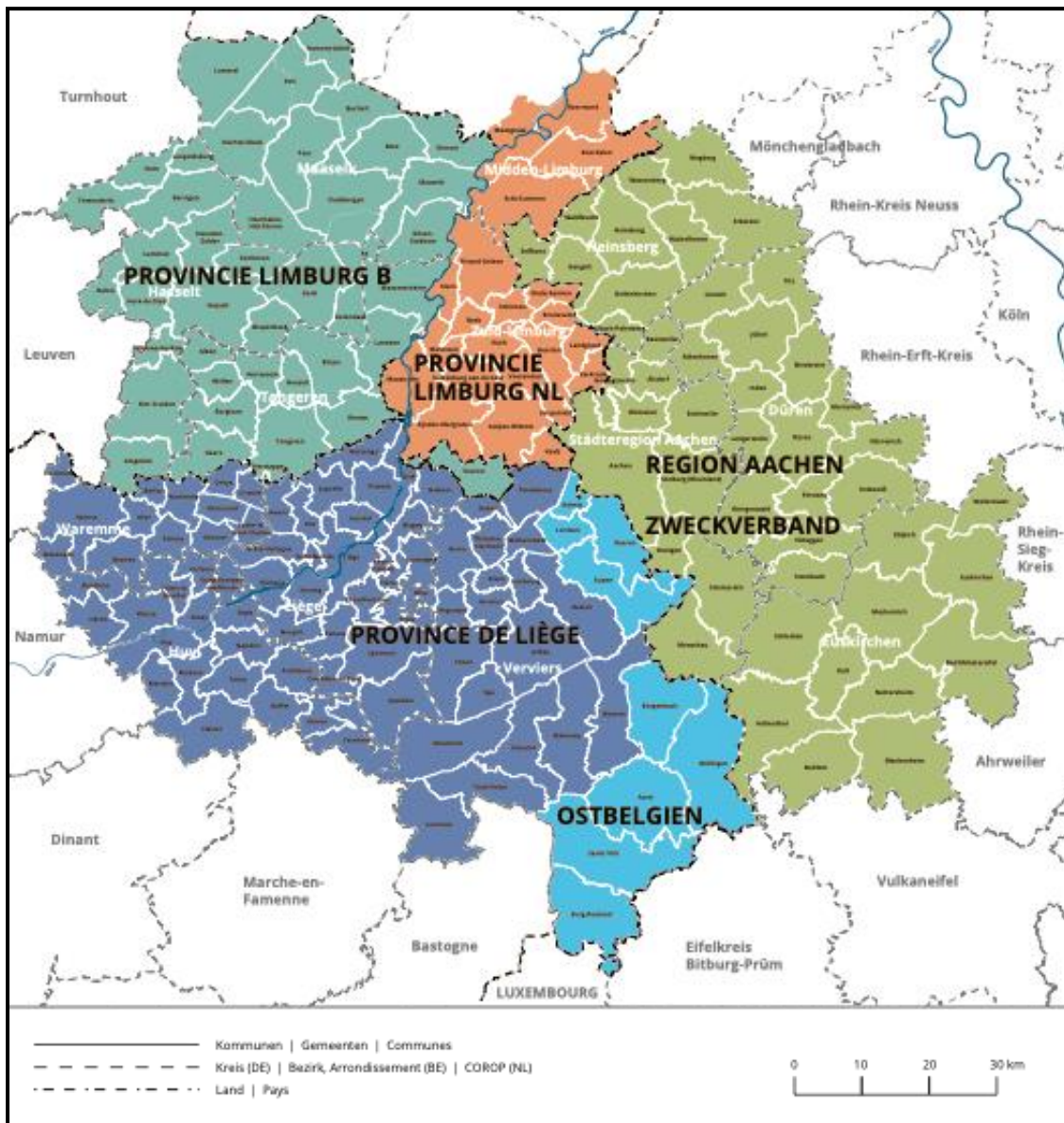
<sup>5</sup> L'Association des Régions Frontalières Européennes est un organe consultatif européen regroupant les régions frontalières et les groupements transfrontaliers européens.

<sup>6</sup> Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (1981).

## 1.1 La structure de l’Eurégio Meuse-Rhin

### 1.1.1 Le territoire et son histoire

Carte 1.1 : Le territoire de l’Eurégio Meuse-Rhin



Source : [euregio-mr.eu](http://euregio-mr.eu), page d'accueil, 2019.

Les fondations de l'Eurégio Meuse-Rhin se sont structurées en 1974, lors d'une visite de la princesse Beatrix<sup>7</sup> à Maastricht avec son mari le prince Claus. Elle suggéra l'idée de développer la coopération transfrontalière au Limbourg pour redynamiser la province, car sa situation géographique y est propice. En effet, elle possède plus de frontières avec la Belgique et l'Allemagne qu'avec le reste des Pays-Bas. En 1976, les gouverneurs des Provinces belges du Limbourg et de Liège, le gouverneur du Limbourg néerlandais et le Président de la ville de Cologne signent un accord préliminaire d'intégration inter-régional. L'Euregio Meuse-Rhin apparaît officiellement pour la première fois en 1980, lors de la signature d'un mandat par les ministres des affaires étrangères des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Land de Rhénanie-du-nord-Westphalie. A cette structure de coopération s'ajoutent les provinces belges en 1981 ainsi que la commission européenne en 1982. Elle se dote du statut juridique de Stichting, soit une fondation de droit privé néerlandais, en 1991. Enfin, la Communauté germanophone de Belgique rejoint l'EMR en 1992 en tant qu'entité à part. La Region Aachen-Zweckverband a été mise en place pour correspondre au territoire où l'EMR est actif et éviter les démarches administratives avec l'ensemble du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Aujourd'hui, l'EMR est constituée de 5 régions membres et s'étend sur une superficie de plus de 11 000 km<sup>2</sup>. Sa population s'élevant à 3,9 millions d'habitants, la densité de population de l'EMR est de 350 hab/km<sup>2</sup>. Les langues parlées sur ce territoire sont le néerlandais avec 1,5 millions de locuteurs, l'allemand avec 1,3 millions et le français avec un peu plus d'un million. Les caractéristiques des régions membres sont présentées dans le tableau suivant :

**Tableau 1.1 : Présentation des régions membres de l'Eurégio Meuse-Rhin**

Nom du territoire	Pays	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (hab.)	Langue parlée	Chef-lieu	Forme de l'Etat
<b>Province de Liège</b>	Belgique	3 862	1 100 000	Français	Liège (198 000 hab.)	Monarchie constitutionnelle parlementaire fédérale
<b>Province du Limbourg</b>	Belgique	2 422	870 000	Néerlandais	Hasselt (78 000 hab.)	Monarchie constitutionnelle parlementaire fédérale
<b>Communauté germanophone</b>	Belgique	854	80 000	Allemand*	Eupen (19 500 hab.)	Monarchie constitutionnelle parlementaire fédérale

<sup>7</sup> Béatrix des Pays-Bas était princesse héritière du royaume des Pays-Bas de 1948 à 1980.

Nom du territoire	Pays	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (hab.)	Langue parlée	Chef-lieu	Forme de l'Etat
<b>Province du Limbourg</b>	Pays-Bas	2 209	740 000	Néerlandais	Maastricht (122 000 hab.)	Monarchie constitutionnelle
<b>Region Aachen Zweckverband</b>	Allemagne	3 525	1 240 000	Allemand	Aix-la-Chapelle (240 000 hab.)	République fédérale

*\*région avec facilités pour le français*  
Source : Euregio Meuse-Rhin

## 1.1.2 Etat des lieux et analyse SWOT

**Tableau 1.2 : Analyse SWOT de la coopération transfrontalière sur le territoire de l'Eurégio Meuse-Rhin**

	Favorable	Néfaste
<b>Facteurs internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation centrale dans l'espace économique du Nord-ouest européen</li> <li>- Grande diversité culturelle et passé commun (multilinguisme d'une part de la population)</li> <li>- Présence d'infrastructures de transport : aéroports, ports intérieurs, gares TGV</li> <li>- Bonne position dans les domaines de la bioscience, la logistique, la IT, la sidérurgie, la sylviculture et le domaine automobile (Forte capacité d'innovation et nombreux brevets déposés)</li> <li>- Infrastructures favorisant le tourisme</li> <li>- Présence de médias locaux dans chacune des régions de l'EMR</li> <li>- Réseaux efficaces existant dans les domaines de la santé et de la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation périphérique à l'échelle des Etats</li> <li>- Faible accessibilité des zones rurales</li> <li>- Systèmes juridiques et administratifs comme obstacles au travail transfrontalier (Le manque de connaissance des langues voisines limite les échanges)</li> <li>- le PIB est en retard par rapport aux économies nationales</li> <li>- Décroissance de l'industrie manufacturière et du secteur agricole</li> <li>- Méconnaissance des offres de l'EMR auprès des citoyens</li> </ul>

	<b>Favorable</b>	<b>Néfaste</b>
<b>Facteurs externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès au marché du travail transfrontalier (partenariat avec EURES, PIF), donc lieu intéressant pour la localisation d'entreprises multinationales</li> <li>- Compétences linguistiques et culturelles de la population</li> <li>- Coopération transfrontalière entre les pouvoirs publics et les institutions</li> <li>- Spécialisation des entreprises notamment dans les technologies de pointe</li> <li>- Utilisation partagée des infrastructures universitaires</li> <li>- Coopération et échanges en matière de santé, de prévention et de sécurité publique</li> <li>- Coopération eurégionale pour la protection de la nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montée des partis eurosceptiques</li> <li>- Vieillesse de la population</li> <li>- Concurrence au sein de l'EMR en terme de coups de localisation</li> <li>- Délocalisation et désindustrialisation + Augmentation des emplois précaires</li> <li>- Braindrain</li> <li>- Urbanisation et réseau routier</li> </ul>

Source : INTERREG EMR ; Eurostat

En ce qui concerne les facteurs internes, l'EMR dispose d'une localisation avantageuse car elle se situe à proximité des régions dynamiques de la Randstad, de la Ruhr et de l'Ile-de-France. Ces territoires sont accessibles grâce aux aéroports de Liège et de Maastricht-Aachen, aux gares TGV de Liège et d'Aix-la-Chapelle et au port fluvial de Liège.

Trois cultures sont présentes sur son territoire : latine dans la province de Liège, germanique à Aix-la-Chapelle et en Belgique de l'est, néerlandaise dans les deux Limbourg.

Aussi, avec ses 250 000 entreprises, elle représente 45% du marché logistique de l'UE. En 2015 ce sont 11 000 brevets qui ont été déposés sur son territoire, dont 2 500 en technologie de pointe. Mais elle dispose également de grandes étendues naturelles, de paysages divers, de grandes villes, de musées, de pistes cyclables transnationales, et d'un fort patrimoine culturel et historique. Les médias locaux sont présents dans chacune des régions membres et il existe même un journal destiné aux 77 000 habitants de la Communauté germanophone. Il s'agit du GrenzEcho, le seul journal qui publie en allemand en Belgique, et de la Belgischer RundFunk, radio belge diffusant en allemand localisée à Eupen.

De nombreux réseaux transfrontaliers ont été constitués dans les services publics, comme NeBeDeAgPol et EMRIC, et seront développés dans une seconde partie.

Cependant, les régions qui constituent l'EMR sont des espaces périphériques à l'échelle des Etats et leur développement est en retard par rapport aux centres. Le PIB de l'EMR est de 109 millions d'euros annuels alors qu'il est de 490 millions pour la Belgique – dont la superficie et la population équivalent au double de l'EMR - et de 820 millions pour l'ensemble des Pays-Bas.

L'EMR compte sur la coopération transfrontalière pour atténuer ses faiblesses économiques. Tout d'abord en terme d'emploi transfrontalier, avec la mise en place des points d'information transfrontaliers. Ces derniers ont permis à plus de 7 000 travailleurs de faciliter leurs démarches administratives par rapport à leur emploi à l'étranger, mais surtout encourage les citoyens de l'EMR à travailler au-delà des frontières nationales.

De plus, l'EMR compte 5 universités sur son territoire, dont la plus grande université technique d'Europe (RWTH Aachen) et souhaite les mettre en réseau pour intensifier les échanges de connaissances.

Enfin, la coopération transfrontalière est très visible dans le domaine de la protection de la nature avec le parc des 3 pays, géré simultanément par des représentants de Belgique, d'Allemagne et des Pays-Bas.

Mais des menaces sont présentes et risquent de diminuer l'intensité des relations transfrontalières. Au niveau politique d'abord, avec la montée des partis eurosceptiques dont les scores aux élections de 2019 les placent parmi les plus importants dans chacun des pays de l'EMR (11% pour l'AfD<sup>8</sup> en Allemagne ; 12% pour le Vlaams Belang en Belgique et 11% pour le FvD<sup>9</sup> aux Pays-Bas). Ces partis sont réticents à toute initiative transfrontalière, comme ce fut récemment le cas avec l'arrêt de la construction d'une ligne de tramway allant de Hasselt à Maastricht par le bourgmestre hasseltois du parti N-VA<sup>10</sup> Steven Vandeput.

La délocalisation des entreprises est également une menace pour l'économie de l'EMR. La Province de Liège commence à sortir de la crise liée à son passé industriel et minier mais peine à se reconvertir. Il en est de même pour la commune de Genk qui a dû faire face à la fermeture de l'usine Ford en 2014, causant la perte de plus de 4 000 emplois.

---

<sup>8</sup> *Alternative für Deutschland*, parti d'extrême-droite allemand.

<sup>9</sup> *Forum voor Democratie*, parti d'extrême-droite néerlandais.

<sup>10</sup> *Nieuw-Vlaams Alliantie*, parti de droite populiste flamand.

### 1.1.3 Présentation du bureau et des organismes

L'Eurégio Meuse-Rhin en tant que structure se compose d'un comité directeur, d'une assemblée et d'un bureau. Ces organes indiquent les nouvelles directions à suivre et assurent la mise en place de projets.

Le comité directeur est le seul organe exécutif de l'Eurégio Meuse-Rhin. Il est constitué de deux représentants pour chacune des provinces et régions membres, soit dix membres au total. La présidence est assurée par l'un d'entre eux de façon rotative et change tous les trois ans. Actuellement il s'agit de l'allemande Gisela Walsken, qui occupera ce poste jusqu'en 2019. Le comité directeur est chargé de s'occuper des questions relatives aux finances et aux programmes à mettre en place au sein de l'Eurégio.

Ce comité est accompagné d'une assemblée eurégionale constituée de 49 membres (7 par région partenaire) représentant les parlements des régions partenaires et ayant une fonction consultative (euregio-mr.com, 2019). Elle a été mise en place en 1995 à Maastricht et se réunit deux fois par an dans une ville de l'Eurégio - aucun lieu officiel n'est attribué - pour discuter de la gestion des affaires courantes. Le présidium est également dirigé par Mme Walsken pour cette période et change tous les trois ans. Les membres de l'assemblée eurégionale ne sont pas élus par la population, mais proposés par les régions partenaires et nommés par des acteurs de ces mêmes régions, c'est à dire des membres de partis politiques, de chambres de commerce, d'unions de travailleurs, d'associations et d'universitaires.

Une fois les décisions prises, des initiatives ou des projets sont alors en préparation. La mise en place de ces actions est déléguée au bureau de l'Eurégio, qui agit en relation avec d'autres organes - locaux, régionaux, nationaux ou internationaux - pour les réaliser.

Le bureau de l'Eurégio Meuse-Rhin, placé sous la responsabilité directe du comité directeur, fonctionne comme une cellule de coordination. Il agit au niveau horizontal – assurant la coopération entre les pouvoirs régionaux, locaux et la société civile - comme au niveau vertical, c'est à dire pour coordonner les échanges entre les différentes échelles de pouvoir, qu'elles soient européennes, nationales, régionales ou locales.

Lors de la création de la Stichting, le bureau de l'EMR se situait à Maastricht. Ce dernier occupe depuis 2007 des locaux au numéro 42 de la Gosperstraße à Eupen car le prix du foncier y est plus abordable pour une organisation de cette taille.

Le bureau de l'Eurégio est considéré comme l'administration centrale de l'entité, et a pour but de coordonner la coopération sur l'ensemble de son territoire. Il se distingue en trois groupes. Tout d'abord, le personnel du bureau de l'Euregio Meuse-Rhin, qui est composé de trois membres : un directeur (Michael Dejozé), une secrétaire (Ronja Schmetz) et une directrice de

la communication (Sarah Assabah). Ces membres servent de lien entre le comité directeur, les représentants et la population de l'Eurégio. L'ensemble du personnel paraît peu nombreux, mais leur fonction étant avant tout de coordonner la réalisation des projets entre les différents acteurs, un petit effectif apparaît alors plus efficace pour assurer une communication rapide.

Le personnel est accompagné des représentants des régions partenaires, chacun localisé dans une région partenaire et responsable d'un domaine d'action de l'Eurégio. On trouve ainsi Eric Lemmens, représentant du Limbourg néerlandais, responsable des formations et des langues de l'Eurégio ; Jan Schliewert dans la Region Aachen-Zweckverband pour le marché du travail ; Rudolf Godesar de la Communauté germanophone pour la culture et la santé ; Thomas de Vos de la Province de Liège pour la sécurité et le tourisme ; et la Province du Limbourg Belge, responsable de l'économie et de l'innovation, est représentée par Nele Balis.

Enfin, quatre employés occupent les postes de chefs de projets : Sonja Fickers est responsable des projets « People to people », Paul Hoelsgens est chargé du projet « YouRegion » et le Parc des Trois Pays est géré par Anja Brüll et Lei Heijkers.

L'ensemble des organes de l'EMR ainsi que leurs liens sont résumés dans l'organigramme en annexe (cf. Annexe 3).

### **1.1.4 La mise en place de projets transfrontaliers**

L'EMR met à disposition plusieurs types de fonds pour réaliser des projets transfrontaliers. Ils dépendent de la taille du projet et du domaine dans lequel il veut être actif. On distingue deux types de financement : ceux effectués directement par le bureau et ceux émis par Interreg.

Le bureau de l'EMR propose trois types de subventions : les petits projets eurégionaux, les fonds pour les échanges et visites scolaires et les projets People to people. Les petits projets eurégionaux concernent la culture, le sport ou l'engagement citoyen et ont pour objectif d'intensifier les échanges et la cohésion entre au moins deux régions membres. Ils peuvent disposer d'aides à hauteur de 50% du prix total du projet, avec un plafond de 2 500€. Pour procéder à l'élaboration du projet, il faut déposer un formulaire de demande ainsi qu'un plan budget au bureau de l'Eurégio. C'est alors la région partenaire concernée par le projet qui décide du montant des subventions (Guth, 2018). En 2019, le budget de l'EMR pour ce type de projets est de 25 000 € - soit 5 000 € par région partenaire - qu'il divise en deux tranches de 2 500 € par semestre.

Les fonds pour l'échange scolaire sont fournis pour la réalisation d'activités scolaires transfrontalières. Ces fonds existent depuis mars 2018 et peuvent être reversés dans 40 écoles sur l'ensemble du territoire de l'Eurégio. Ils sont à hauteur de 500€, soit jusqu'à 250€ pour les frais de déplacement et 250€ pour les droits d'entrée (euregio-mr.com, 2019).



Enfin, les subventions People to people concernent les projets touchant aux domaines du sport, de la culture, du marché du travail, de la jeunesse, de la communication et du marketing ou de la participation civique. Elles financent des activités jusqu'à 75 000 € mais ne dépassent pas 50% du budget total. Une employée du bureau est exclusivement chargée de la gestion des projets People to people alors que les deux autres sont gérés par des membres du bureau en fonction de leurs disponibilités. On estime que l'EMR a investi près de 30 millions d'euros dans des projets transfrontaliers grâce à ces trois types de subventions.

Le programme Interreg est également disponible mais finance uniquement des projets dont le budget dépasse 500 000 €. Il s'agit d'un programme initié par la Commission européenne en 1989 destiné à financer des projets européens de coopération interrégionale. Il se renouvelle tous les six ans pour s'adapter aux enjeux rencontrés par les régions frontalières : les premiers programmes avaient comme priorité le domaine social alors qu'aujourd'hui les objectifs sont plutôt tournés vers l'économie. Aussi, son budget a évolué. Il y a d'ailleurs un lien entre l'augmentation du budget d'Interreg et le développement des projets transfrontaliers, notamment en l'an 2000 lorsqu'a été mis en place le programme Interreg III avec un budget supérieur à 50% du précédent programme.

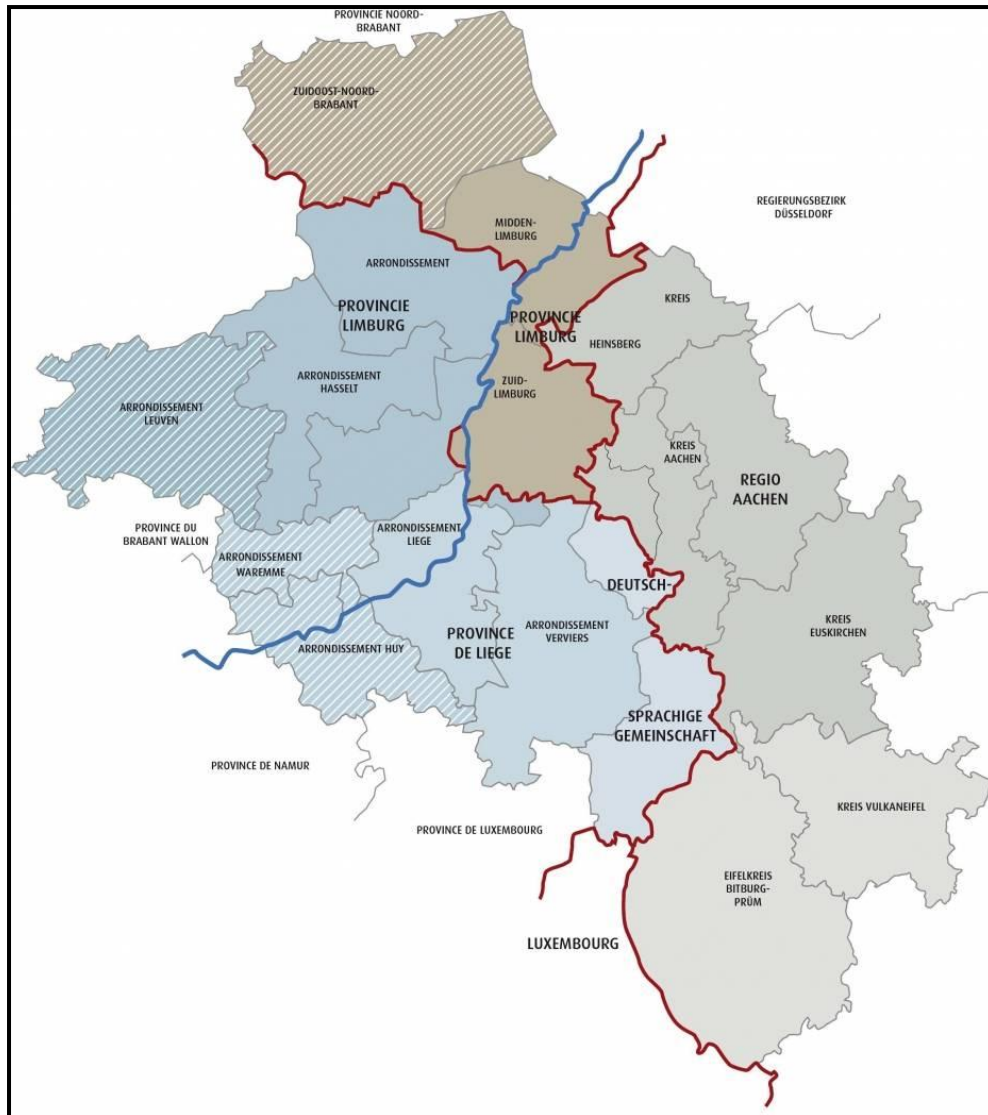
Le programme Interreg se définit en trois axes : la coopération transfrontalière, englobant des régions de niveau NUTS<sup>11</sup> 3 d'au moins deux Etats membres de l'UE (Interreg A) ; la coopération transnationale entre Etats membres (Interreg B) ; et la coopération interrégionale entre des régions d'échelle NUTS 2 n'ayant pas forcément de contiguïté géographique (Interreg C) (Boulineau, 2017). L'EMR se situe dans la première catégorie et bénéficie donc du financement Interreg A. Le programme actuel pour le territoire de l'EMR, Interreg EMR V-A (2014-2020), dispose d'un budget financé par le FEDER<sup>12</sup> de 96 millions d'euros. Etant donné qu'il finance les projets jusqu'à 70% de leurs coûts totaux, plus de 140 millions d'euros sont réellement investis dans la réalisation de projets transfrontaliers. Les financements sont répartis dans 5 domaines : 6% pour l'aide technique, 20% pour l'inclusion sociale et la formation, 19% pour l'intelligence territoriale, 21% pour l'économie, et enfin 34% pour l'innovation (interregemr.eu, 2019).

---

<sup>11</sup> La Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques est une forme européenne de découpage territorial.

<sup>12</sup> Le Fonds Européen de Développement Régional est un fonds structurel européen visant à corriger les déséquilibres régionaux.

## Carte 1.2 : Territoire d'action du programme Interreg EMR



Source : [interregemr.eu](http://interregemr.eu), page « à propos d'Interreg », 2019.

Cependant, le territoire de programmation d'Interreg ne correspond pas à celui de l'EMR. Il englobe cette dernière mais est également actif pour une partie du Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne et dans la Province du Nord-Brabant aux Pays-Bas (où se situe la ville d'Eindhoven). Ces régions sont très dynamiques économiquement et la Commission suppose qu'en les reliant à l'EMR, le développement sera plus rapide et plus intense.

Pour soumettre un projet à Interreg, il faut s'assurer qu'il bénéficie aux habitants de l'Eurégio Meuse-Rhin et favorise la coopération transfrontalière. Ainsi, les projets sont généralement proposés par des organisations publiques comme les pouvoirs administratifs locaux et régionaux, les instituts de formation, les établissements de santé ; ou privées comme les petites et moyennes entreprises, les syndicats, les associations et autres organisations à but non lucratif (Guth, 2018).

L'autorité de gestion pour ce programme se situe à Maastricht et un secrétariat est présent à Eupen, dans le même bâtiment que le bureau de l'EMR. C'est la province du Limbourg néerlandais qui forme le comité de suivi avec les partenaires du programme, la Commission européenne et l'Eurégio Meuse-Rhin. La Province du Limbourg gère aussi l'Autorité de Certification, l'entité réglant les paiements. Le secrétariat s'occupe quant à lui de l'organisation des projets proposés à Interreg et de leur contrôle financier.

## 1.2 Objectifs et actions

L'EMR a fixé ses propres thématiques indépendamment d'Interreg. Ces dernières sont basées sur les domaines où la coopération transfrontalière permettrait un meilleur développement, et en fonction des compétences des régions membres. La première stratégie officielle de l'EMR était intitulée « un regard par-delà l'horizon » et a été publiée en 2007. Elle fixait 4 thématiques transfrontalières : économie, tourisme, classes moyennes, formation et marché du travail ; nature, environnement et transport ; jeunesse, culture, enseignement et identité eurégionale ; santé, affaires sociales et sécurité.

Ces objectifs ont été actualisés lors de la publication de la stratégie EMR2020 et catégorisés selon 9 thématiques, divisées entre les thèmes clés et les thèmes transversaux. Elle est disponible sur leur site officiel ([euregio-mr.info](http://euregio-mr.info)). L'EMR a aussi tissé de nombreux partenariats avec des organismes dont la plupart ont été présentés dans un document officiel - *L'Eurégio en pratique*. Ces partenariats permettent à la structure de participer à la mise en place de projets transfrontaliers, dont certains seront décrits dans cette partie à titre d'exemple.

### 1.2.1 Thèmes clés

Lors de la création de la stratégie EMR2020, 5 thèmes clés ont été définis : économie et innovation ; marché de l'emploi, enseignement et formation ; culture et tourisme ; soins de santé et sécurité.

#### 1.2.1.1 Economie et innovation

Selon une étude menée par le Limburg Economic Development (2017, p.8), la présence de frontières handicape fortement le marché de l'emploi dans la province du Limbourg néerlandais. En effet, ce territoire a plus de frontières avec les pays voisins qu'avec d'autres provinces néerlandaises et on estime que seulement 1,3% des travailleurs de cette région sont frontaliers. Le Sud de la région du Limbourg fait partie des régions où le taux d'emploi est le plus faible des Pays-Bas.

Cette étude a évalué l'évolution du taux d'emploi si les frontières nationales étaient « invisibles » et que la population limbourgeoise avait accès aux offres d'emploi de part et d'autres de ces frontières. Les résultats montrent qu'ainsi le Limbourg atteindrait la seconde place des régions où le taux d'emploi est le plus fort, juste derrière Amsterdam et sa périphérie. On peut affirmer, grâce à cette recherche menée par des experts néerlandais, que le travail transfrontalier est le meilleur moyen de développer les régions périphériques des Etats, souvent en retard par rapport aux centres dynamiques. Ainsi, l'EMR a fixé parmi ses thèmes clés celui de l'économie et de l'innovation.

On répertorie plus de 250 000 entreprises sur le territoire de l'EMR, dont une majorité de PME, et près de 300 centres de recherche. L'ensemble de ces infrastructures économiques peut être observé sur le site web [the-locator.eu](http://the-locator.eu), créé à l'initiative d'Interreg IV, répertoriant les entreprises et instituts de connaissance sur le territoire de l'EMR. Avec un produit régional brut de plus de 120 milliards d'euros pour une population de 4 millions d'habitants, l'EMR peut être comparée à la métropole berlinoise au niveau économique (Limburg Economic Development, 2017, p.5).

Mais, pour permettre au secteur économique de se développer pleinement, l'EMR a dressé une liste d'objectifs basés sur la coopération transfrontalière. Ces derniers sont centrés autour du dialogue et des échanges entre les entreprises et les instituts de connaissance (relation science to business et business to science). De plus, elle souhaite augmenter le nombre d'échanges entre étudiants, professeurs et chercheurs afin d'harmoniser la recherche et de permettre à toutes les entreprises et instituts de profiter des innovations réalisées sur ce territoire. Ces objectifs ont été définis sous la responsabilité de Nele Balis, représentante du Limbourg belge.

Les régions partenaires possèdent toutes un organisme responsable de l'économie : la *Aachener Gesellschaft für Innovation und Technologietransfer* (AGIT) à Aix-la-Chapelle ; le Centre d'Innovation et la Banque industrielle au Limbourg néerlandais ; le *Provinciale Ontwikkelingsmaatschappij* (POM) au Limbourg belge et la Société Provinciale d'Industrialisation (SPI) dans la province de Liège. La Chambre de commerce de l'EMR regroupe ces organismes ainsi que d'autres partenariats transfrontaliers (le *German-Dutch business club*, le *Dutch-Walloon business club*) et essaye de faciliter l'accès à l'emploi transfrontalier pour l'ensemble des habitants de l'Eurégio.

#### 1.2.1.2 Marché de l'emploi, enseignement et formation

En ce qui concerne l'enseignement, l'accent est porté sur l'apprentissage des langues voisines. Sous la responsabilité du représentant du Limbourg néerlandais Eric Lemmens, cette thématique cherche à promouvoir les cours de langues, en milieu scolaire comme extra-scolaire. Par exemple, la mention « école à profil eurégioal » est attribuée à toutes les écoles

de premier cycle ayant intégré les trois critères suivants à leur programme : compétences linguistiques en langues voisines, échanges scolaires eurégionaux et sensibilisation à l'aspect interculturel de l'Eurégio. Aujourd'hui 23 écoles primaires bénéficient de ce label eurégional.

En partenariat avec l'association *EuregioKultur*, l'EMR organise deux événements annuels sur le thème de la littérature. Le premier, le Prix littéraire des lycéens de l'Eurégio, propose aux jeunes âgés de 15 à 20 ans d'élire un lauréat parmi six livres proposés. L'association a déterminé que ces livres devaient être écrits par des auteurs contemporains à raison de deux de langue allemande, deux de langue française et deux de langue néerlandaise. Bien sûr, ils sont traduits dans les trois langues de l'EMR afin de permettre à tous les lycéens de pouvoir les lire. Aussi, Euregio Kultur organise le projet « NXT-TXT ». Il s'agit d'un concours littéraire réservé aux jeunes de 15 à 25 ans résidant sur le territoire de l'Eurégio. Trois lauréats sont sélectionnés par langue et leurs textes sont ensuite traduits dans les deux autres langues puis publiés dans un livre trilingue. Ces événements visent à favoriser les échanges entre les jeunes de l'Eurégio mais servent aussi à les ouvrir aux cultures voisines. Enfin, le projet Euregio Summer School a débuté en 2018 et sa seconde édition aura lieu du 9 au 13 septembre 2019.

L'objectif de l'EMR dans le domaine du marché de l'emploi est, sous la responsabilité de Jan Schlievert, représentant de la Region Aachen-Zweckverband, de rendre accessible l'ensemble des offres à tous ses citoyens. Les entreprises ont tendance à se focaliser sur le marché présent à l'intérieur des frontières de leur pays alors que la coopération transfrontalière peut offrir des perspectives de développement non négligeables. Ainsi l'EMR a monté un partenariat avec EURES, le réseau européen de coopération des services publics de l'emploi. Ce réseau promeut la libre circulation des travailleurs européens en informant les demandeurs d'emploi et les employeurs à l'étranger.

Mais l'accès à ces informations sur les offres d'emploi à l'étranger n'est pas suffisant. C'est pourquoi l'EMR est également en partenariat avec les Points d'Information Frontaliers (PIF) d'Aix-la-Chapelle-Eurode et de Maastricht. Ces deux instituts ont pour but d'informer les travailleurs frontaliers sur les différences administratives entre leur pays d'origine et celui dans lequel ils travaillent, qu'il s'agisse des taxes, des allocations dont ils peuvent disposer, des réglementations du travail ou plus généralement des conditions de vie à l'étranger. En 2017, plus de 6000 travailleurs frontaliers ont bénéficié de l'aide du PIF d'Aix-la-Chapelle (Eures, 2019).

Bien que les PIF soient efficaces pour informer les citoyens, ils n'ont pas fonction à effacer les problèmes liés à l'emploi transfrontalier. C'est pourquoi l'EMR est également partenaire de GrenzNetz (réseau frontalier). Ce dernier a deux objectifs : rassembler et échanger les connaissances concernant l'emploi frontalier et élaborer des solutions pour éliminer les obstacles rencontrés. Ce réseau peut ensuite proposer des solutions politiques aux autorités nationales ou régionales compétentes grâce au soutien de nombreux partenaires eurégionaux.

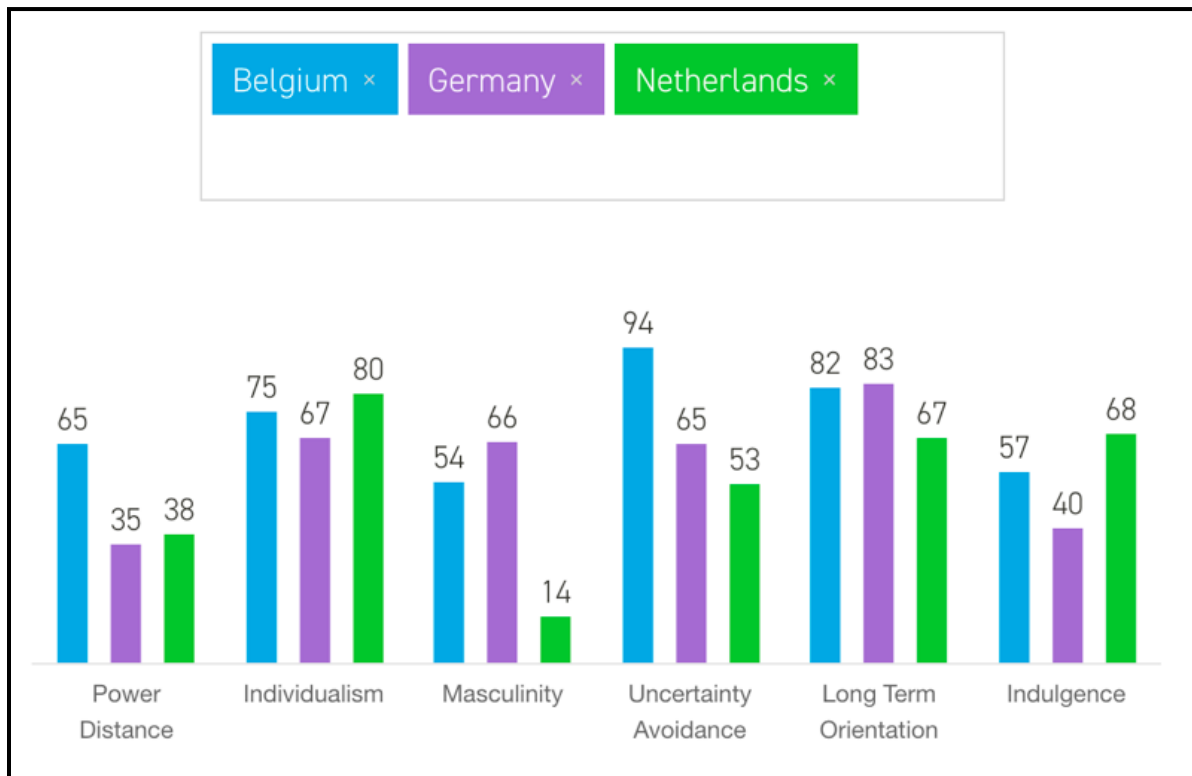
### 1.2.1.3 Culture et tourisme

Le terme de culture est défini par l'anthropologue américain Gary Ferraro dans son livre « The Cultural Dimension of International Business » comme tout ce que les individus ont, pensent et font en tant que membres d'une société (2002, p. 25). Cette définition est très simple mais reste juste et renvoie à l'œuvre d'Edward T. Hall, « Au-delà de la culture », dans laquelle cet autre anthropologue explique comment la culture façonne notre pensée par la langue, nos loisirs par l'environnement et notre caractère par la société. Elle est propre à chaque groupe social et agit souvent de manière invisible, c'est-à-dire que les individus ne se rendent pas compte que leur comportement est lié à leur culture avant de faire face à une autre. Ainsi il est fréquent que des comportements paraissent déplacés pour les uns alors qu'ils sont signe de respect pour les autres.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle plusieurs anthropologues ont dressé des schémas pour présenter les différences culturelles entre les pays. En Europe de l'ouest, ces différences sont minces mais on note toujours une frontière culturelle entre les mondes latins et germaniques, dont l'EMR se situe à l'intersection.

Afin d'avoir un aperçu des différences culturelles entre les pays membres de l'EMR, nous pouvons nous intéresser à la comparaison proposée par le psychologue néerlandais Geert Hofstede dans son livre *Culture's Consequences* (2001). Il définit cinq catégories majeures dans lesquelles les pays se voient attribuer une note entre 1 et 100.

**Graphique 1.1 : Comparaison des cultures présentes sur le territoire de l'EMR selon les catégories d'Hofstede**



Simulation réalisée sur le site web Hofstede-insights.com

*Power distance*, que l'on peut maladroitement traduire par la distance au pouvoir, qui correspond au degré d'acceptation que les membres les moins puissants d'un organisme ont de l'inégalité de pouvoir. Un Etat avec un coefficient fort a tendance à avoir une hiérarchie structurée dans laquelle l'élite dispose de nombreux avantages, comme c'est le cas en Belgique. A l'inverse, en Allemagne et aux Pays-Bas la hiérarchie a moins d'importance et les écarts de salaires entre le directeur et un employé lambda sont plus minces.

L'individualisme présente un coefficient fort si les individus d'une société ont tendance à satisfaire leurs besoins et ceux de leurs amis et famille proches plutôt que ceux de leur communauté. De manière générale les pays industrialisés ont tous un taux élevé d'individualisme, et les trois pays constituant l'EMR ne font pas exception à cette règle.

La masculinité / féminité définit le rôle qu'occupent les hommes et les femmes dans une société. Une société dite masculine définit clairement le rôle de chaque genre et valorise la compétition alors que la société féminine laisse plus de libertés à l'attribution des tâches entre hommes et femmes. Aussi, les individus issus de sociétés féminines recherchent le bien-être avant la productivité et attachent plus d'importance à leur vie privée. Dans le cas de l'EMR on

trouve une société très féminine, les Pays-Bas, face à deux sociétés à tendance masculine, l'Allemagne et la Belgique.

*Uncertainty avoidance*, ou le contournement des incertitudes, définit une société dans sa façon de gérer les incertitudes. Une société avec un chiffre élevé cherche à éviter toute incertitude en favorisant les formalités, les procédures habituelles et le respect des traditions. Au contraire, une société avec un chiffre faible est plus ouverte aux nouvelles idées et peut facilement remettre en cause ses pratiques et ses coutumes. Ici, les trois pays étudiés ont un degré élevé de contournement d'incertitude, extrêmement élevé en Belgique et moyen aux Pays-Bas.

L'orientation à long terme distingue les sociétés tournées vers le futur de celles orientées vers le passé. Les sociétés orientées vers le long terme encouragent la persévérance et la construction de grands projets alors que celles à court terme cherchent à rester stables et accordent plus d'importance aux traditions. Ici, les trois Etats dont l'EMR fait partie sont considérés comme étant orientés vers le long terme.

L'indulgence correspond à la façon dont on enseigne aux enfants à contrôler leurs désirs et leurs pulsions. Un individu issu d'une société indulgente extériorise ses désirs et assume sa recherche du bonheur. Ce type de société est généralement optimiste et accorde plus d'importance aux loisirs. Les Pays-Bas et la Belgique sont des Etats indulgents, l'Allemagne a une tendance restrictive.

On peut dégager un profil pour chacun de ces Etats à partir de ces observations. Les Pays-Bas correspondent à un pays caractérisé par la tolérance et l'acceptation ; la Belgique a un profil de type latin où le pouvoir est distribué de façon pyramidale et où règne la méfiance entre citoyens et acteurs du pouvoir ; l'Allemagne enfin est un pays travailliste et masculiniste valorisant la productivité et la performance.

Cette comparaison peut être remise en cause, par ses catégories d'abord, mais surtout car elle suppose que les pays étudiés forment une nation. S'il est possible de définir l'Allemagne et les Pays-Bas comme tel, le cas de la Belgique est beaucoup plus problématique. En effet, les flamands, les wallons, les germanophones et les bruxellois n'ont jamais prétendu avoir une culture commune et il est difficile d'affirmer qu'elle existe. Néanmoins le but de cette partie étant de prouver qu'il y a des différences culturelles entre les régions membres de l'EMR, l'étude menée par Hofstede est pertinente pour justifier mes propos.

L'année dernière, lors de mon mémoire d'étape (Guth, 2018), j'avais évoqué l'iceberg des cultures d'Edward T. Hall. Cette figure explique comment la culture d'une société est perçue par les autres, avec sa dimension visible et sa dimension cachée. Les objectifs de l'EMR en terme de culture concernent ces deux dimensions. D'une part, ils encouragent une meilleure coopération entre les instituts culturels afin d'augmenter leur visibilité et d'euroregionaliser leur



clientèle, et d'autre part ils cherchent à développer l'interculturalité. Pour justifier cet objectif, prenons l'exemple de l'organisation d'une réunion internationale. Les allemands s'y rendent un quart d'heure en avance en général, mais cette durée augmente en fonction de l'importance du rendez-vous. Au contraire les wallons ont tendance à arriver en retard dans ce genre d'événements, ce qu'on appelle le « quart d'heure de politesse ». Ainsi ce retard insignifiant aux yeux des wallons est considéré comme un manque de respect pour les allemands, et inversement les Allemands sont vus comme des travailleurs rigides par les Belges. Et cette incompréhension des deux parts peut avoir de lourdes conséquences sur la coopération. L'objectif principal de l'Eurégio n'est pas de supprimer ces différences mais d'aider sa population à les comprendre.

Ainsi elle a noué des partenariats avec plusieurs organismes. Avec le Créative Hub Euregio (CHE), un groupe de travail créé en 2015 lors de la candidature de Maastricht comme Capitale de la culture européenne, qui se consacre à la promotion d'un développement bottom-up du secteur créatif ; avec l'association LIKE, qui promeut les politiques culturelles locales au sein de l'UE ; et avec le réseau Very Contemporary regroupant l'ensemble des acteurs et des institutions d'art contemporain de l'Eurégio.

L'Association des Régions Frontalières Européennes (AFRE) œuvre pour aider les eurorégions dans leurs objectifs de coopération transfrontalière. Elle a formé plusieurs groupes de travail, dont le Task Force Cross Border Culture (T4CBC) qui est spécialisé dans la culture transfrontalière. Ce dernier cherche à promouvoir la coopération culturelle en mettant les eurorégions en réseau afin de faciliter les échanges dans ce domaine. Comme action concrète, on peut notamment citer les colloques T4CBC-AEBR qui ont lieu tous les ans au sein d'une région frontalière. Le président de ce Task Force est aussi Rudolf Godesar, le représentant des activités culturelles de l'EMR (AEBR.eu, 2019).

Le thème du tourisme est quant à lui géré par le responsable de la Province de Liège, Thomas De Vos. Les objectifs en terme de tourisme dans l'EMR se concentrent autour des éléments communs aux régions partenaires : il s'agit principalement du vélotourisme et du tourisme des saveurs. Le vélotourisme est en effet très développé dans les espaces ruraux de l'EMR où des systèmes de points-nœuds ont été mis en place. Ce système est en fait un maillage de chemins cyclables dans lequel, à chaque intersection, des informations sur la position et les itinéraires possibles sont affichés. Il permet aux usagers d'inventer leur propre itinéraire en temps réel et de se repérer plus facilement. En ce qui concerne le tourisme des saveurs, l'EMR veut mettre en avant les offres culinaires présentes sur son territoire et créer *in fine* une « route des saveurs », soit un itinéraire parcourant l'Eurégio et dont des arrêts sont proposés dans des lieux emblématiques.

En outre, l'Eurégio Meuse-Rhin est partenaire de la plateforme « Vacances au cœur de l'Europe » créée grâce aux programmes Interreg III et IV. Cette plateforme rassemble l'ensemble des offres touristiques des partenaires dans le but de développer la coopération transfrontalière dans ce domaine. Elle permet en effet de promouvoir les produits touristiques, mais aussi de faciliter les échanges entre partenaires et de partager les meilleures pratiques.

#### 1.2.1.4 Soins de santé

Le thème des soins de santé est l'un dans lesquels la coopération transfrontalière est la plus développée. Grâce à des partenariats avec euPrevent et la branche régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS-RHN), l'EMR est reconnue comme un organisme transfrontalier innovant dans le domaine de la santé. Le représentant de la Communauté germanophone, Rudolf Godesar, est la personne de contact pour ce domaine. Ses objectifs sont de soutenir les campagnes de prévention et de faciliter l'accès aux instituts de soins de santé eurégionaux pour l'ensemble des citoyens.

En 2014 a été mis en place le projet IZOM (Integratie Zorg Op Mat : *Soins de santé sur mesure*). Ce projet permettait à un patient de l'EMR d'être traité dans l'institut le plus proche de son domicile, indépendamment du pays dans lequel il se trouve. Aussi, les citoyens pouvaient avoir accès aux offres les plus avantageuses : par exemple si le prix de lunettes de vue est moins élevé à Aix-la-Chapelle, les habitants de Maastricht peuvent les acheter là-bas. Mais ce programme a été arrêté en 2018 car, étant donné que les citoyens de l'EMR avaient accès à la fois aux offres nationales et eurégionales, les autorités nationales Belges ont considéré qu'il était discriminant pour les citoyens ne vivant pas dans l'Eurégio.

Cet exemple met en exergue les limites que connaît l'EMR en terme de coopération transfrontalière. Ainsi, elle doit définir ses actions selon les régions partenaires mais aussi les Etats dans lesquels elles font partie pour développer les premiers sans discriminer les seconds. Dans le domaine de la santé, l'EMR doit désormais se cantonner à un rôle de prévention et de mise en réseau de ses partenaires.

#### 1.2.1.5 Sécurité

Les avantages liés à la liberté de circulation en Europe sont aussi effectifs pour la criminalité. Les criminels peuvent facilement traverser les frontières et ne plus être inquiétés par les forces de police nationales. C'est particulièrement le cas dans l'Eurégio Meuse-Rhin, d'une part car les législations – en matières de drogues notamment – divergent entre les régions membres, d'autre part car son territoire a un taux de criminalité élevé (surtout dans les deux provinces du Limbourg). L'objectif de l'EMR dans le domaine de la sécurité est donc, sous la responsabilité du directeur du bureau Michael Dejozé, de rassembler l'ensemble des acteurs compétents afin d'étendre leur zone d'action et de les rendre effectifs sur tout le territoire.

La coopération transfrontalière en terme de sécurité est très développée. Dès les années 1980, la première communauté de travail dans ce domaine a été créée sous le nom de NeBeDeAgPol. Elle forme un partenariat entre l'unité de police du Limbourg et la police nationale néerlandaise, les services fédéraux et locaux de police des provinces belges de l'EMR et les autorités de police d'Aix-la-Chapelle (Eurégio Meuse-Rhin, 2019). De ce groupe de travail a été créé en 2005 EPICC (Euregio Police Information & Cooperation Centre). Il s'agit d'un centre regroupant une trentaine de policiers belges, allemands et néerlandais dont la principale mission est d'assurer la coordination entre les différentes unités.

Outre les services de police, les institutions judiciaires sont aussi mises en collaboration grâce à l'institution BES (Bureau voor Euregionale strafrechtelijke Samenwerking : *Bureau de collaboration judiciaire eurégionale*), qui regroupe les parquets de l'Eurégio Meuse-Rhin et de l'Eurégio Rhein-Maas-Nord, situé au nord du Limbourg néerlandais. L'objectif de ce bureau est de mettre en commun les moyens disponibles de l'ensemble des membres (open source), et cela passe notamment par la recherche de solutions pour effacer la barrière linguistique.

Enfin, l'EMR a financé la création d'une cellule d'intervention de crise. Intitulée EMRIC pour Euregio Meuse-Rhine Incident control and Crisis management, elle regroupe l'ensemble des services de sécurité civile de l'Eurégio. La création de cette cellule d'intervention transfrontalière était nécessaire sur ce territoire car, d'une part, les services de secours étrangers sont parfois plus proches que les services nationaux et la coopération permet d'intervenir plus rapidement ; mais en même temps les différentes législations des Etats empêchent certaines interventions de bien se dérouler. Par exemple les sirènes des ambulances belges sont les mêmes que les voitures de police allemandes. Si un ambulancier belge intervient en Allemagne, il doit attendre l'arrivée d'un service de sécurité allemand pour se faire escorter, et le temps gagné est immédiatement perdu. La cellule EMRIC a alors fait un important travail administratif pour pallier ces contraintes et permettre aux services de sécurité d'intervenir le plus rapidement possible dans les trois Etats de l'EMR. Pour le cas des ambulances par exemple, chaque ambulancier de l'Eurégio dispose désormais des sirènes belge, allemande et néerlandaise sur son véhicule ; on estime que chaque année près de 900 ambulances franchissent les frontières nationales de l'Eurégio pour fournir des soins de santé.

## **1.2.2 Thèmes transversaux**

A côté des cinq thématiques abordées, l'EMR s'est fixée des objectifs dans quatre thèmes transversaux. Ils sont définis comme tel car ils doivent être développés en parallèle des thèmes clés et constituer une ligne directrice pour chaque projet.

### 1.2.2.1 Mobilité et infrastructure

L'EMR vise à développer les infrastructures de transport eurégionales et à permettre à ses habitants de se déplacer facilement au sein de son territoire. Pour permettre le développement de ses thèmes clés, il semble évident qu'une infrastructure efficace soit nécessaire. Ainsi, en partenariat avec AVV<sup>13</sup>, la compagnie des transports de la région d'Aix-la-Chapelle (BRF, 2018), l'EMR a mis en place un ticket eurégional permettant à son utilisateur d'emprunter l'ensemble des réseaux ferroviaires et routiers du territoire de l'EMR, indépendamment du pays dans lequel il a acheté ce ticket. On estime que 18 000 à 20 000 tickets eurégionaux sont vendus chaque année.

Un partenariat avec les chemins de fer belges a également permis d'appliquer le tarif national jusqu'aux gares de Maastricht et d'Aix-la-Chapelle. Mais les différentes compagnies de transport nationales manquent de coordination et la gestion des horaires afin de trouver des correspondances est encore à améliorer. En ce qui concerne la logistique, les équipements disponibles sont très efficaces mais doivent encore être harmonisés car ils sont trop orientés vers le contexte national.

### 1.2.2.2. Développement durable

Le développement durable est considéré comme un thème transversal et global. Ainsi l'EMR soutient cette thématique dans toutes les décisions politiques, qu'elles concernent l'économie, le transport, l'énergie ou le tourisme.

Les actions de l'EMR en terme de développement durable sont matérialisées par le Parc des Trois Pays situé à la frontière de la Belgique, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Sous la responsabilité d'Anja Brüll – également personne de contact pour cette thématique – le parc s'est développé depuis 2001, grâce à la collaboration des différents partenaires, en un paysage naturel où la biodiversité et le respect de l'environnement sont les objectifs majeurs. Les principales thématiques du Parc sont en lien avec l'ensemble du territoire de l'EMR et concernent le développement des infrastructures vertes, l'amélioration de la qualité de l'eau et le rôle des paysages naturels pour l'économie et la santé.

### 1.2.2.3. Analyse territoriale

L'analyse territoriale permet à l'EMR de bénéficier d'une expertise scientifique sur les caractéristiques de son territoire et sur l'impact de la coopération transfrontalière sur ses citoyens. C'est pourquoi elle travaille en collaboration avec des instituts spécialisés dans ce

---

<sup>13</sup> AVV pour *Aachener Verkehrsverbund*, soit littéralement association de transport aixoise.

domaine. On peut citer notamment l'Euregional Information Service (EIS) qui collecte des données concernant l'EMR dans les domaines de la santé, de la mobilité, de l'économie, du tourisme, et de la géographie. L'Eurégio a également noué un partenariat avec l'Institute for Transnational and Euregional cross border coopération and Mobility (ITEM) de Maastricht. Cet institut de recherche scientifique réalise des études sur les effets de la coopération transfrontalière au niveau des citoyens et sensibilise les pouvoirs politiques aux effets d'une telle coopération. C'est par exemple l'ITEM qui a initié la possibilité pour l'EMR de devenir un GECT en réalisant une étude en 2009 sur les avantages que ce statut lui apporterait (Entretien avec Martin Unfried, 2019).

#### 1.2.2.4. Défense des intérêts communs et marketing régional

Dans le but de défendre les intérêts communs à toutes les régions membres de l'EMR, cette dernière souhaite avancer dans la coopération avec les organisations apparentées présentes sur le territoire. Il peut s'agir d'associations communales, comme les villes MAHHL (Maastricht, Aix-la-Chapelle, Hasselt, Heerlen, Liège) et l'AG Charlemagne (comprenant la Communauté germanophone, la région d'Aix-la-Chapelle et le sud du Limbourg néerlandais), pour lesquelles une coopération est souhaitable dans le sens où beaucoup de projets similaires sont réalisés par ces entités.

L'EMR souhaite également poursuivre la coopération avec des institutions supra-nationales, comme l'Association des Régions Frontalières d'Europe, le Comité des Régions et la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour pouvoir échanger les meilleures pratiques et résoudre les problèmes communs aux organismes transfrontaliers.

### 1.3 Eléments de réflexion

Le politicien belge Karl-Keinz Lambertz distingue trois générations de coopération transfrontalière dans son livre « Von Eupen nach Europa » (2018, p. 48). La première se déclare lorsque les frontières nationales s'effacent et que des projets transfrontaliers apparaissent - comme par exemple aux frontières orientales de l'UE en 2004 lorsque 10 États l'ont rejoint : ces projets sont en général de moindre importance, comme la construction d'infrastructures transnationales, mais posent les bases de la coopération transfrontalière.

Lorsque les frontières ont disparu, la mobilité augmente. Mais cette mobilité est fragilisée par les lois et cultures qui diffèrent d'un État à l'autre. La seconde génération des organismes transfrontaliers prend en compte ces différences et adapte les projets mis en place selon les législations en vigueur. Cette génération est la plus difficile à franchir mais elle permet d'améliorer de façon durable la mobilité et la coopération transfrontalière.

Enfin la troisième génération apparaît lorsque les échanges se font de manière régulière et intensive. Ainsi la mise en place de projets ne se fait plus au cas par cas mais une norme transfrontalière est établie ; il paraît alors évident que si un projet est monté, il doit respecter aussi les normes des régions voisines. C'est à cette génération qu'appartient l'EMR. On pourrait ajouter une quatrième génération qui correspondrait à la transformation des organismes transfrontaliers en véritables régions européennes, mais cette étape n'est pas souhaitable car elle causerait de nombreux problèmes à l'échelle des Etats.

L'EMR se définit comme tel : « L'Euregio Meuse-Rhin se comprend comme plateforme regroupant les acteurs-clés, comme médiateur pour promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, sans pour autant tenter de remplacer les autorités compétentes existantes. » (Euregio Meuse-Rhin, 2019). Finalement, l'idée que les eurorégions remplaceront à terme les régions nationales relève du fantasme, autant du côté des europhiles – rêvant des Etats-Unis d'Europe – que des eurosceptiques, qui se servent de cette idée pour prévenir des dangers de l'UE. Mais concrètement cette idée de supprimer les frontières nationales n'apparaît dans aucun point de l'EMR.

L'objectif de l'Eurégio Meuse-Rhin se cantonne à promouvoir la coopération transfrontalière et à pallier les obstacles introduits par les frontières nationales. Mais il est difficile d'évaluer si ces objectifs sont réalisés, si la structure est efficace en somme, car bien qu'on dispose de données absolues il n'est pas évident de les analyser. Par exemple, le nombre de personnes ayant été enregistrées dans un PIF est de 6000 en 2017 : faut-il comparer ces chiffres avec le nombre de travailleurs transfrontaliers ? Ou avec le nombre de travailleurs ? Est-ce que la création de ces PIF est une cause ou une conséquence de l'augmentation de ce nombre ?

De plus, il est difficile d'établir un classement des eurorégions car leur fonctionnement est très différent. L'Euregio Maas-Rhein Nord par exemple est un organisme de coopération dirigé par deux communes et par leur maire. La Grande Région compte quant à elle le Grand-Duché du Luxembourg, soit un acteur agissant à l'échelle nationale (Entretien avec Martin Umfried, 16.04.19), et peut agir dans tous les domaines dans lesquels l'Etat est compétent. Certaines structures de coopération sont axées sur l'économie, d'autres sur la culture etc. mais aucune norme n'est définie comme ligne directrice pour promouvoir la coopération. Finalement, l'analyse de l'efficacité de l'EMR se contente d'étudier les projets transfrontaliers sur son territoire et de juger s'ils sont utiles ou non.



## **2. Contenu de ma mission**

Mon stage s'est déroulé pendant 4 mois au bureau de l'Eurégio Meuse-Rhin, situé au premier étage de la 42 Gospertstraße à Eupen. L'équipe est composée d'une dizaine de membres mais les représentants des régions partenaires ne sont pas présents tous les jours. Ainsi la plupart du temps nous étions quatre à cinq au bureau. Etant donné qu'il n'y a pas autant de postes de travail que d'employés, je travaillais là où il y avait de la place. L'équipe est composée de flamands, de néerlandais, de belges germanophones et d'allemands. La communication générale se fait en allemand, mais puisque tous parlent au moins deux langues eurégionales, les discussions informelles se font aussi en néerlandais et en français. Pour ma part, j'ai parlé français et allemand en fonction de mes interlocuteurs, mais mon maître de stage m'a toujours parlé en français pour être sûr que je comprenne les tâches qui m'étaient confiées.

Les frais de déplacements étant remboursés par l'organisme, j'ai décidé de vivre à Liège. Il s'agit de la seule grande ville francophone de l'EMR et elle est reliée à Eupen par une ligne directe de train. Je faisais donc un trajet quotidien entre mon kot – le nom donné aux colocations étudiantes en Belgique – et le bureau.

Au cours de ce stage, plusieurs missions m'ont été confiées. Afin de les décrire au mieux, je propose la méthodologie suivante : dans un premier temps je présenterai les tâches les plus importantes avec leur contexte, le déroulement des missions et les enjeux qui leur sont associés, puis j'expliquerai plus brièvement les autres activités que j'ai effectuées, comme les réunions ou les conférences auxquelles j'ai participé. Enfin, une seconde partie sera consacrée au bilan de ce stage et aux compétences qu'il m'a apporté par rapport au domaine de la géopolitique.

### **2.1 Présentation des missions**

#### **2.1.1 Changement structurel de l'EMR**

##### 2.1.1.1 Contexte

L'EMR dispose d'une base juridique depuis 1991 en tant que Stichting, c'est-à-dire une fondation de droit néerlandais. Elle peut exercer son activité dans d'autres pays mais est limitée par leurs juridictions. Ainsi depuis que l'ITEM a réalisé une étude sur les avantages dont disposerait la structure si elle existait sous forme de GECT, l'EMR a évolué pour correspondre aux critères nécessaires à son changement structurel. La Stichting de droit néerlandais mais dont le bureau est à Eupen pose des problèmes de reconnaissance au niveau



des pays. Par exemple, il est impossible pour l'Eurégio de participer au programme Erasmus +. Les financements européens comme le FEDER et Interreg sont également limités parce que l'entreprise est de droit privé.

C'est pourquoi l'EMR a pris la décision en 2017 de changer son statut juridique en GECT, après acceptation du comité directeur et des régions membres. Prévu pour 2019, le passage de l'EMR d'une Stichting vers un GECT lui permettra de participer à des projets européens, et de déléguer des tâches au niveau des Etats comme des régions membres.

Un GECT (pour groupement européen de coopération territoriale) a pour but de faciliter la coopération entre des régions frontalières de l'UE (Parlement européen, 2019). Il est construit selon le droit européen et permet de pallier les contraintes nationales grâce au principe de subsidiarité<sup>14</sup>. Cependant les compétences d'un GECT sont définies selon celles de ses régions membres et aucun pouvoir public ne peut lui être transféré. Un GECT doit compter au moins deux institutions : une assemblée et un comité directeur.

Le passage de l'EMR d'une Stichting à un GECT ne modifie pas ses objectifs ; il s'agit plutôt d'un moyen pour elle de faciliter la mise en place de ses projets. La Stichting étant de droit néerlandais, les activités de l'EMR étaient limitées par la législation des Pays-Bas. Désormais elle est de droit européen et peut agir de la même façon sur l'ensemble de son territoire.

#### 2.1.1.2 Missions

Lors de mon arrivée à Eupen, le changement de structure était déjà initié et devait être actif dès le 4 avril 2019. Cependant, mon directeur a jugé nécessaire de créer une liste d'objectifs que l'Eurégio Meuse-Rhin aimerait concrétiser lors des années à venir afin de justifier la nécessité de la création d'un GECT. Ma première mission a donc été de réaliser cette liste.

Pour ce faire, j'ai commencé par lire les programmes politiques des régions membres (la politique provinciale de la Province de Liège, le *Regional Entwicklungskonzept* de la Communauté germanophone et les *Themenvorschläge* de la Region Aachen-Zweckverband ; les programmes des deux provinces du Limbourg n'étant pas publiés à ce moment) et j'ai catégorisé les différentes propositions en fonction des thématiques d'action de l'EMR. Ensuite j'ai réalisé un travail de synthèse en fonction des actions communes à toutes les régions, celles recommandées par l'EMR dans sa vision stratégique EMR 2020, et enfin selon la faisabilité de chacun de ces projets à l'échelle transfrontalière. A l'aide du logiciel Microsoft Excel, j'ai regroupé les objectifs définis selon les thèmes et actions choisis au

---

<sup>14</sup> Le principe de subsidiarité stipule qu'une action doit être réalisée par l'entité politique la plus proche du domaine de ladite action.

préalable (Annexe 2). Etant donné que ce document devait être lu par l'ensemble des acteurs de l'EMR et que tous ne sont pas francophones, je l'ai traduit en allemand et en néerlandais à l'aide du logiciel de traduction Deepl. Ce logiciel est très utilisé au sein de l'EMR mais nécessite quand même une relecture par des natifs.

A côté de ce document, il m'a été demandé de rédiger une synthèse de l'historique de l'Eurégio. Je me suis servi des ouvrages sur le sujet présents dans le bureau et j'ai écrit une page de synthèse présentant brièvement les événements marquants de la structure, de sa création à aujourd'hui.

Enfin, nous avons dû préparer la réunion du 4 avril qui allait officialiser le passage de la structure en GECT. Au cours de plusieurs réunions d'équipe, nous avons géré les questions logistiques (arrivée des invités, visibilité de l'entrée, accessibilité en voiture), la réservation d'un traiteur ainsi que le personnel présent ce jour-là. Nous avons aussi préparé des tote-bags contenant un fascicule de l'EMR et des goodies destinés aux invités.

La réunion s'est déroulée au Palais des Princes-Evêques de Liège car c'est cette province qui assurera la présidence de l'EMR à partir de la fin de l'année 2019. Nous nous y sommes rendus à 10h afin de mettre en place tous les préparatifs dans la salle de réception et de l'assemblée. J'étais chargé de l'accueil des participants à partir de 13h et l'assemblée a eu lieu entre 13h30 et 15h30. Cette dernière était composée de l'ensemble des membres du conseil eurégional, soit 7 responsables de chaque région partenaire, dont les gouverneurs de chaque province. L'assemblée a commencé par faire un état des lieux du travail de l'EMR puis a présenté les avantages dont bénéficiera la structure une fois que sa forme juridique sera modifiée. Enfin, cet événement s'est conclu vers 16h après une conférence de presse trilingue entre le directeur de l'EMR et les gouverneurs des régions partenaires.

### 2.1.1.3 Enjeux

On compte aujourd'hui une trentaine de GECT en Europe. Ce statut a un impact fort dans sa symbolique car il est de droit européen et représente l'UE à l'échelle régionale. L'EMR est une des plus anciennes structures de coopération régionale et devait se doter de ce statut pour intensifier ses actions et être reconnue au niveau européen.

Un des soucis majeurs de l'EMR est son manque de visibilité : peu de gens sont au courant de son existence. C'est pourquoi l'organisation d'une assemblée au Palais des Princes Evêques de Liège ainsi qu'une conférence de presse était importante, elles ont permis à l'EMR de faire parler d'elle dans la presse. Néanmoins la présence du roi Philippe de Belgique à Liège le même jour a réduit l'effectif des journalistes présents car la plupart d'entre eux se sont focalisés sur cet autre événement.

## **2.1.2 Elaboration de la stratégie 2030**

### 2.1.2.1 Contexte

L'EMR a élaboré en 2013 un document stratégique intitulé «EMR2020 : une stratégie d'avenir ». Cette stratégie a été appliquée pendant la période Interreg V, soit entre 2014 et 2020. Le passage à Interreg VI et l'année 2020 approchant, le bureau a suggéré l'idée de créer une nouvelle stratégie pour la décennie suivante. Cette stratégie permet d'orienter les projets à venir en fonction des attentes et des besoins de l'EMR, en somme un projet pourra disposer de fonds de la part de l'EMR s'il correspond à sa stratégie. Aussi, le programme Interreg VI ne sera publié qu'à partir de 2020 et une mise en commun de ses objectifs avec l'EMR permettra de faciliter la distribution de fonds. Pour toutes ces raisons, l'EMR a décidé de commencer à construire sa stratégie en 2019. Il s'agissait de ma mission principale durant ce stage.

### 2.1.2.2 Mission

L'élaboration de la stratégie EMR2030 s'est déroulée en trois étapes : collecte des données, approbation de la stratégie par les partenaires, rédaction du document.

J'ai commencé par me servir du tableau créé lors de la précédente mission pour constituer des thèmes et des objectifs. Ainsi, 7 thèmes ont été retenus, existant déjà dans la stratégie 2020. Il s'agit de l'économie et de l'innovation ; du marché de l'emploi, de l'enseignement et des formations ; de la culture et du tourisme ; des soins de santé ; de la sécurité ; des infrastructures et du transport ; et du développement durable. Nous avons ensuite classé ces thématiques en thèmes actifs et en thèmes de coordination avec Michael Dejozé. Les thèmes actifs correspondent aux domaines dans lesquels l'EMR souhaite voir la coopération s'intensifier en proposant des projets concrets alors que les thèmes de coordination sont ceux dans lesquels la coopération est suffisamment développée et où la structure se contente de coordonner les initiatives. Les thèmes de coordination retenus ont été les soins de santé et la sécurité, déjà très actifs sur le territoire de l'EMR comme expliqué dans la première partie de ce rapport. Les autres thèmes ont été classés comme actifs.

À la suite de cela, j'ai proposé des listes de projets selon une classification en trois niveaux : pour chaque thème, j'ai noté les objectifs généraux en terme de coopération. J'ai ensuite ajouté à chaque objectif une série de points-clés comprenant un certain nombre d'initiatives possibles. Pour présenter cette tâche à mes collègues, j'ai regroupé l'ensemble de ces objectifs, points-clés et initiatives dans un tableau Excel.

**Tableau 2.1 : Stratégie 2030 sur le thème des soins de santé**

Objectif	Action	Projet envisageable
Améliorer la coopération et la diffusion des informations	Mettre les données disponibles en commun pour adapter les normes et standards des instituts de santé de l'EMR	Faire le point concernant la mise en oeuvre de la directive européenne relative aux droits des patients et répertorier l'offre d'information actuelle en matière de services de soins transfrontaliers
		Prendre en compte les évolutions des Etats et régions membres en terme de soins de santé
	Promouvoir la coopération entre les acteurs et les projets mis en place	Concertation avec euPrevent et les projets déjà existants
		Réunir les autorités compétentes en matière de soins de santé
Soutenir les campagnes de prévention	Répertorier les campagnes existantes et les développer sur l'ensemble du territoire de l'EMR	Répertorier l'offre et les liens de coopération possibles entre instituts
		Evaluer les campagnes transfrontalières existantes
		Stimuler davantage le développement de campagnes transfrontalières de prévention
		Structurer et coordonner le paysage sanitaire sur l'ensemble du territoire de l'EMR
Ziel	Aktion	Mögliches Projekt
Verbesserung der Zusammenarbeit und Informationsverbreitung	Austausch verfügbarer Daten zur Anpassung der Normen und Standards der EMR-Gesundheitsinstitute	Bestandsaufnahme des Implementierung der europäischen Richtlinie über Patientenrechte und Ermittlung der aktuellen Bereitstellung von Informationen über grenzüberschreitende Gesundheitsdienstleistungen
	Förderung der Zusammenarbeit zwischen Akteuren und Projekten	Berücksichtigung der Entwicklungen in den Mitgliedstaaten und Regionen im Bereich der Gesundheitsversorgung
Unterstützung von Präventionskampagnen	Identifizierung bestehender Kampagnen und deren Entwicklung im gesamten EMR-Gebiet	Beratung mit euPrevent und bestehenden Projekten
		Zusammenführung der zuständigen Gesundheitsbehörden
		Identifizierung des Angebots und möglicher Kooperationsverbindungen zwischen den Instituten
		Bewertung bestehender grenzüberschreitender Kampagnen
		Förderung der Entwicklung grenzüberschreitender Präventionskampagnen
		Strukturierung und Koordination der Gesundheitslandschaft im EMR-Gebietes
Doelstelling	Actie	Mogelijk project
Verbetering van de samenwerking en de verspreiding van informatie	Uitwisseling van beschikbare gegevens om de normen en standaarden van de EMR-gezondheidsinstututen aan te passen	De balans opmaken van het implementatie van de Europese richtlijn betreffende de rechten van patiënten en het huidige aanbod van informatie over grensoverschrijdende gezondheidszorgdiensten in kaart brengen
		Rekening houden met de ontwikkelingen in de lidstaten en regio's op het gebied van de gezondheidszorg
	Bevordering van samenwerking tussen actoren en projecten	Overleg met euPrevent en bestaande projecten
Steun voor preventiecampagnes	Identificatie van bestaande campagnes en de ontwikkeling ervan in het gehele EMR-gebied	Samenbrengen van de relevante gezondheidszorgautoriteiten
		Identificeer het aanbod en mogelijke samenwerkingsverbanden tussen instituten
		Evaluatie van bestaande grensoverschrijdende campagnes
		Stimuleren van de ontwikkeling van grensoverschrijdende preventiecampagnes
		Structuur en coördinatie van het gezondheidslandschap in het EMR-gebied

Source : Robin Guth - avril 2019.

La seconde partie de cette mission consistait à faire approuver par tous les partenaires l'ensemble de ces points. J'ai commencé par envoyer aux responsables de chaque thème de l'EMR le tableau correspondant. Certains ont directement apporté des modifications au tableau, d'autres m'ont envoyé un compte-rendu qu'ils avaient réalisé concernant leur domaine. En tant que coordinateur du projet, j'ai réadapté les objectifs en fonction de ces recommandations. Une fois validé par l'ensemble du personnel de l'EMR, j'ai envoyé la liste de projets au directeur du bureau. Ce dernier m'a ensuite donné son aval pour envoyer cette liste aux partenaires de la structure.

Tous les partenaires de l'EMR (cités notamment dans la première partie) ont reçu l'ébauche de stratégie les concernant le 3 juin. Par exemple, la société de transports aixoise Aachener Verkehrsverbund (AVV) a été informée de la stratégie en terme de transport, la chambre de commerce eurégionale pour ce qui concerne l'économie et l'innovation etc. Une réponse de leur part est attendue pour le 1er juillet.

En attendant les réponses des partenaires, j'ai passé le mois de juin à commencer la rédaction du document qui servira de stratégie. J'ai commencé par lire les précédentes stratégies ainsi que celles publiées par d'autres eurorégions pour m'inspirer des grandes idées et de la mise en page. J'ai ensuite proposé un modèle de mise en page qui a été validé par mon directeur et j'ai commencé la rédaction.

Le choix des mots est très important dans ce genre d'exercice. Il faut garder un vocabulaire spécifique pour présenter l'EMR et ses objectifs pour que les termes utilisés ne soient pas considérés comme péjoratifs et pour qu'ils ne laissent pas de place à un malentendu. Comme expliqué précédemment, cette stratégie servira à définir si un projet peut être financé par l'EMR ou non et il ne faut pas laisser de flou dans ces propositions. Ainsi, on parle de région partenaire et non pas de région membre, ou de stimuler une initiative plutôt que de la soutenir.

### 2.1.2.3 Enjeux

Cette mission était très intéressante car elle m'a permis d'étudier les régions constituant l'Eurégio Meuse-Rhin ainsi que leur fonctionnement. Il fallait également prendre en compte les compétences de chacune d'entre elles afin de trouver un socle commun dans lequel la coopération fonctionne de manière optimale. De plus, la stratégie EMR2030 est un enjeu majeur pour la structure car elle définit sa vision pour la prochaine décennie. C'est-à-dire que l'argent dont bénéficiera l'EMR de la part de l'Union européenne sera dépensé en fonction de cette stratégie. Sachant que l'ancien programme Interreg avait alloué 96 millions d'euros à la structure, l'élaboration de la stratégie EMR2030 est un projet qui définira comment plus de 100 millions d'euros seront dépensés.

## **2.1.3 Autres missions**

### 2.1.3.1 Création d'un nouveau site web

Concomitamment au changement de structure, le bureau de l'EMR voulait mettre à jour son site web. L'ancien a été créé il y a plus de dix ans et la mise en page ainsi que les informations présentes sont devenues vieillissantes et obsolètes. Ce nouveau site web allait aussi présenter le nouveau logo de l'EMR. Ce logo représente deux vagues (pour la Meuse et le Rhin) et trois étoiles (les trois pays de l'EMR) sur un fond bleu. On compte donc un total

de 5 symboles sur ce logo, représentant les 5 régions partenaires. Enfin, le choix des étoiles jaunes et du fond bleu fait écho au drapeau de l'UE.

**Image 2.1 : Ancien et nouveau logo de l'Eurégio Meuse-Rhin**



Source : Eurégio Meuse-Rhin.

Le contenu du site web a été élaboré par Sarah Assabah, la responsable en communication du bureau de l'EMR. Elle a créé les rubriques présentant l'EMR avec son histoire, les organes de l'institution, les régions partenaires et les thèmes abordés. Mais le plus gros du travail a été la traduction. Etant donné que j'étais le seul à avoir le français comme langue maternelle, il m'a été confié la tâche de relire toutes les rubriques et de corriger les fautes.

#### 2.1.3.2 Participation à des salons

D'après un sondage de Catherine McIntosh (2010), plus de 80% de la population de l'EMR est consciente de l'existence de cette structure. Mais la grande majorité des citoyens ne sont pas au courant de ses activités. Une des missions principales de l'Eurégio est donc d'informer la population sur ses fonctions.

Ainsi j'ai participé à deux salons au cours de mon stage : le Limburg Leads à Maastricht et le prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle. Le Limburg Leads s'est déroulé les 15 et 16 mai au MECC de Maastricht. Il s'agit d'un centre d'expositions et de congrès situé dans la périphérie de la ville. Ce salon réunit annuellement des entrepreneurs néerlandais et flamands afin qu'ils présentent leurs activités et puissent faire du networking. De plus, des conférences ont été organisées traitant du développement durable, du numérique et de la santé.

## Photographie 2.1 : Stand de l'Eurégio Meuse-Rhin lors du Limburg Leads 2019



Source : Robin Guth - mai 2019.

L'Eurégio Meuse-Rhin avait un stand pendant ces deux jours, tenu par mes collègues néerlandophones et moi-même. Nous avons préparé un sondage afin d'avoir un aperçu quant à la visibilité de notre structure. Malheureusement, un faible nombre de visiteurs y a participé ce qui nous a empêchés de définir une tendance générale. Les résultats de ce sondage se situent en annexe de ce rapport (cf. Annexe 4).

Notre tâche lors de ce salon a été d'informer les visiteurs sur notre structure et les objectifs que nous menons, voire de constituer de nouveaux partenariats. La population présente à cet événement était essentiellement néerlandophone mais parlait également anglais. C'est pourquoi j'ai tout de même pu entretenir des conversations.

Un fait remarquable lors de cet événement est l'intérêt porté sur la carte de l'EMR. Déjà évoqué par Catherine McIntosh (2010, p.25), le fait de présenter l'Eurégio Meuse-Rhin comme un ensemble continu où les frontières nationales sont moins visibles que les limites de la structure est intrigant. Beaucoup de visiteurs sont venus nous parler par rapport à la carte que nous avons affichée à notre stand en nous demandant à quoi correspond ce territoire. Mais le fait d'effacer les frontières nationales sur la carte insinue que l'objectif de l'EMR est aussi de les effacer factuellement, or comme précisé dans la première partie ce n'est pas réellement

le cas et l'effacement des frontières représente plutôt la volonté de la structure d'ouvrir sa population vers les régions voisines, sans supprimer leurs particularités.

J'ai trouvé étonnant que l'EMR soit si peu connue auprès des entrepreneurs limbourgeois. Les événements du type Limburg Leads servent à développer la coopération transfrontalière entre les entreprises mais peu d'entre elles se tournent vers notre structure pour recevoir de l'aide.

Deux semaines plus tard, je me suis rendu à Aix-la-Chapelle pour la cérémonie du prix Charlemagne (*Karlspreis*). Depuis 1949, la ville d'Aix-la-Chapelle décerne ce prix à une personnalité dont le travail a servi à l'unification européenne. On compte parmi ses lauréats Jean-Claude Juncker, Angela Merkel ou Donald Tusk, et Emmanuel Macron a reçu ce prix en 2018. Cette année, c'est le secrétaire général de l'ONU António Guterres qui a été désigné. La cérémonie s'est déroulée les 28 et 29 mai à l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle.

Pendant cette cérémonie, la cour de l'hôtel de ville a été aménagée afin que diverses organisations européennes puissent présenter leurs activités. L'EMR y était présente et partageait son stand avec la Region Aachen Zweckverband. L'objectif y était le même qu'à Limburg Leads, c'est-à-dire informer les citoyens de la structure et de ses activités, et faire du networking avec d'autres organisations. L'ensemble des membres du bureau s'est organisé pour se rendre à tour de rôle à Aix-la-Chapelle afin d'assurer une représentation permanente durant ces deux jours. Cette fois-ci, le public était moins intéressé par les stands – il y avait également un groupe de musique qui jouait sur une scène – et le peu de discussions que j'ai pu avoir avaient pour sujet l'Europe en général plutôt que l'Eurégio Meuse-Rhin.



## Photographie 2.2 : Stand de l'Euregio Meuse-Rhin lors de la remise du prix Charlemagne 2019



Source : Robin Guth pour l'Euregio Meuse-Rhin.

### 2.1.3.3 Réunions

Mes collègues savaient que j'étais à Eupen pour une durée déterminée et m'ont souvent proposé de les accompagner lors de réunions afin que je comprenne comment s'organisent les événements. C'est pourquoi dès le mois de mars j'ai été impliqué dans l'organisation de « L'Europe, le vélo et moi ». Il s'agit d'un événement se déroulant pendant une journée sur un bateau, naviguant sur la Meuse entre Liège et Maastricht et dans lequel un certain nombre de conférences a lieu. L'EMR participe régulièrement à cet événement et y fait généralement une présentation d'une demi-heure comparant l'UE et l'EMR. Accompagné de Thomas De Vos, j'ai assisté à des réunions avec des employés de la Province de Liège pour organiser le déroulement de notre conférence. Nous avons prévu un texte d'une dizaine de pages suivi d'une série de questions autour de l'Europe. L'idée était de rendre l'événement interactif et de tester les connaissances des participants. Il était prévu que cet événement se tienne le 19 mai, mais les conditions météorologiques n'ont pas été favorables. En effet, les participants à cet événement devaient faire une randonnée à vélo mais un orage était annoncé à cette date. Nous avons alors appris deux jours avant la tenue de l'événement que la Province de Liège avait annulé ce dernier. Cela fait partie des aléas de la vie politique et il arrive qu'un événement, aussi bien préparé soit-il, soit annulé à la dernière minute.



**Image 2.2 : Affiche de l'événement  
« L'Europe, le vélo et moi »**

Source : Province de Liège.

L'Eurégio Meuse-Rhin a été désignée pour accueillir la 25<sup>e</sup> réunion annuelle du Réseau des régions européennes pour la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS-RRS) qui s'est déroulée du 26 au 28 juin. En partenariat avec la fondation euPrevent, cet événement avait pour thème « Maintenir les personnes au centre de la santé et des politiques durables ». Son objectif principal était d'entretenir un dialogue entre les membres de ce réseau pour se développer dans les meilleures conditions et dresser un Agenda pour l'horizon 2030.

Dans le cadre de cet événement, j'ai participé à des réunions de préparation. Elles consistaient surtout à organiser le planning, car la réunion s'est déroulée sur trois jours et dans quatre villes différentes (Maastricht, Hasselt, Liège et Aix-la-Chapelle). Il fallait donc prévoir la réservation de salles pour accueillir les conférences, tâche qui était attribuée aux représentants des régions partenaires de l'EMR. Ces derniers devaient aussi tenir la direction informée de la mise en place de ces conférences et le choix des conférenciers.

Enfin, j'ai assisté à des réunions d'équipe du bureau de l'EMR. Elles sont organisées une fois par mois et se déroulent en général le premier mardi du mois dans une salle du ministère de la Communauté germanophone. Lors de ces réunions, le directeur commence par nous informer des actualités concernant le territoire de l'EMR et sa vie politique. C'est également lors des réunions de bureau que chacun présente le travail qu'il a effectué au cours du mois et ce qu'il

lui reste à faire. En ce qui me concerne, j'ai profité de ces événements pour présenter la manière dont j'ai élaboré la stratégie EMR2030, les difficultés que je rencontrais et la présentation finale. Ces réunions mensuelles sont importantes car, étant donné que les membres du bureau ne sont pas présents tous les jours, elles permettent d'avoir des discussions globales sur les actualités nous concernant.

#### 2.1.3.4 Conférences

J'ai accompagné Jan Schliewert, le responsable du marché de l'emploi, lors de la signature d'un accord de coopération économique eurégional<sup>15</sup>. Initié par le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et guidé par la direction régionale pour l'emploi du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie (NRW), cet accord a réuni 21 acteurs économiques de l'EMR. On compte parmi eux des organismes déjà cités dans ce rapport comme les PIF de Maastricht et d'Aix-la-Chapelle, la chambre de commerce eurégionale, ou les eurégios Meuse-Rhin et Rhein-Maas-Nord. La signature de cet accord s'est faite le lundi 25 mars dans la salle plénière du Parlement de la Communauté germanophone à Eupen. L'objectif de cet accord est d'intensifier la coopération et la mobilité professionnelle au sein de l'EMR. En outre, cet accord permet à EURES – l'institution européenne chargée de la mobilité de l'emploi sur le territoire de l'EMR - de bénéficier d'un soutien financier de l'UE à hauteur d'un million d'euros par an.

---

<sup>15</sup> *Kooperationsvereinbarung zur grenzüberschreitenden Arbeitsvermittlung.*

### Photographie 2.3 : Salle plénière du parlement de la Communauté germanophone lors de la signature de l'accord de coopération EaSI



Source : Sarah Assabah pour l'Eurégio Meuse-Rhin.

Le 19 juin s'est tenue la conférence de travail eurégionale « Euregio 2019 ». Organisée dans les locaux du gouvernement de la Province du Limbourg à Maastricht, elle réunissait tous les acteurs socio-économiques de l'eurorégion. Dans la matinée, les invités se sont divisés en cinq groupes de travail sur des thèmes spécifiques, comme la culture ou l'économie, dans lesquels de nouvelles initiatives pour améliorer la coopération transfrontalière devaient se créer. Je me suis inscrit dans le workshop traitant de l'e-mobilité et nous avons notamment débattu sur la mise en place de stations de charge pour les voitures électroniques et l'harmonisation des tarifs. J'étais entouré de spécialistes dans ce domaine provenant des conseils communaux de Hasselt, Heerlen, Maastricht et Aix-la-Chapelle ainsi que des conseils provinciaux des Limbourg belge et néerlandais. Les modérateurs de ces groupes de travail devaient ensuite présenter ces idées aux politiciens afin d'orienter les stratégies futures vers une meilleure coopération.

Dans l'après-midi, nous étions tous réunis dans une salle de conférence où les modérateurs et les politiciens débattaient à tour de rôle sur les thèmes évoqués dans la matinée. Il y a eu également des invités qui présentaient leur projet eurégional, comme l'organisateur du festival Hip Hub Hooray qui se tient chaque année à Tongres et accueille des rappeurs issus du



territoire de l'EMR. Les débats et présentations se sont conclues par la signature d'un accord de coopération entre les bourgmestres des grandes villes de l'EMR (cf. photographie 2.4). Enfin, en seconde partie d'après-midi, mon collègue Paul Hoelsgens a fait la présentation du projet YouRegion. Ce projet est soutenu financièrement par Interreg et a pour objectif de réunir les acteurs économiques de l'EMR pour développer le marché de l'emploi transfrontalier. Lors de cette présentation, un débat a eu lieu sur l'utilisation des langues au sein de l'EMR. Certains proposaient l'usage de l'anglais comme *Lingua Franca* alors que d'autres défendaient l'usage des langues maternelles de chacun. Le ministre-président de la Communauté germanophone a clos ce débat en rappelant que les citoyens issus de sa communauté apprennent très tôt le français et le néerlandais et peuvent aisément communiquer dans les trois langues eurégionales.

**Photographie 2.4 : Signature d'un accord de coopération entre les bourgmestres de Liège, Maastricht, Aix-la-Chapelle, Genk, Hasselt et Heerlen (19.06.19)**



Source : Sarah Assabah pour l'Euregio Meuse-Rhin.

2.1.3.5 Divers

Le directeur de l'EMR m'a en outre donné quelques missions ponctuelles, comme dresser des inventaires ou écrire des lettres. J'ai par exemple dû chercher les vidéos concernant l'EMR présentes sur internet. Pour ce faire, j'ai utilisé des moteurs de recherche et tapé des mots clés concernant l'EMR et j'ai pris contact avec certains de nos partenaires, comme l'association Euregio Kultur e.V. Lorsque j'ai obtenu un nombre suffisant de résultats, je les ai triés en fonction de leur sujet et les ai archivés sur le serveur du bureau. J'ai aussi dressé les

inventaires d'articles publiés en 2018 sur l'Eurégio et des événements à venir avec lesquels l'Eurégio Meuse-Rhin a conclu un partenariat.

En ce qui concerne les lettres, il s'agissait notamment de remerciements envers certains partenaires qui nous ont aidés à mettre en place des événements. J'ai aussi écrit une lettre destinée aux bourgmestres (l'équivalents des maires) de l'Eurégio afin de les prévenir que l'ITEM allait les solliciter pour une étude que nous soutenions. Ce type de travail est surtout utile pour présenter l'EMR comme un partenaire efficace et lui permettre de renforcer la coopération entre les diverses institutions présentes sur son territoire.

## 2.2 Résultats et bilan

### 2.2.1 Difficultés rencontrées

#### 2.2.1.1 Le fonctionnement des institutions à l'étranger

Lors de mon arrivée à Eupen j'ai directement été confronté à la vie politique de l'Eurégio. La tâche qui m'a été confiée lors de mon premier jour de stage a été d'étudier la politique provinciale de Liège nouvellement publiée et de trouver les éléments qui pourraient être améliorés grâce à la coopération transfrontalière. Je pensais avoir suffisamment de connaissances sur l'EMR pour en comprendre son fonctionnement, mais cette première mission m'a fait réaliser que j'avais encore beaucoup de lacunes en ce qui concerne les enjeux politiques de cette entité. En effet, l'organisation politique de la Belgique est très spécifique et les compétences attribuées à chaque entité ou sous-entité ne correspondent pas à ce que l'on peut observer en France. Ainsi, après analyse de la politique provinciale de Liège, j'ai étudié le fonctionnement des institutions politiques de Belgique.

Finalement cette recherche m'a été utile sur plusieurs points, pour comprendre les domaines d'action de l'Eurégio d'une part, mais aussi pour mon sujet de chapitre académique. J'ai en effet décidé d'étudier l'autonomie de la Communauté germanophone, et comparer ses compétences avec celles des autres régions et Communautés de Belgique m'a permis de mieux comprendre sa singularité.

Le fonctionnement du monde du travail est aussi différent en Belgique : tout d'abord la durée hebdomadaire de travail est ici de 38 heures. Les employés ont droit à 25 jours de congés par an et ce droit s'applique également aux stagiaires. Enfin les jours fériés ne sont pas les mêmes, c'est pourquoi j'ai commencé mon stage le mercredi 6 mars par exemple. Au sein de la CG, la semaine de carnaval est fériée – du 28 février au 5 mars 2019 – ainsi que le week-

end de la kermesse municipale (finissant le lundi 24 juin 2019). En revanche, le vendredi Saint et le jour de l'Armistice de la seconde guerre mondiale ne le sont pas.

#### 2.2.1.2 La barrière de la langue

Les membres de l'EMR ont pour habitude de déjeuner tous ensemble dans le bureau du directeur. La langue utilisée pour discuter dépend alors des collègues présents. Mon premier jour à l'EMR, la pause déjeuner s'est essentiellement déroulée en flamand et j'ai été un peu déconcerté car je n'arrivais pas à comprendre quoi que ce soit. De plus, les belges germanophones du bureau parlent le dialecte de leur commune et non pas l'allemand standard (*Hochdeutsch*), ce qui rend la compréhension bien plus difficile. J'étais donc plutôt discret lors de ces moments. Cependant, pour les sujets sensibles ou importants me concernant, les collègues m'ont toujours parlé en français.

Il m'est arrivé à plusieurs reprises de recevoir un document en néerlandais que je devais étudier. Mes compétences étant loin d'être suffisantes pour ce genre d'exercice, j'ai dû faire appel à un logiciel de traduction pour réaliser cette tâche. L'inconvénient de ce genre d'outil est qu'il déforme fatalement le sens des phrases et parfois l'idée principale est modifiée. C'est pourquoi j'ai eu du mal à traiter ce type de documents et j'essayais plutôt de travailler sans quand ils n'étaient pas nécessaires.

#### 2.2.1.3 Absences et présences des collègues

Le bureau fixe n'est composé que de trois membres et les autres ne sont pas présents tous les jours. Etant donné que le nombre de postes de travail est inférieur à l'effectif total, chacun s'assoit là où il trouve de la place. Ainsi je me retrouvais quelquefois dans les bureaux d'Interreg – au deuxième étage de la Gospertstraße – à ne plus avoir accès à mes dossiers, ou à devoir emprunter un ordinateur au ministère de la Communauté germanophone pour la journée, ne me donnant pas non plus accès à mes dossiers ni même au serveur de l'organisme.

Le directeur Michael Dejozé est peu présent au bureau d'Eupen, il doit régulièrement se rendre à des réunions eurégionales ou avec des partenaires. Lorsque je me retrouvais face à des difficultés, je ne pouvais pas toujours lui demander de l'aide. Bien qu'il restait disponible par mail, lorsqu'une tâche m'était confiée et qu'elle devait être finie rapidement, je devais la réaliser de manière autonome. Cela m'a finalement appris à prendre les choses en main et réaliser une méthodologie autodidacte lors de mes missions où j'allais parfois plus loin que ce qui était demandé et j'ai pu apporter de la valeur à mon travail.

L'absence du directeur a aussi fait que je me retrouvais par moments sans travail. Je me suis servi de ce « temps libre » pour aider mes collègues dans leurs tâches et pour travailler sur mon chapitre académique. Cela m'a permis de prendre le temps de lire des articles traitant de la CG et de discuter avec mes collègues sur le sujet.

## 2.2.2 Mise en pratique de mes compétences

J'ai très vite remarqué que les compétences rédactionnelles sont importantes dans les missions qui m'ont été confiées. En effet, lorsque je réalise une analyse ou un compte-rendu de document, les lecteurs se fient au papier que je leur envoie et ne vont pas relire tout le document pour vérifier que les informations s'y trouvent bien. Durant mon stage, il fallait donc que je puisse synthétiser correctement les informations présentes et que je rédige le tout dans un style simple de sorte que le document soit compréhensible par tous. Je me suis toujours senti à l'aise dans les exercices de synthèse car j'arrive facilement à déceler les informations importantes et à comprendre les enjeux majeurs d'une situation.

Mais on m'a souvent reproché de ne pas savoir rédiger clairement au cours de mes études. C'est cette compétence que j'ai le plus travaillée ces dernières années et les récentes remarques de mes professeurs m'ont fortement encouragé. Cependant, au début de mon stage, j'ai pris beaucoup de temps pour relire chacune de mes productions car je n'avais pas encore suffisamment confiance en mon style. Il m'a fallu un temps d'adaptation avant de me faire confiance et de rédiger plus rapidement.

Lors de la première année de master, nous avons un cours dispensé par Clotilde Bonfiglioli sur la façon de mener un entretien semi-directif. Je me suis servi des notes de ce cours pour préparer l'entretien avec Martin Unfried et je dois admettre que j'avais oublié les éléments principaux de sa réalisation. Ainsi ces notes m'ont permis d'orienter mes questions, de ne pas trop intervenir et de laisser mon interlocuteur libre de changer de sujet tout en le ramenant sur les points qui m'intéressent lorsque la conversation déviait trop.

Enfin, en ce qui concerne la recherche d'informations pour mon article scientifique, j'ai su me servir des sites web académiques de manière intelligente (mots clés, vérification de l'année de publication etc.) et de mes compétences d'analyse (source, recherches sur l'auteur etc.). Contrairement aux recherches pour mon mémoire d'étape, je ne me suis pas contenté de chercher des articles dont le titre correspondait à mon sujet, mais j'ai aussi lu des documents mentionnant des détails sur la Communauté germanophone. J'ai aussi pu me servir de mes compétences linguistiques pour ne pas me cantonner aux articles francophones mais également faire des recherches auprès d'auteurs anglophones et germanophones.



## 2.2.3 Savoir et savoir-faire acquis

### 2.2.3.1 Compétences linguistiques et culturelles

Travailler avec des personnes de diverses nationalités et parlant une langue autre que la sienne est très enrichissant. Mes discussions avec les collègues ont toujours été intéressantes car j'étais très curieux de mieux connaître leur culture. Aussi, l'ambiance de travail était décontractée à cause des différences culturelles, il y avait une sorte de tolérance quant aux comportements de chacun. En effet, comme je l'ai expliqué dans la première partie, les comportements liés à la culture de l'un sont souvent interprétés différemment par l'autre. Dans un espace multiculturel, il vaut mieux ne pas juger ces comportements mais plutôt essayer de les comprendre, sans quoi l'ambiance de travail risque d'être détériorée. Aussi, lors de mes contacts par mail avec des néerlandais, des allemands et des belges, j'ai appris à respecter les règles de politesse à l'écrit propres à chacun. Par exemple si l'on s'adresse à un Allemand titulaire d'un doctorat il est très impoli de ne pas mentionner son titre en même temps que son nom, alors que pour les Belges et les Néerlandais cela n'a pas d'importance.

Le fait d'entendre quotidiennement des conversations en langue étrangère m'a aussi permis d'habituer mon oreille à ces sonorités et d'apprendre un vocabulaire basique en néerlandais. J'ai aussi appris le vocabulaire spécifique aux sciences politiques en allemand et en néerlandais à force de lire des articles et des *white papers*<sup>16</sup> traitant de ce sujet. Les ordinateurs étaient en langue allemande – à l'exception des claviers – et j'ai appris à utiliser la suite office dans cette langue ; les moteurs de recherche sur internet étaient quant à eux en néerlandais, ce qui a nécessité un travail de compréhension des mots de base dans ce domaine de ma part.

Enfin, dans une moindre mesure, j'ai pratiqué l'anglais pour communiquer avec certains partenaires et dans la rédaction de documents internationaux. En général, l'EMR publie ses documents officiels dans les trois langues eurégionales ainsi qu'en anglais.

### 2.2.3.2 Logiciels utilisés

Pour réaliser mes missions, j'ai eu besoin d'utiliser des logiciels de la suite office. Excel pour la construction de tableaux pour la stratégie EMR2030 et Word lorsque je devais rédiger des textes. Les deux logiciels étaient en langue allemande et j'ai dû me familiariser avec cette interface dans un premier temps. Je me suis servi de ces logiciels pour écrire des rapports ou

---

<sup>16</sup> Les *white papers* sont des documents rédigés par les instances étatiques ou européennes présentant leurs positions sur un sujet donné.

présenter des informations détaillées. Mes compétences se sont améliorées dans la mise en page car il est important de savoir bien présenter un document qui sera lu par d'autres. J'ai aussi appris à utiliser la fonction tableau croisé dynamique sur Excel lorsque je me suis occupé des comptes concernant les projets People to people. Cette fonction permet de détailler les dépenses en fonction des domaines dans lesquels elles ont été effectués afin d'avoir une vue d'ensemble plus claire des dépenses totales.

Etant donné que je devais constamment traduire mes productions en allemand et en néerlandais, je me suis servi du logiciel de traduction Deepl. Très vite devenu indispensable, ce logiciel m'a été conseillé par plusieurs de mes collègues car il est plus efficace que le célèbre Google traduction. En effet, avec Deepl il est possible de modifier la place des mots dans une phrase, ou de changer un seul mot s'il ne correspond pas à ce que l'on souhaite écrire. Bien sûr, lorsque l'on traduit dans une langue qui nous est inconnue, il nous est souvent impossible de savoir si le mot utilisé est le bon. Seul un apprentissage de la langue nous permet de connaître le vocabulaire adapté. Cependant j'ai été félicité à plusieurs reprises pour la qualité de mon néerlandais dans des mails alors que j'avais simplement utilisé Deepl sans vérifier si le vocabulaire était correct ou non.

### 2.2.3.3 Compétences interdisciplinaires

Comme expliqué précédemment, j'ai du très vite m'informer sur les systèmes politiques des régions partenaires de l'EMR. A l'aide d'une de mes collègues ayant étudié les sciences politiques, j'ai appris le fonctionnement fédéral de la Belgique ainsi que celui des Pays-Bas. Les élections en Belgique du 26 mai m'ont aussi permis d'en savoir plus sur le fonctionnement politique de cet Etat ainsi que sur les partis présents. J'ai également fait des recherches sur les répartitions des compétences entre les niveaux administratifs de Belgique et des Pays-Bas lors de la réalisation de la stratégie EMR2030. Ainsi j'ai appris que l'EMR omet d'y mentionner certains thèmes, non pas par manque d'intérêt mais car elle est incapable d'agir. De plus, les différentes législations entre le statut de Stichting et celui de GECT entraînent différentes compétences pour l'organisme concerné.

Ces acquis m'ont fait comprendre en quoi la géopolitique est liée aux sciences politiques et au droit. Pour étudier un territoire et comprendre les enjeux qui y sont liés, internes comme externes, il faut connaître sa législation et son fonctionnement politique.

## 2.3 Conclusion

Je considère que mon stage a été une formation complète dans le domaine de la coopération transfrontalière. J'y ai appris en quoi consiste le travail et quels sont les enjeux majeurs. Concrètement, le rôle de l'EMR est de proposer des projets qui renforceraient la coopération

entre les régions partenaires, de trouver des organismes ou des associations avec qui les réaliser et de suivre le déroulement des projets. Mais pour parvenir à mener cette tâche, l'Eurégio doit être suffisamment connue auprès des partenaires potentiels et des citoyens de son territoire. Ainsi, la seconde tâche majeure de la structure est de gagner en visibilité. J'ai donc compris l'intérêt de participer à des salons et à des événements de networking. En effet, en agrandissant son réseau, l'EMR a plus de possibilités pour monter des projets.

J'ai moi-même pu commencer à me construire un réseau. J'ai eu la chance de faire ce stage au sein d'une petite équipe dans laquelle j'ai facilement noué des liens avec chacun de ses membres. Mes collègues m'ont donné l'opportunité d'assister à des événements auxquels ils participent pour me faire découvrir leur environnement de travail et me familiariser avec. Grâce à eux, j'ai pu visiter des lieux emblématiques du territoire de l'Eurégio Meuse-Rhin comme le parlement de la Communauté germanophone, le palais des Princes-Evêques de Liège, le Centre Céramique de Maastricht et la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. J'ai aussi pu rencontrer des personnalités politiques comme les gouverneurs des provinces de Liège et du Limbourg belge ainsi que le secrétaire général de l'ONU.

Néanmoins j'ai regretté de ne pas avoir eu à réaliser de cartes. La cartographie est une discipline que j'apprécie et dans laquelle je suis plutôt doué ; et l'EMR est une structure dont la géographie est singulière et où la nécessité de la représenter par des cartes n'est pas à prouver. Bien que les bureaux en soient recouverts, il n'y a pas d'employé chargé de produire des cartes. Celle présentant le territoire de l'EMR est régulièrement actualisée (cf. Carte 1.1), mais cet outil n'est jamais utilisé pour la réalisation de rapport ou d'étude territoriale.

### 3. La Communauté germanophone de Belgique

#### Ou l'affirmation fortuite d'une minorité

La Belgique est un Etat d'Europe de l'ouest à régime monarchique fédéral et parlementaire. Ses entités fédérées se distinguent en deux groupes : les régions (Wallonie, Flandre, Bruxelles-capitale) et les communautés (française, flamande et germanophone). En superposant ces deux découpages, on peut diviser la Belgique en quatre régions linguistiques : la Flandre néerlandophone, la région de Bruxelles-capitale bilingue, la région wallonne francophone et la Communauté germanophone.

Carte 3.1 : Les régions linguistiques de Belgique



Chacune de ces entités se distingue par le territoire sur lequel elle exerce ses compétences. Ainsi, la Communauté germanophone est la seule communauté dont le territoire correspond exclusivement à celui de la région de langue allemande - contrairement aux communautés française et flamande, toutes deux compétentes dans la région de Bruxelles.

Ces différentes entités disposent de compétences qui leur sont propres, dites compétences exclusives. C'est à dire qu'en fonction des domaines, l'autorité compétente est soit l'Etat, soit

une entité fédérée, mais jamais les deux. De plus, l'Etat belge applique l'équipollence des normes. Ce principe stipule qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les pouvoirs et que chaque entité peut modifier la loi dans ses domaines d'action. Les législations des entités, qu'il s'agisse de décrets ou d'ordonnances, ont ainsi le même poids juridique que les lois fédérales sur le territoire dans lequel elles exercent leur pouvoir.

La Communauté germanophone de Belgique (CG) est l'entité communautaire exerçant son pouvoir sur le territoire de langue allemande. Il est composé de neuf communes : La Calamine (*Kelmis*), Lontzen, Raeren, Eupen, Butgenbach (*Bütgenbach*), Bullange (*Büllingen*), Amblève (*Amel*), Saint-Vith (*Sankt-Vith*) et Burg-Reuland. Ces communes couvrent environ 3% du territoire belge et composent moins de 1% sa population. Ce territoire fait également partie de la Province de Liège et de la Wallonie.

La CG est marginalisée dans la Belgique fédérale de par sa petite taille. Néanmoins, les réformes initiées par le conflit entre francophones et néerlandophones lui ont permis d'acquérir des compétences lui assurant une certaine autonomie, au même titre que les autres communautés.

Ainsi, on parle de la population belge germanophone comme la minorité la mieux protégée d'Europe, avec un parlement, un gouvernement et un député européen pour seulement 77 000 personnes (Sägesser & Germani, 2008). Le géographe Yann Richard définit une minorité comme « une communauté d'appartenance unie par des lieux religieux, ethniques, linguistiques ou culturels, pourvu que les liens entre les membres de la minorité soient assez anciens et durables pour fonder une identité distincte du reste de la population » (Hypergé, 2019). Les germanophones constituent donc bien une minorité linguistique en Belgique. Bien que leur passé soit lié à l'Allemagne, on ne peut pas les définir comme minorité nationale puisqu'ils rejettent aujourd'hui toute appartenance à cet Etat et se sont intégrés dans la vie politique de la Belgique.

Les revendications des germanophones ne concernent que la reconnaissance de leur culture et de leur statut particulier, on peut dire qu'ils ont accepté ce que Stéphane Rosière appelle le « pacte national », c'est-à-dire l'acceptation de faire partie d'un Etat dans lequel le pouvoir est détenu par d'autres communautés (Rosière, 2005).

Sachant cela il faudrait expliciter pourquoi on peut considérer la Communauté germanophone comme une minorité autonome, avec une histoire, une juridiction mais aussi une géopolitique distincte du reste de la Belgique. Ou, en reformulant ces interrogations : dans quelles mesures les belges germanophones ont-ils acquis ce certain degré d'autonomie ?

Cette unique question permettra en effet d'expliquer la situation actuelle de la CG à travers ses rapports avec la Belgique au cours de l'histoire mais, en mentionnant la population belge germanophone, sort du cadre politique et s'élargit aux autres sciences humaines.

Ainsi, pour répondre à cette question, je propose trois éléments d'explication. Le premier est un état des lieux de ce territoire, présentant ses caractéristiques géographiques et son histoire depuis la création de la Belgique, en explicitant ses liens avec l'Allemagne notamment. En second lieu, il est intéressant de se pencher sur l'autonomie de la Communauté germanophone, sa dimension juridique en somme, précisément car elle se distingue de celle des communautés française et flamande. Pour cela, nous étudierons la répartition des compétences au sein de l'Etat belge ainsi que l'organisation du pouvoir en Communauté germanophone. Enfin, les relations entretenues par la Communauté germanophone à l'international, en particulier avec l'Europe, seront explicitées à travers d'autres disciplines appartenant aux sciences humaines dans une troisième partie.

## 3.1 Mise en perspective de la Communauté germanophone

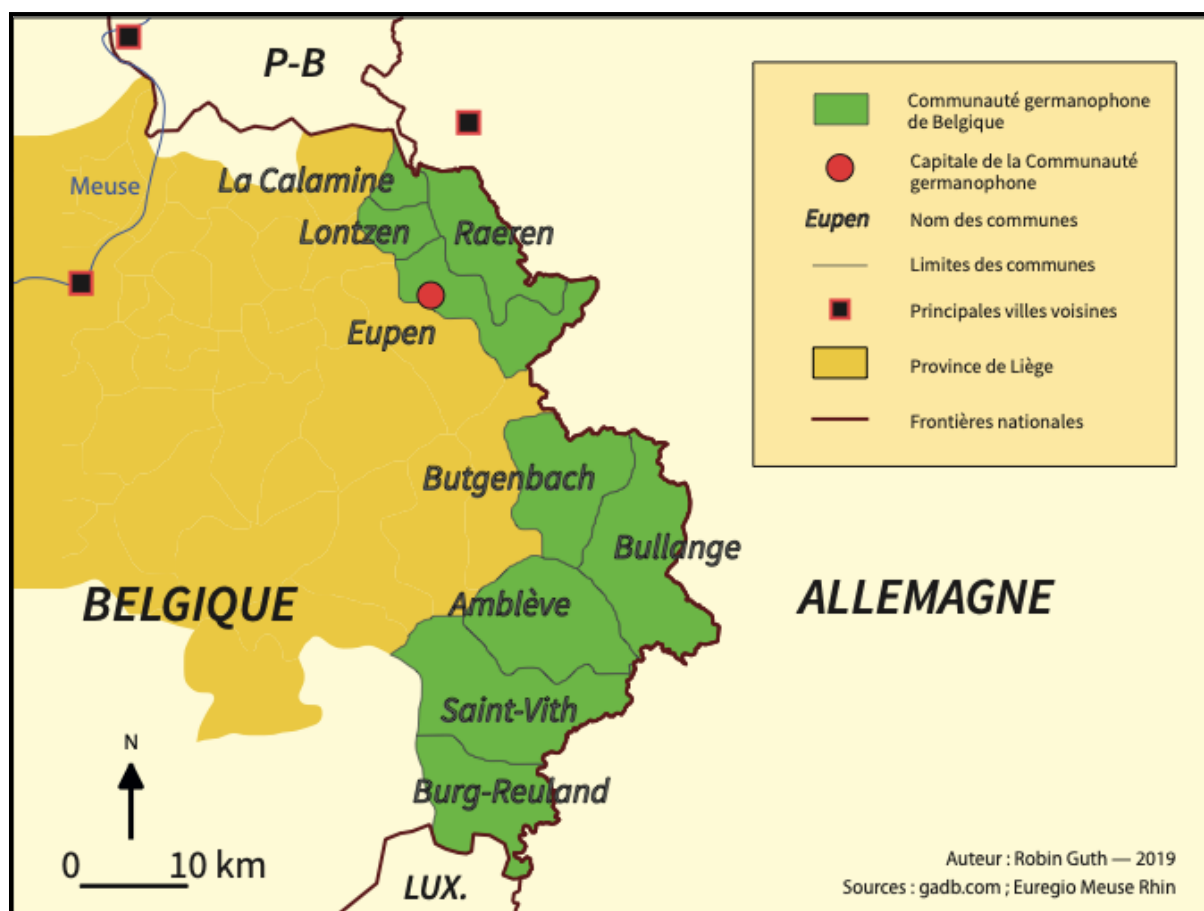
### 3.1.1 Présentation du territoire

On distingue généralement le territoire de la Communauté germanophone en deux parties : le pays d'Eupen au nord et l'Eifel Belge au sud. Eupen est la capitale de la communauté avec une population de 20 000 habitants et Saint-Vith est le Chef-lieu du canton sud avec 9 000 habitants.

Le territoire compte deux tripoints : le premier avec l'Allemagne et les Pays-Bas à Vaalserberg et le second dans la commune de Burg-Reuland avec l'Allemagne et le Luxembourg. Etant donné que seule une centaine de kilomètres sépare ces deux points, les trois pays limitrophes cités sont plus accessibles pour l'ensemble des habitants de la CG que la capitale fédérale, Bruxelles, située à plus de 130 km d'Eupen.

Cette communauté représente un territoire de 854 km<sup>2</sup> peuplé d'environ 77 000 habitants. Cela correspond à une densité de population avoisinant les 90 habitant par km<sup>2</sup>. Ce nombre plutôt faible, notamment par rapport à celui de la Belgique (372 hab./km<sup>2</sup>), s'explique par la ruralité du territoire. On y trouve en effet la partie occidentale de l'Eifel, région de collines du Massif Ardennais, sur la majeure partie des communes du sud, le parc naturel des Hautes-Fagnes-Eifel au centre, la forêt de Hertogenwald - qui est la plus grande forêt domaniale de Belgique - autour d'Eupen et le Parc des Trois-Pays à la frontière avec l'Allemagne et les Pays-Bas.

**Carte 3.2 : Présentation politique de la Communauté germanophone**



En ce qui concerne les transports, la gare d'Eupen est desservie par la ligne IC01 de la SNCB qui traverse la Belgique d'est en ouest, passant par Liège, Bruxelles, Gand et allant jusqu'à Ostende. Des trains empruntent cette ligne toutes les heures. Aussi, la gare d'Eupen est connectée aux gares de Welkenraedt et de Verviers dans la Province de Liège mais aucune ligne ne va directement vers l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Luxembourg.

Le transport ferroviaire est efficace à l'échelle nationale, mais pour se rendre à l'étranger c'est la voiture qui est privilégiée. En effet, la capitale de la Communauté est un point de passage de l'autoroute A3 allant de Bruxelles à Aix-la-Chapelle. Cette autoroute fait partie de la route européenne E40 qui traverse l'Europe de Calais jusqu'au Kazakhstan. Il existe également des lignes de bus reliant Eupen aux principales villes voisines en Belgique (Verviers, Saint-Vith) et dans les pays voisins (Vaals, Aix-la-Chapelle).

Enfin, notons qu'on ne trouve pas d'aéroport sur le territoire de la CG mais ses habitants peuvent disposer de ceux de Liège et de Maastricht pour les trajets européens, ou des

aéroports de Bruxelles, Cologne et Luxembourg - tous situés à une centaine de kilomètres - pour les longs courriers.

Si les deux parties de la CG se distinguent par le type de paysage qu'on y trouve, on peut aussi différencier le dialecte qui y est parlé. En effet, la population du pays d'Eupen parle le bas francique, qui se rapproche du flamand, alors que le francique mosellan est parlé dans l'Eifel et a des ressemblances avec le luxembourgeois. Ces différences s'expliquent par l'histoire, qui a uni les neuf communes de la CG il y a seulement 200 ans.

### **3.1.2 L'identité germanophone depuis la création de l'Etat belge**

Les neuf communes formant le territoire de la CG faisaient partie des duchés du Limbourg et du Luxembourg jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles ont été réunies au sein d'un même pays pour la première fois en 1794, lorsque la France conquiert le territoire autrichien des Pays-Bas. Elles ont alors fait partie du département de l'Ourthe, dans lequel se trouvait aussi la ville de Liège. Ces communes ont été attribuées à la Prusse lors du congrès de Vienne en 1815, à l'exception de La Calamine - autrefois appelé Moresnet-Neutre - placé sous double administration néerlandoprussienne afin d'éviter les conflits liés à la présence de mines de calamine. En effet, ce minéral était très prisé au XIX<sup>e</sup> siècle car il était utilisé pour produire du laiton.

Après la Première guerre mondiale, le traité de Versailles attribue les cantons d'Eupen et de Malmedy - correspondant aujourd'hui aux communes de Malmedy et de Waimes - à la Belgique. Un référendum a été initié au début des années 1920 pour justifier l'annexion, mais sa légitimité reste discutable (Bouillon, 2018, p. 154). En effet, les personnes opposées à cette annexion devaient s'inscrire sur un registre, et si ce n'était pas le cas on supposait qu'ils y étaient favorables. Au total il n'y a eu que 271 inscrits sur les 33 726 électeurs. Ce faible nombre s'explique en grande partie par la peur de subir des représailles de la part de l'Etat belge (Bouhon & alli., 2015).

S'en suit une période de transitionnelle de cinq ans durant laquelle les trois cantons nouvellement établis (Eupen, Malmedy et Saint-Vith, appelés également cantons de l'est) s'adaptent à la législation belge. La langue française devient la langue officielle et l'enseignement se déroule uniquement en français à partir du secondaire (les élèves y arrivent à l'âge de 12 ans). Néanmoins, une part de la population manifeste un sentiment pro-allemand, ce qui pousse l'Etat belge à considérer la vente de ces territoires à l'Allemagne. Des négociations aboutissent à l'échange contre la somme de 200 millions de Marks (Ostbelgien Live, 2019), mais la France les interrompt car elle a peur que cette décision entraîne des contestations en Alsace-Moselle, région qu'elle a annexée à l'Allemagne en 1919.



L'accession d'Adolf Hitler au pouvoir en 1933 entraîne des avis contrastés de la part des germanophones de Belgique et le rattachisme pro-allemand se fait moins ressentir (Sägesser & Germani, 2008). Mais lorsque la Belgique se fait envahir en 1940, les cantons de l'est sont annexés par l'Allemagne nazie. Ses habitants rejoignent la *Wehrmacht* et l'on recense plus de 3 000 morts au combat entre 1940 et 1944. La commune de Saint-Vith est détruite par les nazis en 1944, alors que le territoire allait être libéré par les alliés.

En 1945 les cantons de l'est redeviennent belges, ce qui développe de fortes tensions entre les différentes communautés. En effet, les germanophones reprochent à l'Etat de ne pas être intervenu lors de l'annexion de leur territoire, et les belges leur reprochent de s'être battus aux côtés des allemands. La réintégration des germanophones à la Belgique est alors difficile. On compte de nombreux témoignages attestant du rejet des germanophones par les Flamands et surtout les Wallons dans la vie quotidienne de l'après-guerre (Sepp, 2016, p. 144). Aussi au niveau administratif, la francisation des institutions et la poursuite des collaborateurs dans la région de langue allemande atteste de la méfiance qu'avaient les belges envers ces derniers.

Mais en 1956 l'Allemagne reconnaît officiellement l'invalidité de l'annexion des cantons germanophones en 1940, ce qui apaise les tensions et participe à l'intégration de la population de ces cantons à la Belgique.

### **3.1.3 Le développement institutionnel de la Communauté germanophone**

La Belgique de l'après-guerre se caractérise par la montée des mouvements indépendantistes flamands et wallons. Les flamands revendiquaient une autonomie culturelle car leur langue n'était pas reconnue à l'échelle de l'Etat, les wallons une autonomie socio-économique car leur industrie était très développée par rapport à la Flandre agricole de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ils souhaitent aussi obtenir l'autonomie structurelle pour échapper au contrôle de la majorité flamande - aujourd'hui encore la Belgique compte 6 millions de flamands pour 4 millions de wallons.

La Belgique s'est alors naturellement tournée vers le fédéralisme, par son histoire d'ailleurs elle n'avait jamais constitué une nation - excepté à travers l'image du roi - mais la spécificité de ses entités fédérées fait du système belge un système unique. Pour satisfaire les flamands et les wallons, la Belgique est divisée en communautés, disposant de compétences culturelles, et en régions, compétentes dans les domaines économiques et sociaux.

Six grandes réformes ont été mises en place entre 1970 et aujourd'hui, notamment parce que cette rivalité a empêché les politiciens de former un gouvernement - rappelons que la

Belgique a connu deux crises politique et n'a pas pu former de gouvernement pendant près de 200 jours entre 2007 et 2008 et pendant plus de 500 jours entre 2010 et 2011.

Ces réformes ayant formé des subdivisions sur base linguistique, la Communauté germanophone peut ainsi jouir, par respect d'égalité, des mêmes droits que les Communautés française et flamande. Il s'agit néanmoins d'un mécanisme de protection de la minorité plutôt qu'une volonté d'indépendance. En effet, les compétences qui sont aujourd'hui attribuées à la CG ont été définies selon les revendications des wallons et des flamands puis adaptées au cas des germanophones.

Lorsque les cantons de l'est ont été rendus à la Belgique, la langue allemande y était parlée mais n'avait aucune reconnaissance officielle. Sur le territoire cependant, l'enseignement pouvait être en français ou en allemand en fonction des écoles. C'est la loi du 2 août 1963 qui définit les aires linguistiques de la Belgique. Les régions de langue française, allemande et néerlandaise ainsi que la région bilingue de Bruxelles-capitale sont créées. Les cantons d'Eupen, de Saint-Vith et une partie des cantons de Malmédy forment la communauté de langue allemande tandis que le reste des communes fait partie du territoire de langue française. De plus, la région de langue allemande définit l'allemand comme langue officielle mais prévoit un régime de facilités pour les francophones dans l'ensemble de ses communes.

Une fois les frontières linguistiques créées, la question de la création des communautés culturelles s'est posée. Au sein des communes germanophones, les avis étaient partagés entre la volonté d'obtenir les mêmes droits que les francophones et néerlandophones et la peur que la création d'une communauté entraîne la renaissance de mouvements séparatistes.

Alors qu'aucun consensus n'a été trouvé chez les germanophones, la première grande réforme d'Etat (1970-1973) instaure trois communautés (française, flamande et allemande) ainsi que trois régions (Wallonie, Flandre et Bruxelles-capitale) en Belgique. Le conseil de la communauté culturelle allemande (*Kulturrat*) est alors créé, composé de 28 membres élus au suffrage universel par les citoyens de la région de langue allemande - qui correspond au territoire de la Communauté germanophone actuelle. Cette réforme instaure les bases du pouvoir législatif dans les communautés mais n'y définit pas d'exécutif. Pour le cas de la Communauté germanophone, c'est le premier ministre fédéral qui détient ce pouvoir.

Le conseil de la Communauté germanophone s'établit pour la première fois le 23 octobre 1973 à Eupen (Parlement de la communauté germanophone, 2019) et les premières élections du conseil ont lieu le 10 mars 1974. Il n'a pas le pouvoir de déposer des décrets contrairement aux conseils des deux autres communautés mais peut faire des arrêtés règlementaires sur ce qui a affaire aux activités culturelles de la communauté.

Les élections de 1974 chez les germanophones représentent les premières élections communautaires au suffrage universel direct de l'histoire de la Belgique. Deux éléments

expliquent cela : les conseils des deux autres communautés étaient composés d'élus nationaux, mais les germanophones n'en avaient pas assez pour former un conseil. De plus, les limites de la Communauté sont claires - elles n'ont pas de zone bilingue - donc le recensement de son électorat est facilement identifiable.

En 1983, soit trois ans après la seconde grande réforme d'Etat, la communauté culturelle allemande devient la Communauté germanophone et se dote d'un gouvernement exécutif - qui s'établit pour la première fois le 30 janvier 1984 - et d'une assemblée législative (*Rat*). Cette assemblée a le droit de déposer des décrets et peut désormais disposer de compétences régionales en accord avec la Wallonie. La première élection du *Rat* se fait le 26 octobre 1986 et il s'agit encore de la seule élection communautaire au suffrage universel direct en Belgique.

Les compétences liées à l'enseignement sont transférées de l'Etat fédéral aux communautés en 1988. Cela a pour conséquence d'augmenter considérablement le budget accordé à la CG qui est presque multiplié par trois. La loi de 1988 permet en outre aux communautés de signer des traités internationaux dans les matières qui leur sont attribuées : il s'agit d'un premier pas vers l'autonomie, bien qu'il reste symbolique. A partir de cette date, on peut considérer que la CG forme une entité à part entière de la Belgique.

La troisième réforme d'Etat concerne surtout la région de Bruxelles-capitale et apporte des changements mineurs aux compétences des Communautés de Belgique. Mais la quatrième (1990-1993) modifie l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution belge, passant de « La Belgique est divisée en provinces » à « La Belgique est un Etat fédéral qui se compose des communautés et des régions ». La CG est l'une des trois communautés de Belgique, soit l'une de ses subdivisions majeures, ce qui accroît son importance au sein de l'Etat (Sägesser & Germani, 2008). L'allemand est également reconnu comme langue officielle au même titre que le français et le néerlandais en 1991, ainsi tous les textes de lois doivent être traduits dans ces trois langues.

Cette réforme stipule également que la CG soit représentée au sénat par un sénateur désigné et élise un député européen sur les 21 élus belges. Cependant, elle fait partie de la région wallonne et ne peut exercer toutes les compétences attribuées aux régions, bien que le transfert de compétences entre régions et communautés soit possible.

D'après l'avis du conseil d'Etat du 7 novembre 1995, la Communauté germanophone « est compétente pour fixer les armoiries, le drapeau, l'hymne et le jour de fête de sa communauté en tant que personne morale de droit public porteuse d'une partie de sa souveraineté ». La CG a choisi de représenter un lion rouge entouré de neuf fleurs azur à cinq feuilles. Ces fleurs représentent les neuf communes constituant la Communauté germanophone et le lion rappelle celui des régions voisines du Limbourg et du Luxembourg (Peiffer, 2017).

### Image 3.1 : Drapeau de la Communauté germanophone



Source : [belgium.be](http://belgium.be), « La Communauté germanophone »

La cinquième grande réforme de l'Etat belge (2001) augmente les financements accordés à la Communauté germanophone et permet à son gouvernement d'avoir un maximum de 5 ministres au lieu de 3 sous contrainte de respecter la parité hommes/femmes. Depuis les élections de 2004, la CG a choisi d'attribuer son pouvoir exécutif à un groupe de 4 ministres.

Enfin, la sixième grande réforme d'Etat, votée en 2014, permet aux communautés de disposer d'une autonomie constitutionnelle. La CG peut donc désormais modifier les règles d'organisation de son parlement et de sa communauté sans avoir besoin d'un accord au niveau fédéral. L'autonomie culturelle des communautés a évolué vers une autonomie politique, économique et sociale où la différence entre cette entité et les régions se fait de plus en plus rare.

La Communauté germanophone dispose aujourd'hui d'un grand nombre de compétences lui attribuant une certaine autonomie. Cependant elles n'ont pas été acquises par des revendications directes mais par celles des politiciens flamands. En effet, pour légitimer la reconnaissance culturelle des néerlandophones il faut que toutes les cultures présentes en Belgique le soient aussi. On peut comprendre que les germanophones ont d'ailleurs été problématiques lors des réformes d'Etat car les lois les concernant ont toujours été votées ultérieurement. Elles forment un paragraphe spécifique dans la Constitution là où les compétences communautaires sont concernées.

## 3.2 Les spécificités juridiques et fonctionnelles de l'autonomie de la Communauté germanophone

La Communauté flamande et la Flandre ont fusionné en 1980, déléguant aux organes communautaires les compétences régionales. Les députés du parlement flamand peuvent donc voter et proposer des lois concernant à la fois les Communautés et les régions. Les députés wallons francophones sont quant à eux d'office membres du parlement de la Communauté. Ce dernier, à l'inverse du parlement flamand, a délégué certaines de ses compétences à la région Wallonne. Son champ d'action est donc le plus réduit des trois Communautés.

La Communauté germanophone dispose des compétences communautaires ainsi que des compétences régionales que la Wallonie lui a transférées. N'étant pas assuré d'avoir des représentants germanophones au parlement wallon, l'ensemble des parlementaires de la CG sont élus au suffrage universel. Cette partie va dans un premier temps présenter les compétences dont elle est dotée, puis développera sur les différentes institutions lui permettant d'exercer son pouvoir.

### 3.2.1 Répartition des compétences

Sur le territoire de langue allemande, l'Etat fédéral, la région wallonne et la Communauté germanophone exercent leur pouvoir. Chaque entité dispose de compétences qui lui sont propres et, en général, aucun chevauchement n'est prévu.

**Tableau 3.1 : répartitions des compétences en Belgique**

Etat fédéral	Région wallonne	Communauté germanophone
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matières d'autorité</li> <li>- Matières du domaine social</li> <li>- Matières économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique foncière</li> <li>- Politique de l'environnement</li> <li>- Travaux publics</li> <li>- Transports en commun et aéroports</li> <li>- Politique économique</li> <li>- Richesses naturelles et commerce extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matières culturelles</li> <li>- Enseignement et emploi des langues</li> <li>- Matières personnalisables</li> <li>- Recherche scientifique</li> <li>- <i>Gestion des monuments, sites et fouilles</i></li> <li>- <i>Transport scolaire</i></li> <li>- <i>Télécommunications</i></li> <li>- <i>Politique de l'emploi</i></li> <li>- <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i></li> <li>- <i>Tutelle des pouvoirs locaux</i></li> </ul>

Source : Bayenet, 2012 ; DG.be

Les compétences attribuées à l'Etat fédéral correspondent aux pouvoirs régaliens. Il s'agit de la politique étrangère, la défense, la justice et le maintien de l'ordre en ce qui concerne l'autorité; les attributions de pensions, la sécurité sociale, l'emploi et la santé publique pour ce qui est de l'ordre du domaine social ; les communications, la politique des prix et la sauvegarde de l'union économique et monétaire pour les matières économiques.

La région wallonne possède les compétences en terme de prix du foncier, de l'environnement - c'est à dire la protection de l'environnement, la politique des déchets, la gestion de l'eau, l'agriculture, la chasse et la pêche - de la politique des transports (hors réseau national comme la SNCB) et du commerce. Bien que la région ait les compétences nécessaires pour signer des accords avec d'autres territoires, une règle veut que ces accords ne doivent pas porter préjudice à la région flamande afin d'assurer une bonne entente au niveau national.

La Communauté germanophone est compétente dans les mêmes domaines que les autres Communautés, soit toutes les politiques liées à la culture. Il s'agit des matières culturelles, de l'enseignement et de la recherche, et des matières personnalisables. Etant donné que les neuf communes ont des facilités pour le français, l'emploi des langues en dehors de l'enseignement est contrôlé par l'Etat fédéral.

Les matières culturelles concernent la langue, les arts, le patrimoine culturel et les musées, les sports et loisirs, les médias et le tourisme. Ainsi, c'est la CG qui finance les musées, dont les principaux sont le *Töpfermuseum* de Raeren, consacré à la poterie, le *Göhlalmuseum* à La Calamine qui est un musée d'histoire de l'industrie, et le *Eupener Stadtmuseum* qui présente l'histoire et le folklore de la région. La CG dispose aussi d'une bibliothèque dans chacune de ses communes et d'une médiathèque à Eupen ; elle a un émetteur local, la Belgische Rundfunk (BRF), qui comprend deux fréquences radio et une chaîne de télévision.

En ce qui concerne l'enseignement et la recherche, la CG est compétente sur l'ensemble des écoles primaires et secondaires situées sur son territoire, mais ne possède pas d'université. Ainsi l'allemand est la langue officielle de tous les niveaux d'enseignement, mais le français est la première langue étrangère obligatoire pour tous les élèves dès l'école primaire. De plus les cours peuvent être dispensés en français ou en néerlandais si la demande auprès des élèves est importante. Enfin, les matières personnalisables correspondent aux domaines de compétences dans lesquels les pouvoirs publics ont des interactions avec les citoyens dans leur langue, comme des guichets et autres services par exemple.

Etant donné que les neuf communes de la Communauté germanophone font partie de la Wallonie à l'échelle régionale, cette dernière lui a transféré un certain nombre de compétences pour faciliter le processus administratif (en italique dans le tableau). En effet, pour mettre en place un projet relevant des compétences de la Wallonie sur le territoire de la Communauté germanophone, une demande rédigée en allemand au sein de la communauté doit être traduite en français pour être étudiée à Namur (lieu où se trouve le siège du

parlement wallon) puis retraduite en allemand avant d'être appliquée. Ces différentes compétences ont progressivement été attribuées à la CG et la dernière en date, l'aménagement du territoire, a été transféré en septembre 2018 (RTBF, 2018).

Dans la limite des compétences qui lui sont donc attribuées, la Communauté germanophone définit son programme d'actions en cinq thèmes. Ces derniers sont définis au début de chaque mandat du nouveau Ministre-président et sont publiés sous le nom de REK (*Regional Entwicklungskonzept*). Pour la période 2014-2019, c'est le programme REK III qui est à l'œuvre, dont l'intégralité du programme est disponible sur le site officiel de la Communauté (Ostbelgien Live, 2019).

Le premier thème du programme REK III concerne la qualité de vie et englobe le tourisme, les loisirs et les produits régionaux – on peut également y inclure le marketing régional. L'aspect frontalier de la CG constitue le second thème, avec notamment la promotion de son histoire et de son identité ainsi que le travail frontalier. La troisième thématique abordée est celle de l'économie, qui prend en compte les travailleurs frontaliers, les obstacles administratifs auxquels ils font face et le développement des énergies renouvelables. La formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage des langues ou du système scolaire, est le quatrième thème traité par la CG. Enfin, la solidarité est la cinquième et dernière thématique abordée. Elle concerne les allocations familiales ainsi que l'aide aux personnes âgées et handicapées.

### **3.2.2 Les institutions de la Communauté germanophone**

Pour mener à bien les objectifs qu'elle s'est fixée, la Communauté germanophone a réparti ses pouvoirs en trois organes : le gouvernement, le ministère et le parlement.

#### 3.2.2.1 Le gouvernement

Il correspond au pouvoir exécutif de la communauté. Officiellement, il se compose de 3 à 5 ministres respectant la parité hommes/femmes et désignés par le parlement au début de chaque mandat. Le gouvernement pour la période 2014-2019 est composé de 4 ministres. On trouve le Ministre-président Oliver Paasch (ProDG) accompagné de trois ministres spécialisés dans différents domaines de compétences : Harald Mollers (ProDG) chargé de l'enseignement et de la recherche scientifique ; Isabelle Weykmans (PFF) chargée de la culture, de l'emploi et du tourisme ; enfin Antonio Antoniadis (SP) est responsable de la famille, de la santé et des affaires sociales.

Depuis la création de l'exécutif de la Communauté, il y a eu huit gouvernements et quatre ministres-présidents : Bruno Fagnoul, membre du PFF (1984-1986), Joseph Maraite pour le

CSP (1986-1999), Karl-Heinz Lambertz du SP (1999-2014) et Oliver Paasch depuis 2014, représentant le parti ProDG. C'est une coalition entre les partis ProDG, PFF et SP qui constitue la majorité depuis la présidence de Karl-Heinz Lambertz. Elle poursuit les objectifs qu'elle a fixés en 2007, à savoir renforcer l'identité culturelle, faire face à l'évolution de la société, améliorer l'enseignement et développer l'économie de la Communauté germanophone. Les objectifs les plus importants sont explicités par le Minsitre-président lors d'une déclaration officielle qui se déroule généralement le troisième lundi de septembre (DG.be, 2019).

Le 26 mai 2019 se sont tenues les élections communautaires de Belgique. A l'issue de ce vote, le parti ProDG a conservé sa majorité avec 23,3 % des suffrages et 6 sièges au parlement de la Communauté germanophone. Oliver Paasch va donc conserver son poste de Minsitre-président et poursuivre la coalition qu'il a formée avec le PFF et le SP (respectivement 11,4 % et 14,8 % des suffrages). Ces trois partis réunis totalisent 13 sièges sur les 25 du parlement et conservent la majorité. Cependant, cette majorité est moins marquée que lors des précédentes élections à cause de la baisse du nombre de votes pour le PFF (-4,18% entre 2014 et 2019 et perte d'un siège au parlement). Ce parti est d'ailleurs celui qui a fait le score le plus faible lors de ces élections et il n'est pas exclu que la coalition soit prochainement remise en cause, notamment par le parti populiste Vivant qui a, quant à lui, réalisé le meilleur score de son histoire avec 14,8 % des suffrages (BRF, 2019).

Le gouvernement siège dans la Gospertstrasse à Eupen, rue où se situent également le ministère et le siège du Ministre-président. Le Ministre-président dispose d'un cabinet situé dans la Gospertstraße, dont les employés préparent ses interventions et ses décisions. Seul le parlement est excentré mais se situe dans la même ville, à moins de 2 kilomètres de distance cependant.

#### 3.2.2.2 Le ministère

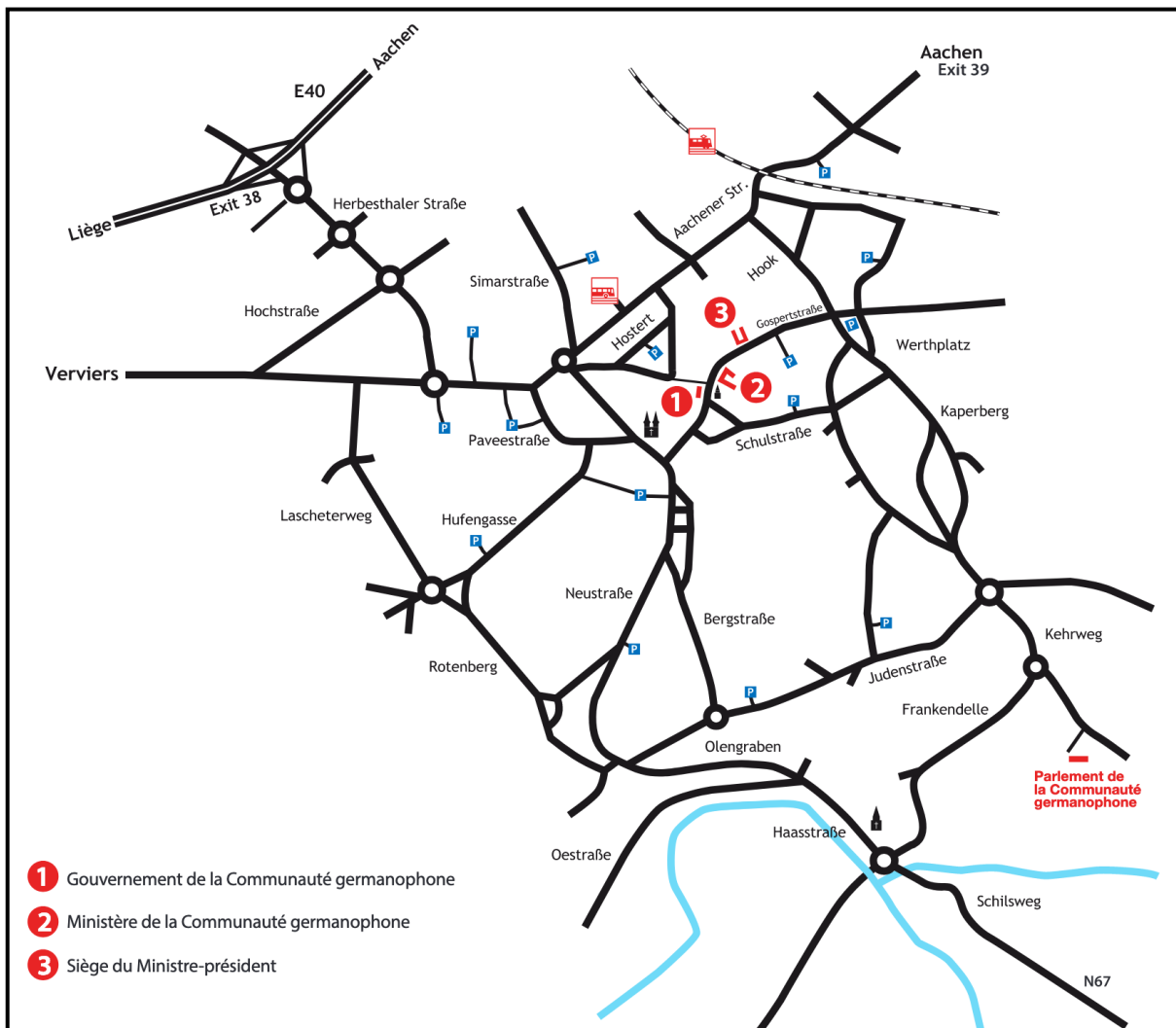
Cet organe représente l'administration de la communauté germanophone. Environ 300 personnes y sont employées. Elles préparent les décisions politiques et les modifient si besoin. Le ministère est composé d'un conseil de direction et de 19 départements que l'on classe généralement en 3 catégories : les services généraux, les affaires culturelles et sociales, l'enseignement, la formation et l'emploi.

Le ministère a pour mission de préparer les décisions du gouvernement et de les traiter administrativement. Il en est de même pour le budget de la Communauté germanophone qui est ensuite voté par le parlement. En résumé, il est chargé d'appliquer administrativement les décisions politiques (Ostbelgien Live, 2019). Les collaborateurs du ministère forment le contact entre les instances politiques et les citoyens de la CG. Chaque subvention versée implique la création d'un dossier au ministère, qui rassemble l'ensemble de ces documents



pour éventuellement donner des comptes-rendus au gouvernement ou au parlement. Aussi, le ministère est en contact avec des institutions nationales et internationales afin de soutenir les intérêts de la CG à ces échelles.

**Carte 3.3 : Localisation des institutions de la communauté germanophone à Eupen**



Source : [ostbelgienlive.be](http://ostbelgienlive.be), rubrique « Institutionen und dienstleister », 2019.

### 3.2.2.3 Le parlement

Le parlement de la Communauté germanophone représente le pouvoir législatif. Il se compose de 25 députés élus au suffrage universel pour une durée de cinq ans. Pour se présenter au parlement, il suffit de monter une liste d'au maximum 25 candidats, majeurs et résidants dans une des communes germanophones depuis au moins six ans. Cette liste, appelée aussi Acte de présentation, doit ensuite être signée par au moins deux parlementaires du précédent mandat

ou 100 électeurs de la circonscription électorale germanophone (Service public fédéral Intérieur, 2019). Aussi, les membres germanophones d'autres instances politiques de Belgique (Parlement européen, Chambre des représentants, Parlement wallon, Conseil provincial de Liège) siègent également au parlement avec une fonction consultative.

Les parlementaires décrètent des décrets, équivalent à des lois pour le territoire de la Communauté dans leurs domaines de compétences, et votent le budget. En outre, ils sont en charge de nommer le gouvernement et de désigner un représentant de la communauté au sénat. Pour la période 2014-2019 c'est le socialiste Karl-Heinz Lambertz qui exerce cette fonction.

Six partis politiques sont représentés au parlement (Parlement de la Communauté germanophone, 2019). Trois d'entre eux sont présents au gouvernement, le PFF (Partei für Freiheit und Fortschritt - *Parti pour la liberté et le développement*), qui est un parti de droite et de centre-droit lié au Mouvement Réformateur wallon ; le SP (Sozialistische Partei - *Parti socialiste*) et le parti ProDG. Les trois autres, Ecolo, Vivant (parti libéral démocrate lié au parti flamand Open VLD - Open Vlaamse Liberalen en Democraten) et le CSP (Christliche-Soziale Partei - *Parti chrétien-social*) lié au parti wallon Centre Démocrate Humaniste, forment l'opposition et représentent 12 sièges sur 25. Ces partis sont modérés - de centre gauche à centre droit - et aucun d'entre eux ne revendique l'indépendance ou le rattachisme à l'Allemagne.

En février 2019 le parlement de la CG a voté un décret initiant la création de la première assemblée citoyenne au sein des Communautés de Belgique. Ce système de consultation des citoyens sera constitué de trois parties : un conseil composé de 24 citoyens tirés au sort, dont le rôle est d'organiser les débats de l'assemblée citoyenne trois fois par an ; une assemblée citoyenne – *Bürgerversammlungen* – composée de 25 à 50 citoyens, qui débattera sur les thèmes définis par le conseil et dont les conclusions serviront de recommandations pour le parlement de la CG ; un secrétariat sera également installé à Eupen dont le but est de préparer les réunions et de prendre contact avec les experts (Le soir, 2019). La Communauté germanophone était déjà la première communauté de Belgique à élire les membres de son parlement au suffrage universel. Aujourd'hui, elle fait une nouvelle avancée en terme de démocratie puisque ses citoyens tirés au sort participeront activement à la vie politique de la CG.

Le parlement de la Communauté germanophone est situé à Eupen. Il occupe depuis 2013 l'ancien Sanatorium situé près de la *Kehrweg* dans une place rebaptisée *Platz des Parlaments*. Ce bâtiment a été rénové à partir de 2007 et une salle de séances plénières a été ajoutée. Avant cela, il se réunissait dans un bâtiment situé dans la *Kaperberg*, à Eupen également. Il n'existe pas de quartier réservé aux institutions politiques à Eupen car la ville est trop petite. Ces institutions ont simplement décidé de se situer en centre-ville, excepté pour le Parlement qui nécessitait plus de place.

L'ensemble des institutions ainsi que leurs fonctions sont résumées dans le schéma ci-après :

**Schéma 3.1 : Les institutions de la Communauté germanophone à partir d'Automne 2019**

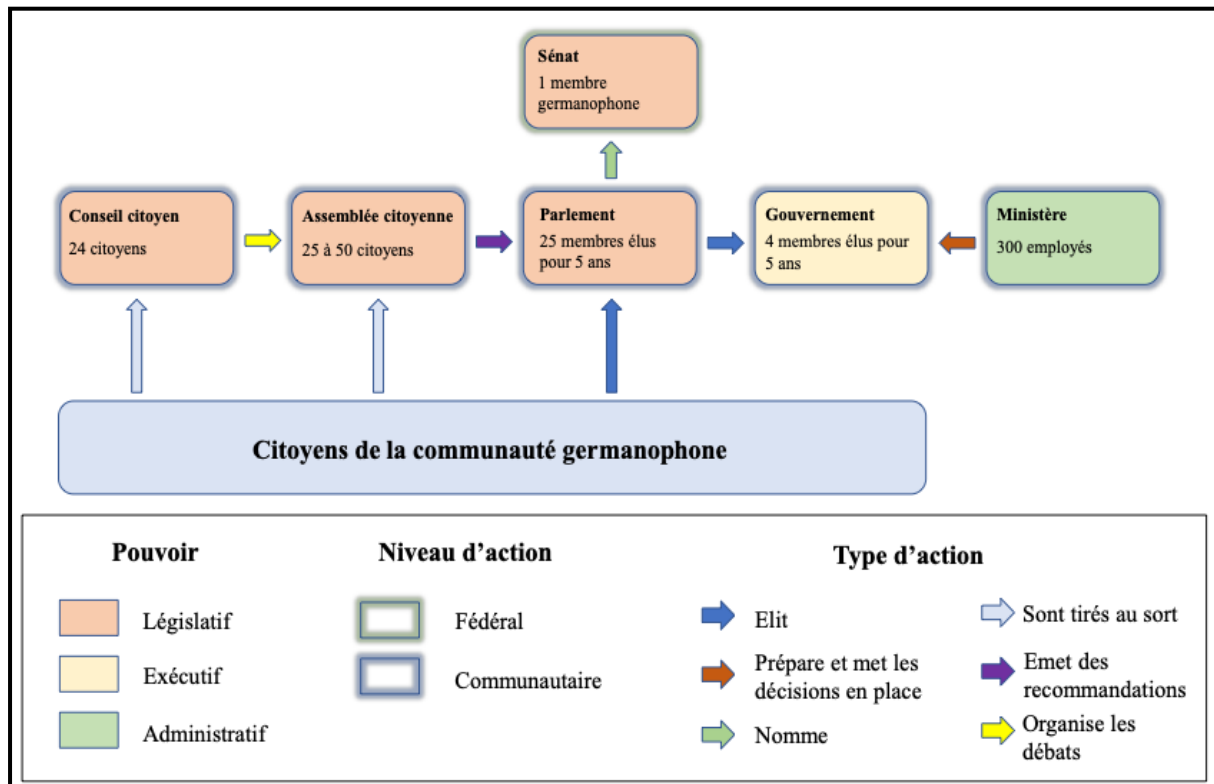


Schéma réalisé par Robin Guth.

### 3.2.3 Vers plus d'autonomie ?

Malgré des institutions communautaires développées, la Communauté germanophone est faiblement représentée au niveau étatique. Elle dispose d'un élu au sénat mais cet organe a vu ses compétences diminuer lors de la réforme de 2014. La chambre des représentants - l'institution législative la plus importante - ne prévoit pas de sièges réservés aux élus germanophones. La CG se situe dans la circonscription de Liège et sa faible représentation en terme d'habitants empêcherait toute liste montée exclusivement par des germanophones d'être élue (elle constitue 5% de la population provinciale). Un germanophone ne peut siéger à la chambre des représentants que s'il est bien placé sur la liste d'un parti traditionnel, comme c'est le cas de Kattrin Jadin, députée PFF depuis 2007. La présence assurée d'au moins deux élus germanophones au sénat et à la chambre des représentants fait donc partie des revendications de la Communauté au niveau fédéral.

De plus, le gouvernement fédéral se compose de quinze ministres, sept francophones et sept néerlandophones ainsi que le premier ministre, considéré comme « asexué linguistiquement » selon la Constitution belge. Aucune place pour les germanophones n'est prévue dans ce gouvernement, et aucun d'entre eux n'y a été membre jusqu'à aujourd'hui. En somme, mis à part le sénat, aucune institution belge ne garantit la représentation de la CG ; il en est de même pour le domaine juridique et la région wallonne.

Pour les élections en région wallonne, les germanophones votent dans l'arrondissement de Verviers où ils sont minoritaires. S'il y en a, les élus germanophones au parlement wallon ne peuvent pas siéger au conseil de la Communauté française, les francophones en faisant quant à eux partie d'office.

La Communauté germanophone dispose de l'autonomie constitutive depuis la 6<sup>e</sup> réforme d'Etat (Stangherlin & al., 2014), alors que les communautés française et flamande et la Wallonie l'ont depuis la 4<sup>e</sup> réforme de 1993. Le fédéralisme belge a en effet accordé plus d'autonomie aux francophones et néerlandophones car ils constituent à la fois deux communautés et deux régions. La CG, appartenant à la Wallonie, possède quant à elle des compétences limitées. Il en est de même pour Bruxelles-capitale dont une partie des compétences sont gérées par l'Etat fédéral. Les revendications internes de la CG sont en faveur de la création d'une communauté-région disposant des mêmes compétences que les autres entités fédérées de Belgique.

Sa taille et son poids démographique jouent en sa défaveur, mais des Etats fédéraux comme l'Allemagne, la Suisse ou le Canada ont pourtant de fortes dissymétries entre leurs entités sans que la légitimité des plus petits territoires soit remise en cause. Mais d'un autre côté, l'évolution de la Communauté germanophone en région pose des problèmes financiers. Le financement des communautés est défini selon leurs besoins - relatifs aux compétences - ce qui permet à la CG de réaliser des projets sans se soucier de la question financière. En revanche, le budget des régions dépend des rendements de l'impôt des personnes physiques sur leur territoire, appelé principe de juste retour. Le territoire de langue allemande, dont de nombreux travailleurs sont frontaliers et payent les impôts à l'étranger, disposerait alors d'un budget très limité par rapport à celui nécessaire pour appliquer les compétences régionales.

Cependant, ces différentes revendications ne font pas de bruit au sein de l'Etat fédéral car le poids de la Communauté n'est pas suffisant pour se faire entendre. Les germanophones savent qu'ils sont dépendants des revendications des wallons et des flamands pour négocier des compétences au niveau étatique.

### 3.3 Un archétype de région transfrontalière

*« Les Cantons de l'Est sont trop petits pour se suffire à eux-mêmes. Nous transformons par conséquent notre situation de région frontalière en vertu, en recherchant et en entretenant un rapprochement ciblé avec nos voisins eurégionaux. »*

**Oliver Paasch, Ministre-président de la Communauté germanophone.**

La Communauté germanophone est consciente qu'elle ne peut pas avoir d'influence au niveau fédéral. Mais elle a su tirer profit de l'autonomie qui lui a été accordée pour se tourner vers d'autres régions européennes et se développer grâce aux relations transfrontalières. Afin de mieux comprendre l'essence de ces relations, il est judicieux d'étudier dans un premier temps comment elles se concrétisent dans la vie économique de la Communauté, dans les rapports sociaux et dans la politique étrangère. Ensuite, il s'agira de comparer les relations qu'entretient la CG avec les régions voisines et avec le reste de la Belgique pour prouver qu'un profil transfrontalier s'y dégage.

#### 3.3.1 Au niveau économique

On estime que 7 000 habitants de la Communauté germanophone sont des travailleurs frontaliers, dont 3 900 vers le Luxembourg. Le reste se partage entre l'Allemagne et les Pays-Bas. Il y a 6 000 Belges qui travaillent en Allemagne et on suppose sans données précises que la majorité d'entre eux est originaire de la Communauté germanophone (Arbeitsamt der Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens, 2019). Il y a aussi près de 3 500 germanophones qui travaillent dans le reste de la Belgique, dont 3 000 en Wallonie ; 6 000 Belges travaillent dans le territoire de langue allemande, dont 5 500 Wallons. Au total, c'est 20% de la population de la Communauté germanophone qui est travailleur frontalier.

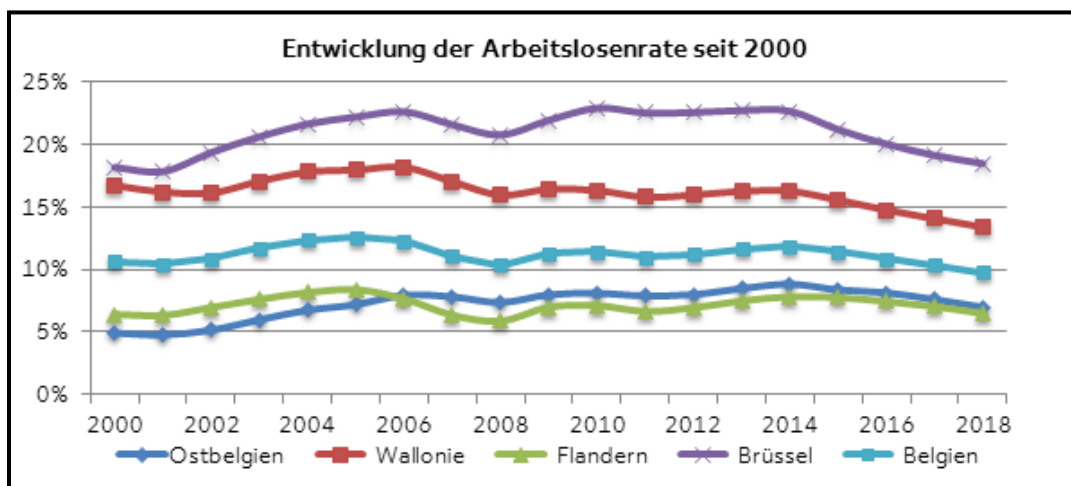
La CG dispose d'un taux de chômage faible bien qu'elle ne soit pas une région attractive au niveau économique. En effet, on compte une grande majorité de PME sur son territoire (75% des actifs travaillent dans une entreprise de moins de 100 employés) et les secteurs les plus développés ne sont pas innovants. Il s'agit de la manufacture, du bois, du tourisme, du secteur Horeca (ce terme n'existe pas en France, il désigne tous les emplois liés à l'hôtellerie et à la restauration : HO-tel, RE-staurant, CA-fé), et du transport logistique (Sägesser & Germani, 2008).

La filière du bois, spécifique à cette région, s’y est naturellement développée car cette ressource est omniprésente. Elle se matérialise par des entreprises de transformation du bois, de fabrication de meubles et de construction notamment. Le transport logistique est quant à lui un secteur développé sur un territoire plus vaste, surtout dans les provinces voisines du Limbourg belge et néerlandais, ce qui est essentiellement dû à la position frontalière de ces territoires.

D’après une étude commandée par l’Eurégio Meuse-Rhin en 2005 (Euregional Trade Flows), les entreprises des régions partenaires de cette eurorégion considèrent la Communauté germanophone comme une partie de leur marché intérieur alors que c’est plus rarement le cas pour le reste de la Province de Liège. On en conclut que le facteur déterminant ces relations est évidemment la langue.

En bref, on peut dire que la CG est une région dynamique mais qui produit peu. Elle doit son développement essentiellement au travail frontalier. En effet, on peut observer que ce facteur est déterminant pour expliquer le faible taux de chômage en CG. Ce dernier est relativement bas (entre 5 et 8% de la population active depuis 2000), contraste fort avec la Wallonie (13 à 18% pour la même période) et est en dessous de la moyenne nationale (10 à 13%).

**Graphique 3.1 : le taux de chômage en Belgique et dans ses Communautés**



Source : [adg.be](http://adg.be), rubrique « Arbeitsuchende », 2019.

### 3.3.2 Le sentiment d’appartenance des germanophones

Une des particularités de la Communauté germanophone est qu’un très grand nombre de ses habitants sont polyglottes. En effet, l’allemand est la langue maternelle d’environ deux tiers

d'entre eux mais le français est enseigné dès 3 ans (Delnooz & Senster, 2018). Il s'agit d'ailleurs de la seule région d'Europe où les langues étrangères commencent à être enseignées à cet âge (Eurostat, 2019). Les germanophones peuvent ensuite apprendre l'anglais et le néerlandais durant leurs parcours scolaires. Ainsi, beaucoup de wallons travaillant dans la CG ne savent s'exprimer qu'en français mais cela ne les handicape pas dans leurs rapports avec les clients. On peut toutefois noter qu'une des conséquences de la présence d'employés non germanophones est la fréquence des fautes sur les annonces ou publicités publiées par les magasins de la CG.

On compte près de 20% de résidents étrangers sur le territoire de la CG. Il s'agit en grande majorité des Allemands, qui représentent 76% du total, tandis qu'il n'y a que 2,8% d'étrangers extra-européens (Ostbelgien Statistik, 2019). Autrement dit, la représentation des étrangers en Communauté germanophone est surtout marquée par les ressortissants allemands frontaliers, qui cherchent à s'installer près de la frontière pour garder des facilités de trajet avec leurs lieux de travail en Allemagne tout en ayant accès à une vie globalement moins chère, notamment par rapport au prix du foncier (Wagener, 2012).

Une expression courante dans la région de langue allemande dit que ses habitants, à cheval entre les cultures latine et germanique, « travaillent comme des allemands et se reposent comme des latins ». Cette double identité constitue déjà un rejet de l'appartenance à l'Allemagne, pourtant revendiquée lors de l'entre-deux-guerres, mais les rapproche aussi de la Belgique puisque cet Etat sans réelle identité propre rassemble des peuples de culture latine et germanique et dont la capitale, Bruxelles, est le point de rencontre.

D'un côté la culture de la CG a des similitudes avec la culture allemande, de par les échanges qu'elles ont entretenus au cours de l'histoire et par la langue. Cependant, le philologue Arvi Sepp a étudié la littérature issue de la Communauté germanophone après 1945 (2016, p. 161) et en a conclu qu'elle se distingue très nettement de la littérature allemande. La morale des personnages, leur rapport à l'Etat et leurs références historiques sont différentes de ce que l'on trouve dans la littérature allemande, et au final seule la langue constitue le réel point commun. Aussi, l'allemand des Belges germanophones est rempli d'injonctions françaises comme « merci » ou « voilà ». On trouve de nombreuses friteries dans la CG comme que dans le reste de la Belgique, et les spécialités culinaires ont les mêmes noms (comme le pistolet, la baguette Dagobert ou le routier).

D'un autre côté les germanophones de Belgique ressentent une forte appartenance à leur Etat. Le titre du livre de Selm Wenselaers publié en 2008, *De laatste Belgen*, soit les derniers Belges en français, décrit les germanophones comme la dernière communauté à défendre l'unité Belge. Effectivement, cette recherche d'unité n'a jamais pu rassembler l'ensemble des Belges, notamment à cause de la barrière linguistique. L'artiste Jacques Brel a introduit le terme de belgitude dans les années 1970 en écho à la négritude d'Aimé Césaire, mais il ne

correspond pas à une identité propre et sert surtout à distinguer les Belges des voisins français, allemands et néerlandais.

On peut également remarquer que les germanophones sont très attachés à la monarchie. Par exemple, la fête de la Communauté germanophone correspond au jour de la fête du roi. Ils ont même décidé de changer leur appellation en « Belgique de l'est<sup>17</sup> » en 2017 afin de mettre en valeur leur appartenance à cet Etat.

Ce qui distingue les germanophones des autres belges, c'est la langue. C'est d'ailleurs par la langue qu'on les définit. Mais ils ont su transformer la barrière linguistique en atout grâce au bilinguisme de leur population. Ainsi les habitants d'Eupen et de Saint-Vith entretiennent des relations avec les Wallons comme avec leurs voisins frontaliers. Ces rapports ont accentué le sentiment d'appartenance des germanophones à la fois à leur Etat mais aussi à l'Europe et à la libre circulation (Stangherlin & Jacquain, 2005, pp.58-59). Les politiciens de la CG ont alors utilisé l'autonomie que leur Etat fédéral leur a accordé pour améliorer le statut de leur région frontalière au sein des institutions européennes, agissant à tous les niveaux.

### **3.3.3 Au niveau politique**

Il y a un consensus entre les politiciens de la Communauté germanophone sur le fait que ce territoire dépende de la coopération européenne en tant que petite région frontalière. Les discordes dans le domaine de la politique étrangère concernent plus généralement le budget qui lui est accordé, très élevé sous la présidence de Lambertz qui s'est fortement focalisé sur les relations entre régions européennes.

Effectivement, étant donné que les communautés de Belgique peuvent signer des accords internationaux indépendamment de l'Etat fédéral, la CG a signé des accords de coopération avec plusieurs territoires européens. Il s'agit de régions germanophones comme les *Länder* voisins de Rhénanie-Palatinat et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la province autonome de Bolzano en Italie, certains cantons de Suisse alémanique ; et d'Etats comportant une minorité germanophone – ou de culture germanique – comme la France et la Hongrie (Ostbelgien Direkt, 2016).

Au même titre que les Communautés française et flamande, la Communauté germanophone possède une délégation propre au sein de l'ambassade de Belgique à Berlin depuis 2006. Il existe aussi un représentant permanent de la CG à Bruxelles, institué en 2005.

---

<sup>17</sup> *Ostbelgien* en allemand.



La Communauté germanophone est également représentée dans des institutions européennes, tout d'abord avec le député européen que la Belgique lui réserve lors de chaque élection (sur les 23 députés européens élus en Belgique, 11 sont néerlandophones, 9 francophones et 1 germanophone) mais également par son représentant au sein du Conseil de l'Union Européenne (Neumann, 2016).

Aussi, elle a joué un rôle important dans la création du Comité des Régions (CDR). Cet organe consultatif européen a vocation à représenter les villes et les régions européennes dans les processus décisionnels de l'UE. Bien qu'il n'était pas prévu qu'elle y soit représentée lors de sa création en 1994, c'est l'ancien Ministre-Président Joseph Maraite qui a réussi à défendre les positions de la Communauté germanophone lors d'un discours au Parlement européen la même année (Neumann, 2016). Le CDR a alors attribué 12 places à la Belgique dont une pour sa Communauté germanophone. C'est le gouvernement de la CG qui désigne son représentant. Pour la période 2014-2019, il s'agit de l'ancien Ministre-président Karl-Heinz Lambertz. Ce dernier a accédé au poste de vice-président du CDR en 2015 et en est le président depuis 2017.

En outre, la Communauté germanophone est membre des groupements transfrontaliers de l'Eurégio Meuse-Rhin et de la Grande Région. La première entité a été présentée lors de la première partie de ce rapport et nous ne reviendrons pas dessus ; la seconde est une eurorégion constituée de la Lorraine française, de la Wallonie et des Communautés française et allemande de Belgique, du Grand-duché du Luxembourg ainsi que des *Länder* allemands de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre. La Grande Région s'est fixée les mêmes objectifs que l'EMR, à savoir améliorer la coopération transfrontalière entre ses régions partenaires et a su développer un réseau dense. Un exemple de coopération est l'accès aux programmes de l'ensemble des universités de la région pour les étudiants : cela signifie que ces derniers sont libres de choisir un cours dans une autre université eurorégionale qui leur attribueront des crédits dans leur université initiale.

Ces deux entités eurorégionales et la Communauté germanophone sont membres de l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE). Cette association a pour but de réunir les régions européennes pour promouvoir les échanges et contourner les obstacles auxquels elles font face et de représenter les intérêts communs de ces territoires dans les institutions nationales et internationales. Karl-Heinz Lamberts était président du comité directeur de l'ARFE jusqu'en 2017 et a cédé sa place à Oliver Paasch, actuel Ministre-président de la communauté Germanophone.

### 3.4 Conclusion

Comme le propose André-Louis Sanguin dans son article sur les minorités ethniques d'Europe (1989, p.210), ces dernières ont trois possibilités de logiques spatio-politiques : dissymétrie, assimilation, autonomie. Les deux premières suggèrent un effacement des spécificités des minorités, par l'acceptation de leur infériorité avec la dissymétrie ou par le rejet de leur culture en assimilant celle de la majorité. L'autonomie permet en revanche de protéger sa culture par la loi. Et si cette position est la plus souhaitable pour une minorité, il faut qu'elle soit en mesure de la revendiquer.

La Communauté germanophone est consciente que sa petite taille ne lui permet pas de négocier au niveau politique, comme le prouve la déclaration de Karl-Keinz Lambertz en 2005 : « La Communauté germanophone est un enfant du Traité de Versailles et du modèle fédéral belge. Sans le Traité de Versailles, la région de langue allemande n'appartiendrait pas à la Belgique ; sans la transformation de la Belgique – entamée dans les années soixante du siècle passé – en un État fédéral, il n'y aurait pas à Eupen de parlement législativement compétent dans des matières importantes de l'organisation politique, ni de gouvernement élu par ce parlement et responsable devant lui. » (Bouhon & alli., 2015).

On constate que, sur les différents thèmes abordés, la singularité de la Communauté germanophone est marquée ; néanmoins son autonomie reste discutable. D'un point de vue politique d'abord, elle dispose de certaines compétences propres aux Communautés. Mais pour ce qui relève des autorités fédérales et régionales, le manque de représentativité des germanophones leur empêche de prendre part aux débats. Leurs revendications sont presque invisibles au niveau de l'Etat et seules des périodes de crises nationales leur ont permis de participer activement à des réformes. Rappelons également que l'autonomie dont jouit la CG aujourd'hui n'a pas été initiée par les germanophones mais par le conflit entre Flamands et Wallons. Ainsi, pour palier son manque de représentativité en Belgique et assurer son développement, la Communauté germanophone s'est tournée vers les Etats et les structures eurégionales voisines.

La question de l'identité des germanophones est également un point majeur de leur autonomie. En effet, ce territoire a été formé à la suite de conflits entre les grandes puissances européennes et son unité ne tient qu'à cette histoire commune – il n'y a pas de grand personnage ou de culture qui lui soit propre. Aujourd'hui relativement pro-belge, la Communauté germanophone se distingue à nouveau du reste de la Belgique par sa volonté de conserver un Etat fédéral où sa diversité serait une force. Car le fédéralisme leur a offert l'autonomie alors que le confédéralisme - qui est l'objectif des mouvements indépendantistes flamands - les isolerait sur la scène nationale.

Enfin, il est intéressant de comparer le cas de la CG avec celui des deux autres régions à cheval entre cultures latine et germanique : l'Alsace et le Tyrol du Sud. Si la première région est aujourd'hui assimilée à la France, la seconde a connu un développement similaire à la CG, avec une certaine autonomie régionale et une majorité de sa population germanophone. L'explication de ces divergences ne se trouve pas dans l'intensité des revendications de chaque communauté, mais plutôt dans la structure de l'Etat dans lequel elles se trouvent.

En effet, l'Etat français est historiquement centralisé et a, dès le retour de l'Alsace à la France, lancé des politiques d'assimilation sur ce territoire en favorisant la langue française au détriment de l'alsacien et en effaçant ses traditions. Aujourd'hui la spécificité de l'Alsace ne se trouve plus que dans le droit local – soit deux jours fériés en plus que le reste de la France et un système de sécurité sociale différent – et les spécialités culinaires.

Le Tyrol du Sud, quant à lui, se trouve dans un Etat à décentralisation variable, c'est-à-dire que les Provinces y ont plus ou moins d'autonomie. Ainsi les spécificités culturelles ont été préservées. Le politicien Karl Heinz Lambertz en est arrivé à la conclusion que l'évolution de ces territoires de langue allemande dans un Etat latin (ou partiellement latin) n'est lié en aucun point aux minorités mais à la structure de l'Etat auquel elles font partie (Parlement de la Communauté germanophone, 2019). Ainsi, la seule raison véritable de l'autonomie de la Communauté germanophone est qu'elle fait partie d'un Etat qui s'est décentralisé au cours du XX<sup>e</sup> siècle et lui a laissé l'opportunité de se structurer de manière indépendante.

Au vu des résultats des élections belges de 2019, il y a une tendance à penser que l'autonomie de la CG va s'intensifier. En effet, bien que les partis élus par les germanophones soient modérés, la Wallonie vote de plus en plus à gauche et la Flandre de plus en plus à droite. Former une coalition à l'échelle fédérale s'avère difficile et la question du confédéralisme a été posée au lendemain des élections par Bart De Wever, le président de la N-VA. Si la Belgique évolue dans ce sens, les 4 régions linguistiques seraient dotées de nouvelles compétences à l'image des cantons suisses ; on aurait alors du mal à imaginer que la Wallonie conserve la Communauté Germanophone et cette dernière acquerrait sans doute toutes les compétences régionales. Ainsi, bien que l'avenir de l'Etat belge est incertain, il est sûr que celui de la CG sera décidé par les deux autres communautés.

## Conclusion générale

Ce stage s'est déroulé dans une structure européenne de coopération transfrontalière. Il s'agit d'un acteur de l'UE ayant pour objectif de renforcer la cohésion territoriale au niveau régional. Les intérêts pouvant être très variés à cette échelle, il a été utile de présenter dans quels domaines la coopération existe sur le territoire de l'Eurégio Meuse-Rhin et quels sont les intérêts de chaque thématique.

Comme expliqué dans l'introduction, nous nous rendons compte que la coopération présente sur ce territoire est subsidiaire et stratégique. Elle correspond à une vision idéaliste des relations internationales, où la prospérité des régions concernées dépend d'un pouvoir supérieur – l'Union européenne – et d'une interdépendance économique. C'est également cette stratégie qui a été appliquée lors de la construction européenne de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Il est intéressant de voir que la coopération communautaire n'est pas applicable ici. En effet, si la politique de l'UE est avant tout économique – ses prémices ont été la CECA et la CEE, soit des formes de coopération économiques – les fondateurs de l'Europe avaient pour objectif final d'unir tous les citoyens européens autour d'une même culture.

On constate aujourd'hui que la coopération fonctionne entre les Etats européens, mais ces derniers s'associent plutôt par affinités que de façon rationnelle. Ainsi à l'EMR on constate que les projets de coopération sont plus nombreux entre les deux provinces du Limbourg, toutes deux néerlandophones, et entre la Communauté germanophone et la région d'Aix-la-Chapelle.

La coopération communautaire est celle qui nécessite le moins d'impulsions de l'Union européenne car les citoyens se tournent naturellement vers ceux qui leur ressemblent. Mais on ne peut pas forcer les gens à se ressembler. C'est sans doute la raison pour laquelle l'UE a changé de stratégie en favorisant l'interdépendance économique et politique pour garantir la stabilité de ses Etats membres.

J'ai eu la chance de réaliser mon stage pendant les élections européennes. Cet événement a effectivement un impact fort sur la politique européenne car les résultats influencent directement son fonctionnement. Il en est de même pour les élections nationales et régionales dans le cas des eurorégions. Les élections du 26 mai en Belgique ont placé le parti populiste et eurosceptique *Vlaams Belang* à la tête de la Flandre et il souhaite supprimer les Provinces de sa région. Ainsi l'EMR sera directement impactée par cette décision puisqu'elle se définit à cette échelle dans sa partie belge. Dans le cas où les Provinces flamandes sont effectivement supprimées, il faudra réadapter l'EMR à ce nouveau modèle. Ajoutons que la présence d'un parti eurosceptique impacte fortement la mise en place de projets

transfrontaliers puisque ces groupes politiques évitent toute forme de coopération interrégionale et se concentrent exclusivement sur leur territoire ou leur Etat.

En même temps, le fait d'avoir assisté aux élections de Belgique (européennes, fédérales, régionales et communautaires) m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement de la Communauté germanophone car les enjeux de ces élections étaient souvent expliqués par les médias belges durant cette période. Cependant elles ont aussi rendu les politiciens moins accessibles et j'ai essuyé plusieurs refus de leur part pour établir un entretien sur le sujet de mon chapitre académique.

## Eléments à approfondir

Pour rédiger ce rapport, j'ai commencé par me concentrer sur le chapitre académique. J'ai trouvé plus judicieux de réaliser des missions et de prendre le temps de connaître mon organisme d'accueil avant de développer sur ce sujet. Ainsi j'ai pu prendre mon temps pour faire des recherches sur la Communauté germanophone et comprendre son fonctionnement. Ensuite la rédaction de la première partie, soit la présentation de l'organisme, a été aisée car j'avais déjà fait des recherches dessus l'année dernière. Bien sûr, ce stage m'a permis de mieux comprendre son fonctionnement, chose que je n'aurais pas pu savoir sans travail pratique.

La partie sur le déroulement de mes activités a donc été rédigée en dernier et il s'agissait d'un exercice nouveau pour moi. Je suis habitué à développer sur un sujet géopolitique concret mais il est difficile de classer et de présenter les missions variées qui m'ont été confiées. J'ai donc eu besoin d'un temps conséquent pour établir une méthodologie et pour classer les missions. Le rétro planning que je m'étais fixé au début du stage pour rédiger mon rapport n'a pas été respecté et j'ai dû terminer la seconde partie dans un temps plus restreint. J'aurai aussi aimé assister aux dernières négociations relatives à l'élaboration de la stratégie EMR2030 et participer à la création du document qui lui est associé. Il est en effet frustrant d'être impliqué dans un projet et de l'abandonner avant qu'il n'ait pu voir le jour.

Je regrette également de ne pas avoir pu mener d'entretien avec un homme politique de la Communauté germanophone car, bien que j'aie compris le fonctionnement de cette entité, beaucoup de détails m'ont sûrement échappé concernant son fonctionnement interne. De même, un entretien enregistré avec un citoyen Belge germanophone m'aurait apporté des informations supplémentaires, notamment sur le sentiment d'appartenance de cette population. Cependant on ne pourra jamais tout savoir sur un sujet et assumer cela est peut-être une preuve de sagesse.

## Réflexions autour de mon travail

J'ai choisi la Communauté germanophone de Belgique comme sujet d'étude de mon chapitre académique par curiosité et car c'était le lieu où j'ai effectué mon stage. Mais au fil de mes recherches j'ai développé un réel intérêt sur ce sujet, parce qu'il est singulier d'une part et parce que son histoire est proche de celle de ma région natale. Si je devais continuer à travailler dans la recherche, je pense que j'axerai mon travail sur les minorités germanophones d'Europe, ou peut-être sur un sujet plus large comme le sort des minorités d'Europe. J'ai découvert que leur destin dépend généralement de l'Etat dans lequel elles se trouvent. La comparaison entre les différentes législations étatiques et le degré d'autonomie des minorités y résidant me semble être un bon sujet géopolitique.

J'ai toujours été intéressé par la culture. J'ai d'ailleurs orienté mes recherches de stage vers les eurorégions pour leur aspect interculturel. Ma curiosité sur ce sujet s'est développée lors de mon année d'échange universitaire à la Freie Universität de Berlin avec le programme Erasmus.

Elle m'a appris beaucoup sur la connaissance de soi, sur le respect des autres et sur l'ouverture d'esprit. Je suis aussi très reconnaissant envers l'Union européenne qui a mis en place ce programme et j'aimerai à l'avenir l'aider à continuer de mener ce genre d'actions. Je pense qu'elles ont énormément d'avantage pour ouvrir la jeunesse à d'autres cultures et faire de notre continent un lieu de paix et de tolérance.

Je suis aussi passionné par les langues et je sais que n'importe où je vais j'essaye d'apprendre la langue locale. Travailler à l'EMR avec des collègues de plusieurs nationalités a été pour moi un vrai plaisir, même si ce n'était pas tout le temps facile, et j'espère que mes futurs emplois me feront aussi vivre dans un environnement multiculturel. Ce stage m'a permis d'avoir une idée sur ce que fait l'UE en pratique pour ses citoyens et m'a donné envie de continuer sur cette voie. Dans ma vie professionnelle, je souhaite que mon travail serve à aider les gens à s'ouvrir aux autres cultures et leur donner envie de découvrir le monde.



# Bibliographie

## *Sources académiques :*

BAYENET, B., 2012, « Les derniers accords institutionnels belges sur la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat et les financements des communautés et des régions », *IEV*, Bruxelles.

BOUHON, F., NIESSEN, C., REUCHAMPS, M., 2015, « La Communauté germanophone après la sixième réforme de l'Etat : état des lieux, débats et perspectives », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2266-2267 (21), pp. 5-71.

BOUILLON, H., 2018, « L'enseignement en Communauté germanophone de Belgique : histoire, institutions et enjeux actuels », *Synergies Pays germanophones*, 11, Liège, pp. 153-169.

BOULINEAU, E., 2017, « Pour une géographie politique de la coopération territoriale », *L'Espace Politique*, 32 (2). Mis en ligne le 13 septembre 2017, consulté le 22 mai 2019. DOI : 10.4000/espacepolitique.4357.

BUSSI, M., 2007, « Pour une géographie de la démocratie : la géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? », *L'Espace Politique*. Mis en ligne le 30 mars 2017, consulté le 22 mai 2019 ; DOI : 10.4000/espacepolitique.243.

BUSSI, M., (dir.), 2009, « Un monde en recomposition : géographie des coopérations territoriales », *Publications des universités de Rouen et du Havre*, Mont-Saint-Aignan, 316 pages.

DELNOOZ, I. & SENSTER, C., 2018, « L'enseignement du français en Communauté germanophone de Belgique, un défi pour la promotion du multilinguisme et pour une politique linguistique harmonieuse », *Synergies pays germanophones*, 11, Liège, pp. 171-181.

FERRARO, G., 2002, « The cultural dimension of International Business », *Prentice Hall*, 214p.

HALL, E. T., 1976, « Beyond Culture », *Random House Usa Inc.*, New York, 256 pages.

HOFSTEDE, G., 2001, « Culture's consequences : comparing Values, Behaviors, Institutions and Organizations Across Nations », *Sage*, Tilburg, 596 pages.



- KLINKENBERG, J.-M., 2018, « Politiques linguistiques en Belgique francophone et germanophone », *Synergies pays germanophones*, 11, Liège, pp. 7-19.
- KNIPPENBERG, H., 2004, « The Maas-Rhine Euroregion: A Laboratory for European Integration? », *Geopolitics*, 9 (3), Amsterdam, pp. 608-626.
- KRAMSCH, O.-T. & DIMITROVOVA, B., 2008, « T. H. Marshall at the Limit: Hiding out in Maas-Rhein Euregio », *Space and Polity*, 12 (1), Londres, pp. 31-46.
- LAMBERTZ, K.-H. & ENTEL, S., 2018, « Von Eupen nach Europa: Ein Plädoyer für eine föderale und regionale EU », *Europa neu erzählt*, Bruxelles, 244 pages.
- MIESSEN, W., 2009, « La Communauté germanophone de Belgique : bibliographie », *Archives générales du Royaume*, Bruxelles, 269 pages.
- NEUMANN, L., 2016, « La Communauté germanophone au sein du Comité des Régions de l'Union Européenne », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, pp. 5-60.
- PEIFFER, Q., 2017, « L'autonomie constitutive des entités fédérées », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2350-2351 (25), pp. 5-64.
- ROSIERE, S., 2005, « La diversité ethnique et le maillage administratif des Etats », *Cahiers de géographie du Québec*, 49 (137), pp. 207-224.
- SÄGESSER, C. & GERMANI, D., 2008, « La Communauté germanophone : histoire, institutions, économie », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1986 (1), pp. 7-50.
- SANGUIN, A.-L., 1989, « Les minorités ethniques en Europe : quelques problématiques spatiales », *Bulletin de l'Association des géographes français*, 66 (3), Paris, pp. 205-212.
- SEPP, A., 2016, « Mémoire et minorité : l'identité collective dans la littérature germanophone de Belgique », *Recherches germaniques*, 46, Anvers, pp. 143-162.
- STANGHERLIN, K., & FÖRSTER, S. (dir.), 2014, « La Communauté germanophone de Belgique (2006-2014) », *La Charte*, Bruxelles, 164 pages.
- WAGENER, M., 2012, « Quelle place pour la Communauté germanophone de Belgique ? Une Communauté politique en doute(s) », *Émulations*, 10, Louvain, pp. 69-87.
- WENSELAERS, S., 2008, « De laatste Belgen : een geschiedenis van de Oostkantons », *De Bezige Bij*, Amsterdam, 199 pages.

## *Sites web :*

Arbeitsamt der Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens [<http://www.adg.be>]

*Page consultée le 30 avril 2019.*

Archives de l'Etat en Belgique [<http://www.arch.be>]

*Page consultée le 12 avril 2019.*

Association des Régions Frontalières Européennes [<https://www.aebr.eu/fr>]

*Page consultée le 19 mai 2019.*

Belgium.be : informations et services officiels [<http://www.belgium.be>]

*Page consultée le 14 avril 2019.*

Le CRISP : Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique [<http://www.crisp.be>]

*Page consultée le 15 avril 2019.*

Euregio Meuse-Rhin – site officiel [<http://euregio-mr.info>]

*Page consultée le 4 avril 2019.*

Hofstede Insights [<http://www.hofstede-insights.com>]

*Page consultée le 14 mai 2019.*

Hypergéométrie – Encyclopédie électronique [<http://www.hypergeo.eu>]

*Page consultée le 6 mai 2019.*

Interreg Euregio Meuse-Rhin [<https://interregemr.eu/>]

*Page consultée le 6 juin 2019.*

La MOT – Mission Opérationnelle Transfrontalière [<http://www.espaces-transfrontaliers.org/>] – *page consultée le 2 mai 2019.*

Ostbelgien Bildung : le portail des formations de la Communauté germanophone de Belgique [<http://www.ostbelgienbildung.be>]

*Page consultée le 30 avril 2019.*

Ostbelgien LIVE : le portail d'informations pour les citoyens de la Communauté germanophone de Belgique [<http://www.ostbelgienlive.be>]

*Page consultée le 11 avril 2019.*

Ostbelgien Statistik : le portail statistique de la Communauté germanophone de Belgique  
[<http://www.ostbelgienstatistik.be>]

*Page consultée le 30 avril 2019.*

Le Portail du Parlement Européen [<http://www.europarl.europa.eu/portal/fr>]

*Page consultée le 22 mai 2019.*

Service public fédéral Intérieur - Direction des élections [<https://elections.fgov.be/>]

*Page consultée le 12 mai 2019.*

Zentrum für Ostbelgische Geschichte [<http://www.geschichte.be>]

*Page consultée le 12 avril 2019.*

### *Conférences et rapports :*

CZIMRE, K., 2013, « Development of cross-border regions », Debrecen, 199 pages.

GUTH Robin, 2018, « L'Eurégio Meuse-Rhin : une structure efficace ? », Mémoire d'étape, Université de Reims-Champagne-Ardenne, 70 pages.

HOTTERBEEKX, W., 2016, « The influence of Cultural and Linguistic Diversity on Interregional Business Collaboration », 182 pages.

LAMBERTZ, K.-H., 1<sup>er</sup> juin 2012, Discours lors de la cérémonie des 20 ans de l'Euroregion Erzgebirge / Krušnohoří, Deutschneudorf.

Limburg Economic Development, 23 novembre 2017, Présentation « Eurostad : to awake the sleeping giant », Maastricht, 16 pages.

MCINTOSH, C., 2010, « The Euregio Maas-Rhein : The problematics of being 'left in the dark' », *Radboud University*, Nimègue, 97 pages.

Parlement de la Communauté germanophone, 17 janvier 2019, « Un siècle après la Conférence de paix de Paris - Une comparaison de quatre régions : Åland, Alsace, Tyrol du Sud, Communauté germanophone de Belgique », Eupen.

### *Articles de Presse :*

BRF Nachrichten, 26.03.2018, « AVV und Euregio wollen grenzüberschreitenden Nahverkehr verbessern » [En ligne : <https://brf.be/regional/1165496/>].

BRF Nachrichten, 26.05.19, « PDG-Wahl : Ergebnis im Wahlkreis DG » [En ligne : <https://brf.be/regional/1281186/>].

Le Soir, 25.02.2019, « La Communauté germanophone se dote d'une assemblée citoyenne » [En ligne : <https://www.lesoir.be/208837/article/2019-02-25/la-communaute-germanophone-se-dote-dune-assemblee-citoyenne>].

Ostbelgien Direkt, 25.06.2016, « Gipfel zwischen Paasch (DG) und Kompatscher (Südtirol) in Bozen » [En ligne : <https://ostbelgiendirekt.be/paasch-dg-und-kompatscher-104292>].

RTBF, 14.09.2018, « Transfert de compétences : la Communauté germanophone gagne à nouveau en autonomie » [En ligne : [https://www.rtb.be/info/belgique/detail\\_transfert-de-competences-la-communaute-germanophone-gagne-a-nouveau-en-autonomie?id=10019005](https://www.rtb.be/info/belgique/detail_transfert-de-competences-la-communaute-germanophone-gagne-a-nouveau-en-autonomie?id=10019005)].



## Table des figures

Schéma 0.1 : Tentative De Formalisation Des Coopérations Territoriales .....	10
Carte 1.1 : Le Territoire De L'eurégio Meuse-Rhin.....	17
Tableau 1.1 : Présentation Des Régions Membres De L'eurégio Meuse-Rhin.....	18
Tableau 1.2 : Analyse Swot De La Coopération Transfrontalière Sur Le Territoire De L'eurégio Meuse-Rhin .....	19
Carte 1.2 : Territoire D'action Du Programme Interreg Emr .....	25
Graphique 1.1 : Comparaison Des Cultures Présentes Sur Le Territoire De L'emr Selon Les Catégories D'hofstede.....	30
Tableau 2.1 : Stratégie 2030 Sur Le Thème Des Soins De Santé.....	43
.....	43
Image 2.1 : Ancien Et Nouveau Logo De L'eurégio Meuse-Rhin .....	45
Photographie 2.1 : Stand De L'eurégio Meuse-Rhin Lors Du Limburg Leads 2019...	46
Photographie 2.2 : Stand De L'eurégio Meuse-Rhin Lors De La Remise Du Prix Charlemagne 2019 .....	48
Image 2.2 : Affiche De L'événement « L'europe, Le Vélo Et Moi » .....	49
Photographie 2.3 : Salle Plénière Du Parlement De La Communauté Germanophone Lors De La Signature De L'accord De Coopération Easi .....	51
Photographie 2.4 : Signature D'un Accord De Coopération Entre Les Bourgmestres De Liège, Maastricht, Aix-La-Chapelle, Genk, Hasselt Et Heerlen (19.06.19).....	52
Carte 3.1 : Les Régions Linguistiques De Belgique.....	59
Carte 3.2 : Présentation Politique De La Communauté Germanophone .....	62
Image 3.1 : Drapeau De La Communauté Germanophone.....	67
Tableau 3.1 : Répartitions Des Compétences En Belgique .....	68
Carte 3.3 : Localisation Des Institutions De La Communauté Germanophone À Eupen .....	72
Schéma 3.1 : Les Institutions De La Communauté Germanophone À Partir D'automne 2019.....	74
Graphique 3.1 : Le Taux De Chômage En Belgique Et Dans Ses Communautés.....	77



# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
DÉFINITIONS.....	10
PROBLÉMATIQUE .....	11
TECHNIQUES ET OUTILS DE TRAVAIL.....	12
PRÉSENTATION DU PLAN.....	13
<b>1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....</b>	<b>15</b>
1.1 LA STRUCTURE DE L'EURÉGIO MEUSE-RHIN .....	17
1.1.1 <i>Le territoire et son histoire.....</i>	<i>17</i>
1.1.2 <i>Etat des lieux et analyse SWOT.....</i>	<i>19</i>
1.1.3 <i>Présentation du bureau et des organismes .....</i>	<i>22</i>
1.1.4 <i>La mise en place de projets transfrontaliers.....</i>	<i>23</i>
1.2 OBJECTIFS ET ACTIONS.....	26
1.2.1 <i>Thèmes clés.....</i>	<i>26</i>
1.2.1.1 Economie et innovation .....	26
1.2.1.2 Marché de l'emploi, enseignement et formation .....	27
1.2.1.3 Culture et tourisme.....	29
1.2.1.4 Soins de santé.....	33
1.2.1.5 Sécurité.....	33
1.2.2 <i>Thèmes transversaux .....</i>	<i>34</i>



1.2.2.1 Mobilité et infrastructure .....	35
1.2.2.2. Développement durable .....	35
1.2.2.3. Analyse territoriale.....	35
1.2.2.4. Défense des intérêts communs et marketing régional .....	36
1.3 ELÉMENTS DE RÉFLEXION .....	36
<b>2. CONTENU DE MA MISSION .....</b>	<b>39</b>
2.1 PRÉSENTATION DES MISSIONS.....	39
<i>2.1.1 Changement structurel de l'EMR.....</i>	<i>39</i>
2.1.1.1 Contexte .....	39
2.1.1.2 Missions .....	40
2.1.1.3 Enjeux .....	41
<i>2.1.2 Elaboration de la stratégie 2030.....</i>	<i>42</i>
2.1.2.1 Contexte .....	42
2.1.2.2 Mission.....	42
2.1.2.3 Enjeux .....	44
<i>2.1.3 Autres missions .....</i>	<i>44</i>
2.1.3.1 Création d'un nouveau site web.....	44
2.1.3.2 Participation à des salons .....	45
2.1.3.3 Réunions.....	48
2.1.3.4 Conférences.....	50
2.1.3.5 Divers .....	52
2.2 RÉSULTATS ET BILAN .....	53
<i>2.2.1 Difficultés rencontrées.....</i>	<i>53</i>
2.2.1.1 Le fonctionnement des institutions à l'étranger.....	53
2.2.1.2 La barrière de la langue.....	54
2.2.1.3 Absences et présences des collègues .....	54
<i>2.2.2 Mise en pratique de mes compétences .....</i>	<i>55</i>

2.2.3 <i>Savoir et savoir-faire acquis</i> .....	56
2.2.3.1 Compétences linguistiques et culturelles .....	56
2.2.3.2 Logiciels utilisés .....	56
2.2.3.3 Compétences interdisciplinaires .....	57
2.3 CONCLUSION .....	57
<b>3. LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE DE BELGIQUE ..</b>	<b>59</b>
3.1 MISE EN PERSPECTIVE DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE .	61
3.1.1 <i>Présentation du territoire</i> .....	61
3.1.2 <i>L'identité germanophone depuis la création de l'Etat belge</i> .....	63
3.1.3 <i>Le développement institutionnel de la Communauté germanophone</i> .....	64
3.2 LES SPÉCIFICITÉS JURIDIQUES ET FONCTIONNELLES DE L'AUTONOMIE DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE .....	68
3.2.1 <i>Répartition des compétences</i> .....	68
3.2.2 <i>Les institutions de la Communauté germanophone</i> .....	70
3.2.2.1 Le gouvernement.....	70
3.2.2.2 Le ministère.....	71
3.2.2.3 Le parlement .....	72
3.2.3 <i>Vers plus d'autonomie ?</i> .....	74
3.3 UN ARCHÉTYPE DE RÉGION TRANSFRONTALIÈRE .....	76
3.3.1 <i>Au niveau économique</i> .....	76
3.3.2 <i>Le sentiment d'appartenance des germanophones</i> .....	77
3.3.3 <i>Au niveau politique</i> .....	79
3.4 CONCLUSION .....	81

<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>83</b>
ÉLÉMENTS À APPROFONDIR .....	84
RÉFLEXIONS AUTOUR DE MON TRAVAIL.....	85
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>87</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>93</b>



*Résumé* – Ce rapport est le résultat de deux années d'études en master de géopolitique à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne. Il présente 4 mois de stage au sein de l'Eurégio Meuse-Rhin, une des plus anciennes structures européennes ayant pour objectif de promouvoir la coopération transfrontalière entre des régions d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas. Ce document propose une analyse de cette structure en présentant son organisation, ses objectifs et le contenu des missions que j'y ai effectuées. A cette analyse s'ajoute un chapitre académique s'interrogeant sur le degré d'autonomie de la Communauté germanophone de Belgique, une région partenaire de l'Eurégio Meuse-Rhin dans laquelle se situe son bureau.

*Mots-clés* – Eurorégion – coopération transfrontalière – Union européenne – régions – minorités – autonomie.

*Zusammenfassung* - Dieser Bericht ist das Ergebnis eines zweijährigen Masterstudiengangs in Geopolitik an der Universität Reims-Champagne-Ardenne. Der Studiengang umfasst ein viermonatiges Praktikum in der Euregio Maas-Rhein, einer der ältesten europäischen Strukturen zur Förderung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit zwischen verschiedenen Regionen in Deutschland, Belgien und den Niederlanden. Dieses Dokument analysiert die Struktur mittels Vorstellung der Organisation, der Ziele und des Inhalts meiner durchgeführten Aufgaben. Zusätzlich zu dieser Analyse gibt es ein akademisches Kapitel, das den Grad der Autonomie der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens untersucht, da sich in dieser Partnerregion das Büro der Euregio Maas-Rhein befindet.

*Schlüsselwörter* - Euregio - Grenzüberschreitende Zusammenarbeit - Europäische Union - Regionen - Minderheiten - Autonomie.

*Samenvatting* - Dit rapport is het resultaat van een twee jaar durende masterstudie geopolitiek aan de Universiteit van Reims-Champagne-Ardenne. Het rapport omvat 4 maanden stage in de Euregio Maas-Rijn, een van de oudste Europese structuren gewijd aan het bevorderen van grensoverschrijdende samenwerking tussen regio's in Duitsland, België en Nederland. Dit document geeft een analyse van deze structuur door middel het presenteren van de organisatie, de doelstellingen en de inhoud van de missies die ik daar heb uitgevoerd. Naast deze analyse is er een academisch hoofdstuk dat de mate van autonomie van de Duitstalige Gemeenschap van België onderzoekt, een partnerregio van de Euregio Maas-Rijn, waarin haar kantoor is gevestigd.

*Trefwoorden* - Euregio - grensoverschrijdende samenwerking - Europese Unie - regio's - minderheden - autonomie.